

Trop occupé pour aller aux urnes

«Brian» met la sourdine

MICHEL VASTEL

TORONTO — « Encouragé » par la lente remontée de son parti dans les sondages, puisant allègrement dans les fonds publics pour mousser les réalisations de son gouvernement, Brian Mulroney a refroidi l'ardeur de ses troupes à qui son blitz électoral à travers le pays aurait pu donner des idées.

Le dernier sondage Gallup, réalisé entre le 6 et le 9 janvier, confirme que les Conservateurs (30 % des intentions de vote) disputent actuellement la deuxième place aux Néo-Démocrates (31 %), tandis que les Libéraux restent en tête avec 36 %. C'est le quatrième gain consécutif des Conservateurs qui étaient encore à 23 % dans les sondages en octobre dernier, à quinze points des Libéraux et des Néo-Démocrates.

« J'ai encore du pain sur la planche avant de déclencher les élections », a dit le premier ministre hier. « En temps opportun, nous allons regarder les sondages de façon un peu plus sérieuse mais, pour l'instant, nous avons encore des projets importants à réaliser ».

Après un tête-à-tête avec le premier ministre de Saskatchewan mardi dernier, Brian Mulroney s'est lancé dans un véritable blitz électoral à Toronto

Voir page 10 : Sourdine

Ottawa publie une étude sur les effets du libre-échange pour les Canadiens

Wilson promet le paradis sur terre

- Baisse du coût de la vie
- 120,000 emplois de plus
- Les revenus grimperont

MANON CORNELLIER

OTTAWA — Création d'au moins 120,000 nouveaux emplois d'ici cinq ans, augmentation du pouvoir d'achat des individus, baisse des prix à la consommation dès le 1er janvier 1989, croissance des investissements, de la productivité et du niveau de vie, accès plus sûr au marché américain et ainsi de suite.

Voilà le portrait alléchant des conséquences du libre-échange tel que dressé dans une étude du ministère des Finances de Michael Wilson ren-

due publique, hier, à Ottawa.

Elle nous assure aussi que l'adaptation de la main-d'œuvre et des entreprises sera marginale comparativement à ce qui se vit régulièrement dans l'économie canadienne. Environ 25,000 personnes par année « changeront » d'emploi au cours des dix années d'implantation de l'entente, sur un total de cinq millions de travailleurs qui perdent leur emploi ou optent pour un autre boulot annuellement.

De plus, on promet des entreprises plus compétitives parce qu'elles auront un accès sûr au marché améri-

cain et un meilleur prix sur les produits qu'elles importent. Quant au revenu réel, il augmentera de 2,5 % par année, soit l'équivalent de \$ 450 par personne.

Cette première recherche fédérale à être publiée depuis le dépôt du texte final le 11 décembre dernier a aussitôt suscité les critiques de l'opposition et du groupe de recherche Informetrica, d'Ottawa.

Michael McCracken, président de la firme de prévisions économiques Informetrica, s'est interrogé sur la validité de l'étude fédérale. « Ce que

vous avez ici est un ensemble de politiques monétaires inconnues associées à un stimulant fiscal et qui est présenté comme une étude sur le libre-échange », a-t-il dit.

Du côté de l'opposition, on accuse le gouvernement de faire de la propagande et on se demande où sont passés les 350,000 emplois sur 10 ans que le gouvernement ne cessait de promettre.

Pour la libérale Sheila Copps, si le gouvernement a pris la décision de signer l'entente le 2 janvier dernier sur la base de cette étude, il y a de

quoi être inquiet.

Le néo-démocrate Stephen Langdon reproche aux économistes fédéraux d'avoir basé leur évaluation sur la situation économique actuelle. À son avis, cela démontre un manque de réalisme vu les possibilités d'un ralentissement de l'économie dans les années à venir.

Il juge trop optimiste les prévisions d'augmentation annuelle des investissements de 4 % et des exportations de 3,4 %. Il pense aussi qu'on aurait dû présenter un exposé hon-

Voir page 10 : Paradis

Les vieux sages à lunettes de corne hésitent à trancher

J.-V. DUFRESNE

PORT-AU-PRINCE — Dans une ambiance de marché public, toutes fenêtres ouvertes sur les bruits assombrants de la ville, à quelques pas du palais présidentiel, dans un désordre qui eut consterné des augustes magistrats de notre puritaine et ou-taouaise Cour suprême, les vieux sa-

ges haïtiens à lunettes de corne, coiffés du bonnet noir ceinturé d'or de la Cour de cassation, ont entendu hier les derniers plaidoyers des candidats présidentiels écartés du scrutin de dimanche prochain par le Conseil

LE DEVOIR EN HAÏTI

électoral provisoire, notamment MM. Alphonse Lahens et Clovis Désinor.

Les juges ont siégé simultanément dans deux chambres pour entendre les huit appels mais à 19 h, hier, la Cour n'avait toujours pas fait connaître son verdict.

Le tribunal devait trancher dans les 48 heures à compter de lundi dernier, mais rien dans la Constitution ne lui interdit de retarder la publication du jugement. L'on craint à Port-au-Prince que ce retard ne contribue davantage à accroître la tension dans les rues qui se vident peu à peu de leurs habitants pour trouver refuge à la campagne.

Dans le quartier des « Tap-Tap », petits véhicules multicolores de fortune qui servent de transport public, des chauffeurs estiment que l'affluence vers l'extérieur de la capitale a triplé depuis les deux derniers jours.

Devant la Cour hier matin, M. Désinor, le plus militant des candidats duvaliéristes, s'était fait représenter par Me Lhérisson Alezi, avec pour mandat non seulement de dénoncer les vices de forme et « l'inconstitutionnalité » de l'interdit signifié contre lui — « un jugement non motivé n'est pas un jugement », a-t-il lancé

Voir page 10 : Haïti

■ Voir autres informations

— Page 10

Garon à Parizeau

Social-démocratie et libre-échange ne vont pas ensemble



Jean Garon

BERNARD DESCÔTEAUX

QUÉBEC — Le député de Lévis à l'Assemblée nationale, M. Jean Garon, estime que libre-échange et social-démocratie sont à toutes fins utiles incompatibles et il invite Jacques Parizeau à justifier son appui à l'entente de libre-échange avec les États-Unis.

Selon M. Garon, Jacques Parizeau ne peut plus se comporter comme un universitaire libre d'opiner sur divers sujets mais comme un candidat à la direction d'un parti dont justement l'un des deux grands credos est la social-démocratie. M. Parizeau a une démonstration à faire s'il croit que libre-échange et social-démocratie peuvent aller de pair, dit-il.

Par cette invitation à son ancien collègue du gouvernement Lévésque, M. Garon décochait hier ainsi une première flèche à celui qui pourrait bien être dans quelques semaines

Voir page 10 : Garon

Toute une industrie cultive le mythe de l'éternelle jeunesse chez les plus de 50 ans

L'opium des jeunes vieux

PAULE DES RIVIÈRES

« Si je donnais une conférence pour les 50-65 ans, je l'intitulerais Préparation au fauteuil roulant ».

Hubert de Ravinell, expert en gérontologie, veut s'objecter « à l'image dynamique et activiste de la vieillesse qui empêche tout regard lucide sur le vieillissement ». « Hors de l'action point de salut », constate le gérontologue en revendiquant le droit « d'être un humain, même en fauteuil roulant ».

Non pas que M. de Ravinell en ait contre l'action. À 53 ans, il est lui-

même fort occupé et, entre autres, donne un cours de retraite active au collège Marie-Victorin. Seulement, il s'interroge sur le discours ambiant servi à la tranche des jeunes vieux, les 50-65 ans.

« On met cet âge-là sur papier glacé, en lui présentant une vision optimiste de la vieillesse », déplore M. de Ravinell en pensant à la publicité, aux reportages. Au cours d'un entretien récent, il a raconté qu'il a lu des articles insistant sur le fait qu'avoir oublié ce que l'on a mangé la veille n'était pas important, que ce qui comptait c'était le passé plus lointain. En bref, ce n'est pas vrai,

vous ne perdez pas la mémoire.

M. Gilles Larin du bureau de consultation Humares est pour sa part frappé par les ravages que provoque la propagation de l'image dynamique et en santé. « On leur (les 50-65) prête un style et une image qui ne peuvent être leur ». M. Larin est consultant auprès d'entreprises qui ont des problèmes de personnel.

« La tension que vivent les 50-65 ans est incroyable. Ils doivent suivre le pas du métier qu'ils exercent mais il y a un prix, le stress, le burn-out, le suicide, les soins psychiatriques ». En plus, ajoute-t-il, les jeunes vieux

Voir page 10 : Jeunes vieux



Vêtu de ses vêtements d'apparat pour célébrer ses 35 ans de cardinalat, le cardinal Paul-Émile Léger est entouré de Mgr Paul Grégoire, archevêque de Montréal, à gauche, et du maire de la métropole, Jean Doré.

300 invités à ses 35 ans de cardinalat

Pleins feux sur le cardinal Léger

MARIE LAURIER

« Aussi longtemps que les grandes villes seront infestées et polluées par le commerce de la drogue, comme c'est le cas à Montréal où ce commerce serait de l'ordre d'un milliard de dollars, je n'hésiterai pas à tendre la main et à crier pour recueillir quelques sous en faveur des déshérités du monde », a proclamé hier haut hier soir le cardinal Paul-Émile Léger.

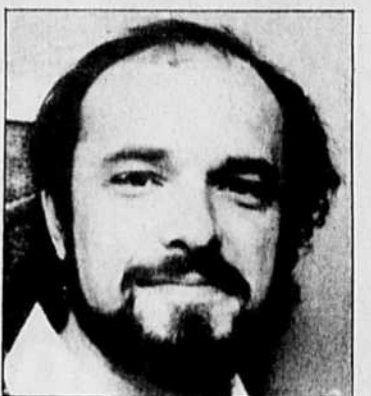
Exceptionnellement enveloppé dans sa cape pourpre et coiffé de sa barrette de Prince de l'Église pour célébrer ses 35 ans au Sacré Collège, entouré de 300 invités, le prélat a expliqué qu'un cardinal était avant tout un curé de Rome appelé à bâtir l'Église dans des paroisses et à élire non pas un pape mais l'évêque de la Ville éternelle. « Nos habits rouges nous rappellent la couleur du sang et témoignent de notre foi en Dieu. Et je puis vous assurer que la vie d'un

cardinal, loin d'être facile, est plutôt ponctuée de longues sessions d'étude, de lecture de dossiers, de multiples responsabilités pour rendre cette Église plus vivante et incarnée », a poursuivi l'ancien archevêque de Montréal en s'adressant plus particulièrement au cardinal Édouard Gagnon, président de la Commission pontificale pour la famille qui prenait place à l'estrade d'honneur.

Le cardinal devait ainsi s'adresser personnellement à chacune des personnalités qui lui avaient préalablement rendu un vibrant témoignage de reconnaissance et d'appréciation: M. Roger Gaudry, président de la Fondation Jules et Paul-Émile Léger, M. Maurice Sauvé au nom du gouverneur général, Mme Jeanne Sauvé, M. Jean Doré, maire de Montréal qui a rappelé avoir été baptisé et confirmé par le cardinal Léger, Mgr Paul Grégoire, archevêque de

Voir page 10 : Cardinal Léger

AUJOURD'HUI



THE GAZETTE et JEAN LAROSE

Le quotidien anglophone de Montréal passait à l'attaque, hier : le livre de Jean Larose, *La Petite Noireur*, serait anti-canadien et indigne d'être en lice pour le prix du Gouverneur général. Jean Royer rapporte.

Page 12

TÉLÉ DU QUÉBEC ET HEXAGONE

Le marché québécois des émissions de télévision est dorénavant ouvert sur la France. Page 11

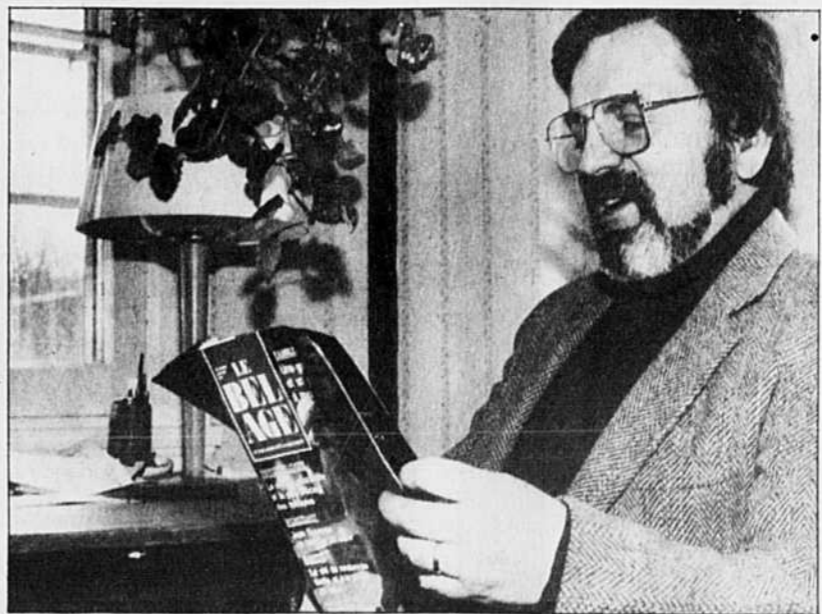
ISRAËL ARRÊTE 10 PALESTINIENS

Alors que le Liban a renvoyé les quatre expulsés de la veille, les autorités israéliennes ont arrêté dix personnalités palestiniennes, hier, dont six journalistes. Page 5

YOGOURT ET CRÈME GLACÉE

Ces produits et d'autres produits laitiers seront ajoutés à la liste des produits d'importation contrôlés dans l'accord de libre-échange.

Page 6



Hubert de Ravinell feuillette le magazine québécois de la maturité, *Le Bel Âge*, une pointe de scepticisme dans le regard.

SPEC Électronique

Dumoulin

8390 ST-HUBERT (au sud de Métropolitain) 388-4777 / 388-1122

1599 Autoroute 440 ouest (à l'est de l'autoroute des Laurentides) 745-3322

LE GRAND ÉVÉNEMENT SONY

88

Mais faites vite cette offre microbolante à une durée limitée!

* L'offre se termine le 30 janvier 88.

KV 25 XBR

- HAUTE-RÉSOLUTION 560 LIGNES
- AJUSTEMENT IMAGE SUR TÉLÉCOMMANDE
- 105 CANAUX

2099\$

GARANTIE DE CINQ ANS

BASE EN PROMO 99¢ À L'ACHAT (valeur 299¢)

KV-2780

- ÉCRAN 28"
- STÉRÉO DZ
- TÉLÉCOMMANDE
- 105 CANAUX

1599\$

DÈS LE
19 JANVIER 1988



Une fierté
à partager!

Collectionnez les huit
flûtes à champagne classiques.

Votre livret de bons est déjà en route. Utilisez-le pour compléter votre collection exclusive de verres soulignant le Relais du flambeau olympique. Chaque verre porte l'emblème du Relais, décoré d'or à 22 carats.

Commencez votre collection bientôt.

Vous obtiendrez un verre contre 1 \$ sur présentation d'un bon et à l'achat d'au moins 25 litres de carburant. Chaque fois que vous vous procurerez un verre, Petro-Canada versera 10 c au Fonds spécial du Relais, ce qui permettra d'offrir des bourses aux athlètes amateurs canadiens et à leurs entraîneurs.

Fêtez l'événement!

La flamme olympique s'achemine rapidement vers Calgary pour l'ouverture des XV^{es} Jeux Olympiques d'hiver. Joignez-vous à nous et à tous ceux qui encouragent de leurs applaudissements les porteurs du flambeau olympique.

XV^{es} Jeux Olympiques d'hiver



PETRO-CANADA

Commanditaire et organisateur
du Relais du flambeau olympique

L'offre est valable aux stations-service
Petro-Canada participantes.

© Marque officielle © Association olympique canadienne 1979, 1986.

Des dissidents libéraux vont rentrer au bercail

MICHEL VASTEL

TORONTO - Le député de Laurier, David Berger, sera réintégré dans le cabinet-fantôme de John Turner aujourd'hui ou au plus tard lundi.

LE DEVOIR a en effet appris que le chef libéral, actuellement à Toronto, met la dernière main à son nouveau cabinet-fantôme où David Berger a accepté de reprendre ses fonctions de critique officiel des Sciences et de la Technologie. Le député de Laurier avait été expulsé de son poste au printemps dernier à cause de sa dissidence sur l'entente constitutionnelle du lac Meech.

Une source très proche du chef libéral a en outre indiqué au DEVOIR que John Turner a offert à son ancien critique du commerce et député de Westmount Saint-Henry de réintégrer lui aussi les rangs du cabinet fantôme. Les négociations avec le lieutenant québécois du chef libéral,

Raymond Garneau, en sont sur leurs derniers milles. « La rentrée de Donald Johnston est la dernière question à régler, indique-t-on de source sûre. C'est à lui de décider ».

Donald Johnston a mené, à travers le pays et surtout dans la presse anglaise, une campagne très virulente contre l'accord du lac Meech. On le considérait très proche de Pierre Trudeau et de Marc Lalonde à Montréal. Son retour, de même que celui de David Berger qui est confirmé, donnerait le signal de la réconciliation à l'intérieur du caucus libéral sur la question constitutionnelle. Huit autres députés avaient voté aux Communes contre l'entente constitutionnelle de 1987, mais seul M. Berger avait été expulsé tandis que M. Johnston démissionnait de lui-même.

Le remaniement préparé par John Turner confirmera la montée spectaculaire de Lloyd Axworthy, « un élément-clé », insiste-t-on dans l'entourage du chef tandis que le leader-

ship de Raymond Garneau sera renforcé. On indique, près de John Turner encore, que « l'incident du condominium de Puerto Vallarta a été exagéré ». Le sénateur Pietro Rizzuto, organisateur en chef du parti au Québec, avait invité au Mexique quelques éléments-clé du caucus libéral comme les sénateurs Michael Kirby et Al Graham, les députés Marcel Prudhomme et Jean Lapierre, de même que la vice-première ministre du Québec, Mme Lise Bacon. On précise que Raymond Garneau avait lui aussi été invité mais qu'il avait décliné et on insiste maintenant pour dire qu'il n'y a pas de tensions entre lui et Pietro Rizzuto.

La montée de Lloyd Axworthy, principal critique de l'accord de libre-échange avec les États-Unis, pose un problème pour la réintégration de Don Johnston, considéré comme un libre-échangiste. Sa place de critique officiel sur le commerce international est prise et M. Turner doit faire attention de ne pas se mettre à dos les fidèles du Québec. André Ouellet avait par exemple parlé de « rhodésiens » en évoquant l'attitude de Donald Johnston et des Anglo-Montréalais. Le député de Westmount ne sera pas le bienvenu pour tout le monde : « le problème avec celui-là, de lancer un important organisateur québécois hier soir, c'est de savoir ce qu'il veut et qu'est-ce qu'il cherche ».

Chevrette veut un chef sur le terrain plutôt qu'à l'Assemblée nationale

NORMAND DÉLISLE

ROBERVAL (PC) — Le futur chef du Parti québécois, fut-il Jacques Parizeau, « a tout intérêt à consolider les forces du parti pendant les deux ans qui restent avant l'élection générale » plutôt que de se presser à se faire élire à l'Assemblée nationale, croit le chef de l'opposition Guy Chevrette.

M. Chevrette a eu cette réaction hier alors qu'on l'interrogeait sur les possibilités que M. Jacques Parizeau, seul candidat annoncé à l'investiture péquiste, brigue les suffrages au scrutin partiel qui sera tenu ce printemps dans le comté de Roberval, au Lac-Saint-Jean.

« Il lui faudra consolider les structures du PQ, tout comme Robert Bourassa l'a fait pendant deux ans à la suite de son élection à la tête des Libéraux », a affirmé M. Chevrette lors d'une conférence de presse dans le cadre d'une tournée dans le comté de Roberval.

M. Chevrette a expliqué qu'il exprimait là « son feeling » personnel mais tout porte à croire selon ses propos que Jacques Parizeau, une fois confirmé chef du PQ en mai prochain, consacrerait son temps à la

réorganisation du parti plutôt que de chercher à se faire élire à la première occasion qui lui sera fournie.

Il imitera en cela M. Robert Bourassa qui, choisi chef des Libéraux provinciaux en octobre 1983, a attendu au 5 juin 1985 avant de faire son entrée à l'Assemblée nationale comme chef de l'opposition.

M. Chevrette a annoncé d'ailleurs que son collègue député du Lac-Saint-Jean Jacques Brassard sera responsable de l'organisation électorale en vue du scrutin complémentaire dans Roberval.

M. Brassard a lui aussi émis l'avis que les 2,000 militants péquistes du coin sont capables de recruter en leur sein « un candidat valable, originaire du comté et qui y réside encore ». M. Brassard a reconnu que la candidature de M. Parizeau, soulevée dans les médias locaux d'information, serait un « parachutage ».

M. Chevrette et Brassard ont promis que le candidat péquiste jouira de l'appui inconditionnel et actif des députés de l'opposition à l'Assemblée nationale. Tous deux affirment que le PQ a des chances sérieuses dans Roberval de briser la série noire de 29 défaites dans des élections partielles depuis la fondation du parti en 1968.

Téléphones d'urgence

QUÉBEC (PC) — Une vingtaine de téléphones d'urgence seront installés entre Montréal et St-Césaire, le long de l'autoroute des Cantons de l'Est, a annoncé hier le ministre des Transports, Marc-Yvan Côté.

Il s'agit là d'un projet-pilote visant à recueillir des données qui serviront à orienter les décisions du ministère des Transports dans ce domaine. On voudrait évaluer dans quelle mesure ce service d'urgence contribuera à réduire les délais d'intervention en cas d'accident.

L'expérience, qui prendra fin le 31 octobre 1988, a été rendue possible grâce à la contribution de l'entreprise privée Ultramar, les Caisses populaires Desjardins et Bell Cellulaire.

La disparition des postes de péage sur les autoroutes a entraîné le retrait des appareils téléphoniques et ce projet correspond à un besoin maintes fois exprimé depuis.



La fibre qui relie Bourassa et Peterson

Le premier ministre du Québec Robert Bourassa et son homologue ontarien ont eu une discussion historique, hier, par téléphone. Les deux chefs de gouvernement ont inauguré, de leurs bureaux respectifs, la nouvelle liaison téléphonique Québec-Toronto en fibre optique de Bell Canada. La fibre optique est ce qui, de plus en plus, remplacera le câble dans les communications téléphoniques. Cette technologie permet de transmettre 8,000 conversations téléphoniques interurbaines en même temps. En comparaison, le câble de cuivre possède une capacité de 24 conversations. Après s'être entretenus par téléphone, MM. Bourassa et Peterson ont participé à une vidéo-conférence, également réalisée par la fibre optique. Lors de leur conversation, les deux hommes politiques ont légèrement abordé la question du libre-échange. M. Bourassa souhaitant à M. Peterson qu'il adhère à sa vision, et M. Peterson réitérant à M. Bourassa la nécessité de pratiquer le libre-échange entre les provinces avant de le faire avec les Américains.

Selon Filion, qui veut une enquête publique

Le français serait en péril même dans l'appareil gouvernemental

ISABELLE PARÉ

Brandissant formulaires et brochures unilingues anglophones provenant d'Hydro-Québec, de ministères et d'organismes gouvernementaux, le député péquiste Claude Filion a accusé hier le gouvernement de mettre en péril le français dans l'appareil gouvernemental et réclamé la tenue d'une enquête publique sur la question.

Armé de nombreux exemples, le critique de l'opposition en matière de langue a vivement critiqué, hier, en conférence de presse, l'attitude du gouvernement Bourassa qui, à son avis, bafoue sans vergogne la Charte de langue française. M. Filion a fourni en exemple de la publicité et des brochures unilingues anglophones d'Hydro-Québec vantant les mérites de la bi-énergie, reçus à sa résidence.

« C'est proprement scandaleux. D'autres citoyens dans la même situation m'ont appelé et étaient indignés. À ce que je sache, Hydro-Québec n'est pas une multinationale, mais bien une société d'État, payée avec nos taxes, mais qu'on ne peut

malheureusement pas boycotter ».

M. Filion a également présenté à la presse des copies de formulaires anglais envoyés par la Régie des Rentes et par le Ministère de la Main-d'œuvre à des contribuables francophones. À cela, rage le député de Taillon, s'ajoute une publicité unilingue anglaise de la Régie de l'Assurance automobile du Québec parue dans le Journal de l'Île des Soeurs, bilingue, invitant les piétons à plus de prudence.

Pour le député de Taillon, ces accrocs, inexcusables de la part d'organismes gouvernementaux, constituent non seulement une insulte à la population majoritaire francophone, mais également une violation flagrante de l'article 15 de la Charte de la langue française.

De l'avis de M. Filion, ces dérogations sont le résultat de la mollesse affichée par le gouvernement dans tout le dossier de la langue, que ce soit dans l'affichage, dans les services, à l'école ou au travail.

« Les limites ont été dépassées ! Peu importe que le gouvernement soit libéral ou péquiste, il a une responsabilité : c'est d'appliquer la loi. Ce sont maintenant les pompiers qui

allument le feu ! », s'est exclamé le député de l'opposition.

Cette absence de volonté politique a fini par imprégner l'appareil gouvernemental, estime M. Filion. Quant à la correspondance anglophone envoyée à des citoyens de langue française, M. Filion exige des excuses de la part d'Hydro-Québec et des autres organismes.

De son côté, la direction d'Hydro-Québec expliquait hier que l'on envoyait des documents anglophones qu'à la demande expresse des abonnés et que leur code informatique était ajusté en conséquence pour les envois postaux. « Après vérification, nous avons trouvé que M. Filion est codé comme un abonné anglophone. Il s'agit, soit d'une erreur de manipulation soit d'une demande faite par un farceur », a expliqué hier M. Jacques-André Couture, responsable des communications à Hydro-Québec. À la Régie des Rentes, on fournissait les mêmes explications.

Erreur ou pas, le critique péquiste en matière de langue estime que la situation est à ce point inquiétante qu'elle justifie la tenue d'une enquête « impartiale, libre et indépendante ».

EN BREF

■ Rapport Harnois

QUÉBEC (PC) — La Conférence des Conseils régionaux de santé et de services sociaux réclame une autonomie accrue vis-à-vis du gouvernement en matière de gestion des ressources en santé mentale. En commission parlementaire hier, la présidente de la Conférence, Mme Denise Lalancette a appuyé la recommandation du rapport Harnois de donner aux CRSSS le mandat de planifier l'organisation des services en santé mentale dans chaque région. Mais elle a également réclamé le mandat d'administrer ces plans régionaux. La pratique actuelle veut que les CRSSS soumettent des plans mais il revient à Québec de les approuver ou de les défaire. Si bien qu'un CRSSS peut élaborer des plans régionaux, après consultation avec les divers intervenants de la région (hôpitaux, organismes communautaires, centres d'accueil, CLSC), mais risque de voir son travail démolir si le ministère ne l'approuve pas. « Cela porte un coup à notre crédibilité », a soumis hier Mme Lalancette.

■ Pas d'arrêt cardiaque

(LE DEVOIR) — Contrairement à ce qui a été rapporté, en aucun temps, Mme Sihame Debili n'a souffert d'arrêt cardiaque, précise le Dr Pierre Raynaud, chef du département d'obstétrique de l'hôpital Notre-Dame. Mme Debili, 27 ans, une Tunisienne installée au Québec depuis trois ans, a donné naissance prématurément, tôt lundi matin, dans la salle des toilettes de sa chambre, à une petite fille de quatre livres et dix onces. Depuis, la confusion entoure tous les événements qui se sont produits cette nuit-là. Que la mère ait perdu beaucoup de sang est normal dans les circonstances, commente le Dr Raynaud. « Dans un décollement du placenta, comme ce fut le cas, cela serait survenu n'importe où, dans la salle d'opération, dans son lit ou dans les toilettes. C'est sans rapport avec le lieu de l'accouchement. Il est d'autre part évident, reconnaît le Dr Raynaud, que l'on n'a pas diagnostiqué l'imminence de l'accouchement. Quand l'interne a tenté de voir où en était rendu les contractions, il s'est limité à un examen extérieur du ventre. Dans un cas normal, il aurait fait un toucher vaginal et aurait pu tout de suite constater l'état du travail. Il s'en est abstenu, parce qu'il y avait eu écoulement du liquide amniotique et qu'il voulait éviter tout risque d'infection, explique le médecin.

■ Enfants adultes

(LE DEVOIR) — Transport 2000 Québec s'inquiète de l'abolition des tarifs réduits pour les enfants de 7 à 11 ans par la compagnie Aérocar, car un tel précédent pourrait être imité par d'autres transporteurs publics québécois. Depuis le 4 décembre, la compagnie Aérocar, qui fait la navette entre le centre-ville et les aéroports a en effet aboli ses tarifs réduits sur les liaisons Montréal-Dorval, Montréal/Mirabel et Mirabel/Dorval. Selon Transport 2000, la compagnie déroge ainsi au principe reconnu par tous les transporteurs publics du tarif réduit pour les enfants de 7 à 11 ans, peu importe le mode transport. M. Guy Chartrand, président de Transport 2000 Québec, a porté plainte contre la compagnie Aérocar et dénonce également l'augmentation de \$1 des tarifs réguliers sur le trajet Montréal/Dorval, portant le prix du passage à \$7.

■ Jeanne Sauvé en eaux troubles

PARIS (AFP) — La visite officielle en France du gouverneur général du Canada, Mme Jeanne Sauvé, du 25 au 28 janvier à l'invitation du président de la République sera mal interprétée par les professionnels de la pêche concernés a estimé hier M. Ambroise Guellec, secrétaire d'État à la mer, dans le gouvernement français. « Je m'interroge sur la signification de cette invitation compte tenu du contexte de blocage total du fait des Canadiens qui agissent d'une manière scandaleuse. Les professionnels concernés interpréteront mal cette visite », a déclaré M. Guellec. Les Canadiens, rappelle-t-on, ont décidé unilatéralement de ne pas renouveler les accords de pêche, notamment avec la France, autour de Saint-Pierre et Miquelon durant l'année 1987.

■ Blanchis

(LE DEVOIR) — Les criminologues de l'Université de Montréal dont les recherches ont permis à la police de Montréal de mettre à jour des réseaux de criminels insoupçonnés n'ont pas enfreint la confidentialité exigée par la Loi, a affirmé hier un porte-parole de la Commission québécoise d'accès à l'information, Mme Nicole McKinnon. Les chercheurs avaient obtenu l'accord de la Commission pour consulter les rapports de police dans le cadre d'une recherche portant sur les règlements de compte survenus dans le milieu criminel montréalais entre 1970 et 1986. Leurs analyses de données ont montré l'existence de trois ou quatre réseaux jusqu'ici inconnus des policiers. « Ils n'ont pas transmis ces informations à un tiers, a expliqué hier Mme Nicole McKinnon. Ils ont redonné à la police des informations qu'elle avait déjà ».

Fraude des lots boni : Loto-Québec blâme le manque d'opacité du papier

(PC-LE DEVOIR) — Un troisième employé du bureau régional de Loto-Québec à Montréal-Ouest a été suspendu de ses fonctions, hier, au moment même où des consommateurs frustrés inondaient Loto-Québec d'appels après que des accusations de détournement de plusieurs milliers de dollars de lots-boni aient été portées, mardi, par la Sûreté du Québec.

Dix personnes ont déjà été accusées de fraude dans cette première « crise de confiance » à frapper la société d'État québécoise. Onze avaient été appréhendées mardi soir, mais l'une d'entre elles a été libérée sans que des accusations soient portées.

Loto-Québec continuait toujours d'enquêter hier auprès des fournisseurs du papier ayant servi à fabriquer les sachets.

Selon le président de Loto-Québec, M. David Clark, la qualité de ce papier s'est détériorée entre le moment où le papier a été testé et celui où il a servi à produire les sachets utilisés en décembre dernier.

Des tests effectués par Loto-Québec ont montré que le papier était devenu moins opaque et permettait aux fraudeurs, munis d'un puissant faisceau lumineux, de détecter la présence de lots-boni dans les sachets scellés.

M. Clark doit soumettre prochainement au ministre des Finances, M. Gérard D. Lévesque, un rapport « qui ne sera pas rendu public », a-t-il précisé.

Le fournisseur qui imprime les sachets et les billets de la Provincial est la Canadian Securities Printers, de Mississauga, en Ontario, une filiale de la Banque du Canada, qui a commencé à imprimer les billets en septembre dernier.

Loto-Québec tente présentement de savoir auprès du fournisseur ce qui s'est passé. Il est possible que le fournisseur du papier des sachets ait changé la qualité du papier ou que la Canadian Securities ait tout simplement changé de fournisseur.

Des tests ont montré qu'il est impossible de lire au travers des sachets des autres billets vendus en sa-

chets.

M. Clark ignore à combien s'élève la fraude, mais il la fixe personnellement aux environs de \$ 100,000.

Deux employés du bureau de Montréal-Ouest de Loto-Québec, MM. Guy Langelier et John Spada, ont comparu mercredi en Cour des sessions de la paix sous des accusations de fraude, de complot et d'abus de confiance à la suite d'une enquête menée par l'escouade des moeurs de la Sûreté du Québec.

Huit autres personnes ont aussi été accusées mercredi de fraude et de complot. Il s'agit d'Emile Di Bernardo et Frank Taddeo, grossistes pour Loto-Québec, Marie-Paule Colicchio, Armand Seguin, Leona Spada, Linda Spada-Di Bernardo, Michel Clavet et André Leclerc.

Tous ont été libérés moyennant certaines conditions, dont des dépôts ou des cautionnements. Les dates de leur procès seront fixées le 18 février.

Les plaintes à leur endroit ont été portées pour la période allant du 1er octobre 1987 au 12 janvier dernier.

Les billets du jeu Provincial n'offrent pas toujours des bonis. La dernière offre remonte à la période allant du 27 novembre au 25 décembre. Au cours de cette période quelque 500 lots de \$ 5 à \$ 5,000 étaient dissimulés dans les sachets.

Les tirages de la Provincial vont se poursuivre durant au moins quatre autres semaines. « J'espère que d'ici ce temps on pourra revenir sur le marché. Mais on fera ça seulement quand on sera certain qu'on a la sécurité qu'il faut avoir pour le mettre sur le marché », a déclaré hier M. Clark.

Loto-Québec ne possède pas de service de sécurité mais son chef de sécurité est constamment en contact avec la Sûreté du Québec. Des soupçons ont commencé à planer il y a deux ou trois mois et la SQ a commencé officiellement son enquête le 1er octobre.

Près de 125,000 billets de la Provincial sont vendus chaque semaine. Les bénéfices hebdomadaires sont de l'ordre de \$ 200,000 ou \$ 250,000.

M. Clark a admis qu'une affaire de ce genre pouvait avoir une influence sur la vente des autres produits de Loto-Québec « même si la sécurité de tous nos autres produits est absolument assurée ».

Rien n'indique actuellement qu'il existe une fraude de ce genre ailleurs au Canada.



Photo PC
Le président de Loto-Québec, M. David Clark, a rencontré hier à Québec le ministre des Finances, M. Gérard D. Lévesque, pour lui faire part des circonstances du premier détournement de lots-boni à survenir en 19 ans d'histoire de Loto-Québec.

À cause du froid Hydro-Québec est au bout de ses énergies

(I.P.) — Pendant que le mercure descendait à -25°C, Hydro-Québec a battu hier soir tous ses records précédents de consommation d'électricité, alors que le cap des 27,000 mégawatts (MW) était franchi durant l'heure du souper.

La plus haute demande jamais enregistrée prévalait aussi pour tout le nord-est des États-Unis et l'Ontario, de sorte qu'hier soir, Hydro-Québec ne pouvait ni vendre ni acheter de l'électricité ailleurs pour élargir sa capacité.

Déjà hier matin, par une température de -22°C et des vents de 10 à 20 km/h, la consommation d'électricité à travers la province a atteint 26,383 MW, dépassant le record de 26,339 MW établi lors des froids sibériens du 6 janvier dernier.

Le vice-président d'Hydro-Québec, M. Claude Boivin, prévoyait que la demande à travers le Québec frôlerait les 27,500 MW hier soir. Dès hier matin, la société d'État a acheté quelque 600 MW de la New England Power Pool, mais a dû lui rendre la même quantité un peu plus tard en après-midi en vertu d'un contrat d'assistance mutuelle.

« Nous marchons à pleine capacité. On va passer à travers la période de pointe de façon très serrée. Notre réserve est déjà entamée, alors si on a un bris mécanique, il pourrait y avoir des pannes », prévoyait hier M. Jacques André-Couture, responsable des relations publiques.

Les turbines à gaz (500 MW) fonctionnent au maximum, de même que la centrale thermique au mazout lourd de Tracy qui roule à pleine capacité depuis deux semaines pour suffire à la demande. Cette centrale, dont les frais d'exploitation sont très élevés, n'avait pas fonctionné depuis trois ans.

Au pire, Hydro-Québec prévoyait procéder à du « délestage » si les réserves venaient à manquer, c'est-à-dire des interruptions cycliques de 15 minutes à différents endroits.

Côté météo, on prévoit pour aujourd'hui des températures plus clémentes. En effet, le mercure doit remonter à -13°C mais les vents atteindront de 15 km/h à 30 km/h, en après-midi.

Le vice-président d'Hydro-Québec, M. Claude Boivin, prévoyait que la demande en électricité culminerait à 27,500 MW hier soir, soit la plus forte consommation jamais enregistrée.

La Cour d'appel n'est pas tendre pour les «examens» sexuels d'un médecin

BERNARD MORRIER

La Cour d'appel du Québec a décidé hier, non seulement de maintenir trois verdicts de culpabilité contre le Dr Carlo Vernacchia, mais également d'augmenter dans deux cas les sentences qui lui avaient été imposées successivement en août 1984 !

Le Dr Vernacchia avait été reconnu coupable d'attentat à la pudeur, de viol et de sodomie à l'égard de deux patientes, prétextant alors procéder à des examens gynécologiques dans son cabinet de consultation, les 22 et 23 novembre 1982.

Le juge Gérard Rouleau, de la Cour des sessions de la paix, avait imposé une peine de 15 mois de prison pour le viol et une sentence suspendue avec probation de trois ans

et 400 heures de travail bénévole sur l'accusation de sodomie. Pour sa part, le juge Gabriel Lassonde avait estimé qu'un emprisonnement de trois mois constituait une peine adéquate pour sévir contre un attentat à la pudeur.

Maintenant cette dernière peine, la Cour d'appel augmente cependant à quatre ans la peine d'incarcération pour le crime de viol, tandis qu'elle substitue la sentence suspendue, pour l'accusation de sodomie, également par un châtiment de quatre ans de prison, les deux peines devant toutefois être purgées simultanément.

Parlant au nom de ses collègues Fred Kaufman et Paul Gendreau, le juge Louise Mailhot explique que les peines imposées en première instance pour le viol et la sodomie n'étaient pas suffisamment sévères si

l'on tient compte de la gravité objective des actes commis et de leurs circonstances. « Il s'agit d'un omni-praticien, écrit le tribunal, qui a de propos délibéré, commis viol et sodomie sur une patiente de 35 ans qui lui avait été référée pour consultation par un autre médecin : une relation de confiance s'était installée; le Dr Vernacchia a abusé de cette confiance et l'événement a causé un préjudice à la victime. »

Même si les risques de récidive ne semblent pas élevés, les trois juges croient que l'élément de réprobation sociale justifie l'imposition d'une sentence plus élevée, tout en tenant évidemment compte que la publicité faite dans les médias d'information a sûrement eu un effet dissuasif important lors des procès et que des effets sont à prévoir quant à la carrière de l'accusé.

Le Dr Vernacchia, qui jouissait d'une liberté provisoire depuis le 15 août 1984, en attendant la décision du plus haut tribunal du Québec, devrait être incarcéré maintenant dans une institution fédérale, à moins qu'un ultime appel à la Cour suprême ne soit porté et qu'il soit élargi d'ici la fin des procédures.



Photo PC
Le vice-président d'Hydro-Québec, M. Claude Boivin, prévoyait que la demande en électricité culminerait à 27,500 MW hier soir, soit la plus forte consommation jamais enregistrée.

Fillette gelée La conductrice s'en tire et la SQ enquête

CAROLE BEAULIEU

Aucune mesure disciplinaire ne sera prise contre la conductrice d'autobus de Saint-Raymond de Portneuf qui a commis « une erreur de jugement » en laissant sur la route par un froid de -30 degrés une fillette de 10 ans qui a dû être hospitalisée pour de graves engelures.

Les commissaires de la Commission scolaire régionale de Tardivel ont rejeté à l'unanimité mercredi soir l'hypothèse du congédiement, et à la majorité celle d'une suspension ou d'un blâme. Ils ont toutefois réitéré une déclaration antérieure à l'effet que Mme Denise Beaulieu, en dépit de ses sept ans de services impeccables, avait visiblement commis une « erreur de jugement », « manqué de prévoyance » et « mal interprété le règlement du transport scolaire ».

La mère de la fillette n'a pas retiré la plainte portée, lundi, à la Sûreté du Québec. L'enquête

se poursuit, a déclaré hier l'agent Camille Gagnon.

La Commission scolaire Tardivel a aussi émis une directive à l'égard de ses dix transporteurs scolaires, leur demandant de « doubler de vigilance ». Un peu plus de 80 véhicules assurent actuellement le transport scolaire des écoliers de Tardivel.

Photo PC
La victime, Annick Vézina.

Un bébé souffrant de nombreuses anomalies aurait-il pu être sauvé ?

RENÉE ROWAN

L'Association canadienne pour l'intégration sociale (ACIC) revient à la charge et demande que le ministre de la Justice, M. Herbert Marx, ordonne une enquête sur les circonstances entourant la mort d'un nouveau-né présentant le syndrome de Down survenue à Montréal il y a un an.

L'Association, qui regroupe plus de 40,000 personnes dont la plupart sont parents d'un enfant qui présente une déficience mentale, allègue que l'hôpital aurait pris la décision de ne pas traiter le bébé parce qu'il présentait une déficience intellectuelle.

Au nom des principes qu'elle défend, — entre autres, que la déficience intellectuelle ne doit pas intervenir dans la décision de traiter ou non un enfant — l'Association demande au ministère de faire la lumière sur le dossier et de déterminer les responsabilités de l'Hôpital général de Montréal, des Services sociaux Ville-Marie et du Comité de protection de la jeunesse dans cette affaire. L'ACIC agit de sa propre initiative et n'intervient pas au nom des parents du bébé.

L'enfant, né le 9 décembre 1986, est mort à l'Hôpital pour enfants de Montréal le 7 janvier 1987. On avait découvert à la naissance l'absence d'oesophage sur une longueur de 5cm. Le nouveau-né présentait aussi le syndrome de Down auquel est habituellement associé une certaine déficience intellectuelle, ont expliqué les porte-parole de l'ACIC hier, en conférence de presse.

On pouvait, à l'aide d'interventions chirurgicales appropriées, corriger la malformation de l'oesophage, soutient l'Association, ajoutant que « la décision fut prise de ne pas pratiquer l'intervention et de laisser mourir l'enfant » en ne lui donnant aucune nourriture par intraveineuse ni aucun liquide.

L'Hôpital général de Montréal a répondu à ces accusations quelques heures plus tard, en conférence de presse. Le directeur général de l'établissement, le Dr Nicolas Steinmetz, a précisé que le bébé né prématurément à 34 semaines présentait effectivement le syndrome de

Down, et qu'en plus d'une absence d'oesophage qui l'empêchait d'avaler, il avait aussi une anomalie cardiaque. En outre, ses poumons n'étaient pas formés normalement.

La direction de l'hôpital s'objecte vigoureusement aux accusations l'ACIC. « Nous avons à plusieurs reprises fait des opérations à coeur ouvert pour corriger des anomalies cardiaques chez des enfants qui présentaient le syndrome de Down », a déclaré le Dr Steinmetz.

Dans ce cas-ci, a poursuivi le d.g., s'il n'y avait eu aucune autre anomalie, on aurait pu tenter de remplacer l'oesophage avec un morceau d'intestin, même si ces opérations ne sont pas toujours un succès. Toutefois à cause de l'état des poumons du nouveau-né et de l'anomalie cardiaque, l'enfant n'aurait pu supporter l'opération.

L'équipe des médecins traitants et la famille ont décidé conjointement de ne pas intervenir, a noté le Dr

Steinmetz. « Ce sont des décisions extrêmement difficiles et pénibles à prendre, commente le d.g. Nous avons maintenu le nouveau-né en vie plusieurs jours de façon à pouvoir discuter en profondeur du cas et en arriver à un consensus, à savoir quelle était la meilleure chose à faire pour l'enfant. »

La Corporation des médecins du Québec a révisé tout le dossier et n'y a rien trouvé d'anormal. La coroner Carmen Crépain a aussi mené une enquête et a présenté un rapport que conteste l'ACIC soutenant qu'il démontre une ignorance grave des personnes trisomiques et contient des allégations inacceptables pour lequel un occupant cette fonction.

« Toute cette affaire nous peine d'autant plus que l'Hôpital général pour enfants est le premier au Canada à avoir retenu les services, il y a trois ans, d'un spécialiste de l'éthique pour travailler sur ce type de problème », remarque le Dr Steinmetz.

Les voisins seront consultés Un premier pavillon-jardin serait construit au printemps

CAROLE BEAULIEU

Les habitants de Saint-Étienne de Lauzon, en banlieue sud de Québec, seront consultés en février sur le projet d'implantation dans leur ville du premier « pavillon-jardin » québécois, a confirmé au DEVOIR, le maire de la petite municipalité, M. Normand Henri.

S'ils sont favorables au projet, les modifications nécessaires aux règlements municipaux pourraient être faites dès le printemps, a-t-il ajouté, « du moins temporairement, comme pour un projet pilote ».

Les pavillons-jardins sont des petites maisonnettes indépendantes, transportables, pouvant être érigées sur le terrain d'un propriétaire désireux d'assurer la sécurité et l'autonomie de ses parents âgés.

Conçus en Australie, les pavillons-jardins font déjà l'objet d'un projet-pilote, en Ontario, depuis 1985. Les règlements municipaux interdisent pour l'instant de telles constructions au Québec.

Le premier prototype québécois de pavillon-jardin a été construit récemment par une firme de maisons usinées, Maisons Alouette. Il est en montre à Montréal, au Palais des Congrès, depuis le 8 janvier et sera présenté à Québec en février.

Séduite par le concept, une rési-

dante de Saint-Étienne de Lauzon, Mme Shirley Baril, tente depuis plusieurs semaines déjà d'obtenir les modifications de zonage nécessaires à l'érection sur son terrain d'un pavillon-jardin où elle souhaite loger ses parents, âgés de 64 et 61 ans.

Selon M. Henri, le projet bénéficie d'un « préjugé favorable » auprès du conseil municipal. Plusieurs problèmes techniques demeurent toutefois non résolus, dit-il, notamment au chapitre des services d'égoûts et d'aqueduc, et du caractère temporaire de la construction.

Le maire de Saint-Étienne a dit attendre plus de détails de la part de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Avec ses 6,500 habitants, Saint-Étienne de Lauzon fait partie de la municipalité régionale de comté (MRC) des Chutes de la Chaudière. Cette MRC québécoise affiche la plus forte croissance de population, en cette période où la majorité des régions du Québec sont plutôt en décroissance.

Mme Baril a dit souhaiter que le gouvernement québécois s'intéresse à ce projet et appuie les familles désireuses de poser des gestes visant à repousser le plus longtemps possible l'hébergement en centre d'accueil de personnes âgées en perte d'autonomie.

1953 1988
Anjou QUÉBEC
La boucherie charcuterie traiteur c'est notre métier
1025 rue Laurier ouest
272-4065 272-4086

Passer chez Anjou Québec à 16h30
- 2 tranches de porc de veau
- 2 kilos de reb-bif parassien
→ 300g de fromage

Tous nos surplus à prix de sacrifice

SOLDE LIQUIDATION DE STOCK

Des rabais allant jusqu'à 90% sur tous les livres en magasin

«La pléiade» à 30% de réduction

Formats poche à .99¢

Des milliers de livres d'enfant à prix incroyables

LE MÉAL LIBRAIRE
371 ouest, ave. Laurier
Montréal, QC H2V 2K6
Tel. (514) 273-2841

Tous les soirs jusqu'à 21 heures

AVIS PUBLICS

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR MUNICIPALE AVIS

Aux défendeurs dont les noms sont énumérés ci-dessous: PRENEZ AVIS que les sommations dans les dossiers de la Cour municipale de Montréal portant les numéros mentionnés en regard de chacun de vos nom et prénom vous sont, par le présent avis et en vertu d'une permission obtenue de l'un des juges de ladite Cour, dûment signifiées.

VILLE DE MONTRÉAL

- COOPER LLOYD P 45345643
COPELAND BARRY 86236326
COPPIER MONTRÉAL INC. 15983231
CORBEIL JACQUES 45464293
CORBEIL JEAN-FRANÇOIS 856387501
CORBIER PIERRE 856325725
CORBETT PAUL TERENCE 86043034

- 85736953 16627890 86435640
86435705 86437445 863568370
DAVIGNON MICHEL 85856990
DAVIS DAVY CHRISTOPHER 455429590
DAVIS MARTIN 455921071

VILLE DE WESTMOUNT

- 860239284 COUND GLEEN
441102211 865615494 164329550
457712091 865615483 853363214
COURCHENE FRANÇOIS 852177675
COURNOYER YVAN 855571146

DENIS E JOHNSON 859580050
DENIS JEAN 448834186
DENIS LOISEL 160725040

Me Bernard Tremblay Greffier à la Cour municipale de la ville de Montréal

AVIS EST donné que M. GÉRARD SOREL INC. 244 Chemin des Patriotes, St-Mathias, détenteur du permis M-511643-002A région 06, s'adressera à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de GAETAN SOREL (nouveau), 135 Chemin des Hurons, St-Mathias, région 06, conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.

COUR SUPÉRIEURE

ORDRE EST donné à Hervé Jérôme, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1er étage, rue Notre-Dame, à Montréal, le 17 janvier 1988 à 9 h 30 a.m. et vous aviser qu'une copie de la requête en adoption concernant Marie-Carole Françoise BEAUDOIN, née le 18 juin 1968 a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

ORDRE EST donné à Hervé Jérôme, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1er étage, rue Notre-Dame, à Montréal, le 17 janvier 1988 à 9 h 30 a.m. et vous aviser qu'une copie de la requête en adoption concernant Marie-Carole Françoise BEAUDOIN, née le 18 juin 1968 a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.

LOI SUR LA FAILLITE

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: SERRES A.M. DION LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 3739, Avenue Cachée, en la cité de Boisbriand, dans la province de Québec J7E 4H4

LOI SUR LA FAILLITE

AVIS EST par les présentes donné que BRUNO BELANGER, menuisier, domicilié au 1870, 52ième Avenue, en la cité de Montréal, dans la Province de Québec H1A 2V9 et ayant fait affaires sous les noms et raison sociale de PREFAX ENRG., en la Cité de Charlemagne, dans la Province de Québec J5Z 3E2

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 décembre 1987 à LA BANQUE TORONTO DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SO-BRA INTERNATIONAL INC., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de la loi, le 31ème jour de décembre 1987, sous le numéro 664092.

COUR SUPÉRIEURE

ORDRE EST donné à ELIAS ABOU TAKKA de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1er étage, rue Notre-Dame, à Montréal, le 17 janvier 1988 à 9 h 30 a.m. et vous aviser qu'une copie de la requête en adoption concernant Marie-Carole Françoise BEAUDOIN, née le 18 juin 1968 a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.

COUR SUPÉRIEURE

ORDRE EST donné à ELIAS ABOU TAKKA de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1er étage, rue Notre-Dame, à Montréal, le 17 janvier 1988 à 9 h 30 a.m. et vous aviser qu'une copie de la requête en adoption concernant Marie-Carole Françoise BEAUDOIN, née le 18 juin 1968 a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.

LOI SUR LA FAILLITE

AVIS EST par les présentes donné que BRUNO BELANGER, menuisier, domicilié au 1870, 52ième Avenue, en la cité de Montréal, dans la Province de Québec H1A 2V9 et ayant fait affaires sous les noms et raison sociale de PREFAX ENRG., en la Cité de Charlemagne, dans la Province de Québec J5Z 3E2

LOI SUR LA FAILLITE

AVIS EST par les présentes donné que BRUNO BELANGER, menuisier, domicilié au 1870, 52ième Avenue, en la cité de Montréal, dans la Province de Québec H1A 2V9 et ayant fait affaires sous les noms et raison sociale de PREFAX ENRG., en la Cité de Charlemagne, dans la Province de Québec J5Z 3E2

LOI SUR LA FAILLITE

AVIS EST par les présentes donné que BRUNO BELANGER, menuisier, domicilié au 1870, 52ième Avenue, en la cité de Montréal, dans la Province de Québec H1A 2V9 et ayant fait affaires sous les noms et raison sociale de PREFAX ENRG., en la Cité de Charlemagne, dans la Province de Québec J5Z 3E2

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

ORDRE EST donné à ELIAS ABOU TAKKA de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1er étage, rue Notre-Dame, à Montréal, le 17 janvier 1988 à 9 h 30 a.m. et vous aviser qu'une copie de la requête en adoption concernant Marie-Carole Françoise BEAUDOIN, née le 18 juin 1968 a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.

COUR SUPÉRIEURE

ORDRE EST donné à ELIAS ABOU TAKKA de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1er étage, rue Notre-Dame, à Montréal, le 17 janvier 1988 à 9 h 30 a.m. et vous aviser qu'une copie de la requête en adoption concernant Marie-Carole Françoise BEAUDOIN, née le 18 juin 1968 a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.

LOI SUR LA FAILLITE

AVIS EST par les présentes donné que BRUNO BELANGER, menuisier, domicilié au 1870, 52ième Avenue, en la cité de Montréal, dans la Province de Québec H1A 2V9 et ayant fait affaires sous les noms et raison sociale de PREFAX ENRG., en la Cité de Charlemagne, dans la Province de Québec J5Z 3E2

LOI SUR LA FAILLITE

AVIS EST par les présentes donné que BRUNO BELANGER, menuisier, domicilié au 1870, 52ième Avenue, en la cité de Montréal, dans la Province de Québec H1A 2V9 et ayant fait affaires sous les noms et raison sociale de PREFAX ENRG., en la Cité de Charlemagne, dans la Province de Québec J5Z 3E2

LOI SUR LA FAILLITE

AVIS EST par les présentes donné que BRUNO BELANGER, menuisier, domicilié au 1870, 52ième Avenue, en la cité de Montréal, dans la Province de Québec H1A 2V9 et ayant fait affaires sous les noms et raison sociale de PREFAX ENRG., en la Cité de Charlemagne, dans la Province de Québec J5Z 3E2

Voir aussi en page 19



Le bureau du greffier de la ville, sis au 4333 ouest, rue Sherbrooke, Westmount, Québec, H3Z 1E2, recevra des soumissions jusqu'à midi (12h00) le lundi 25 janvier 1988, lesquelles seront ouvertes le même jour à 12h15 plus ce qui suit:

- 8 - 167 KVA 2400/4160V - 120/140 VOLTS
10 - 100 KVA 2400/4160V - 120/240 VOLTS
3 - 75 KVA 2400/4160V - 120/240 VOLTS
3 - 75 KVA 2400/4160V - 600 VOLTS

On pourra obtenir les devis au Bureau de l'acheteur, 4333 ouest, rue Sherbrooke, Westmount (Québec), à compter du vendredi 15 janvier 1988.

La Ville n'est pas tenue d'accepter ni la plus basse ni aucune autre des soumissions présentées.

Robert C. Wilkins Greffier de la ville

la fierté à une ville montreal SERVICE DES FINANCES

VILLE DE MONTRÉAL RÔLES D'AMÉLIORATIONS LOCALES

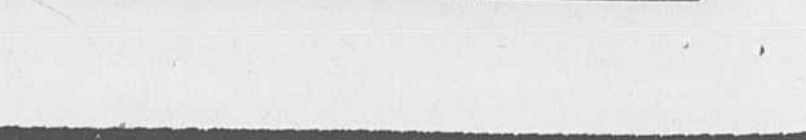
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, nommé suivant les dispositions de l'article 1045 de la Charte de la Ville, que les rôles de collocation pour la construction d'égoûts, aux endroits suivants, ont été préparés et sont maintenant déposés en son bureau, service des Finances, suite 15 de l'Hôtel de Ville, 275 rue Notre-Dame est, où ils peuvent être vus et examinés par les parties intéressées, conformément à l'article 1048 de la Charte de la Ville, jusqu'à vendredi le 29 janvier 1988, à 15 heures.

Table with 4 columns: Address, Avenue, Description, and Notes. Includes entries for Gilles Trotter, Hutchison, Louis Dessaulles, Marcel Gélinas, Marius Dufresne, Mont-Royal, Odette Oigny, Ogilvy, Perras, Richmond, and William Tremblay.

Les contribuables ayant des plaintes à faire contre lesdits rôles, devront produire ces plaintes, le ou avant la date et l'heure ci-dessus mentionnées et les vendredi 29 janvier 1988, à 15 heures en son bureau, service des Finances, suite 15 de l'Hôtel de Ville, 275 rue Notre-Dame est, le soussigné entendra les intéressés au sujet desdites plaintes.

Roger Galipeau, C.A.

appel d'offres Gouvernement du Québec. Le ministère se réserve le droit de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse. Ministère de la Justice Direction des systèmes informatiques 1200, route de l'Église 3e étage, Sainte-Foy Québec G1V 4A1



L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Les É.-U. limitent la détérioration de leurs relations avec Israël

NEW YORK, Nations unies (AFP) — Les États-Unis ont montré hier que la récente détérioration de leurs relations avec Israël n'était que passagère, en s'abstenant au Conseil de sécurité sur le vote d'une résolution demandant à l'État hébreu de mettre fin aux déportations de Palestiniens des territoires occupés, constate-t-on dans les milieux diplomatiques de l'ONU.

L'abstention américaine, qui a causé une certaine surprise dans les milieux diplomatiques, a été la seule. Les 14 autres membres du Conseil ont appuyé le texte de cette résolution qui demande en outre à Israël d'accepter le retour immédiat dans leurs foyers des quatre Palestiniens expulsés mercredi vers le Sud-Liban.

Le texte déplore aussi « profondément qu'Israël, puissance occupante, ait déporté des civils palestiniens au mépris de la résolution 607 » adoptée la semaine dernière par le Conseil. Les États-Unis avaient voté en faveur de ce premier texte.

Les membres non-alignés du Conseil (Algérie, Argentine, Népal, Sénégal, Yougoslavie et Zambie) avaient pourtant fait tout pour faciliter un vote positif des États-Unis en assouplissant hier leur texte et en se contentant de « demander » plutôt que « d'exiger » d'Israël l'annulation de l'ordre de déportation ayant frappé neuf Palestiniens.

En milieu de matinée, la Maison-Blanche avait indiqué que le vote américain dépendrait du contenu de la résolution. Après le vote, l'ambassadeur américain à l'ONU, M. Vernon Walters, a donné une explication plus politique à son abstention.

« Les convocations répétées du Conseil de sécurité ne facilitent pas le retour au calme dans les territoires occupés ni la recherche d'une solution aux problèmes ayant entraîné des troubles », a-t-il dit, après avoir toutefois rappelé que les États-Unis n'étaient pas du tout d'accord avec les méthodes employées par l'État hébreu.

M. Walters a également justifié son abstention en déclarant que les quatre Palestiniens expulsés mercredi, en refusant de se pourvoir devant la Cour suprême israélienne, n'avaient « pas laissé le processus judiciaire suivre son cours complet ». Il a enfin estimé que le Conseil de sécurité portait une attention « sélective non justifiée » aux troubles actuels dans les territoires occupés.

La position américaine tranche singulièrement sur celle des alliés de Washington. Mercredi soir, le président du Conseil de sécurité, l'ambassadeur britannique sir Crispin Tickell, avait manifesté sa « consternation et son indignation » à la suite de la déportation des quatre Palestiniens.

Au début des travaux du Conseil, l'ambassadeur israélien Benjamin Netanyahu avait reproché aux membres du Conseil d'examiner les déportations sans tenir le moindre compte de leur contexte. « Même si nous jetions des pétales de rose sur les lanceurs de bombes, le Conseil trouverait le moyen de nous critiquer », a-t-il affirmé.

L'observateur de l'OLP, M. Zehdi Terzi, s'est déclaré « surpris et déprimé » devant l'abstention des États-Unis et a demandé si cela signifiait que les déportations « une fois accomplies devenaient acceptables ». Il a ajouté que la confiance qu'il plaçait en Washington avait été « clairement ébranlée ».

L'ambassadeur du Liban, M. Rachid Fakhoury, a « rejeté » la déportation des quatre Palestiniens vers le Sud-Liban. Il a proposé qu'ils soient remis au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour être rapatriés dans leurs foyers.

Le Conseil qui examine aussi actuellement une plainte du Liban contre Israël à la suite de récents bombardements au Sud-Liban ayant fait 26 morts, n'est toujours pas parvenu à s'entendre sur une déclaration à ce sujet, en raison principalement d'objections américaines.

Israël arrête 10 personnalités palestiniennes

■ Le Liban renvoie les quatre expulsés de mercredi

JÉRUSALEM (d'après Reuter et AFP) — Le Liban a renvoyé hier vers la zone de sécurité israélienne du Sud du Liban quatre Palestiniens expulsés la veille par l'État hébreu, au moment où, dans les territoires occupés, les autorités israéliennes arrêtaient dix personnalités palestiniennes, dont six journalistes.

Les quatre Palestiniens expulsés, qui à l'origine avaient été remis par les Israéliens aux Syriens dans la vallée de la Bekaa, puis par les Syriens à l'armée libanaise, ont été conduits hier au point de passage de Zemraya, reliant la zone de sécurité au reste du Liban.

Des combattants du FPLP (Front populaire de libération de la Palestine) les ont alors pris en charge, a-t-on indiqué de source proche des services de sécurité, mais on ignorait dans quel endroit ils ont été conduits.

Dans les territoires occupés, Israël a arrêté 10 personnalités palestiniennes, dont le rédacteur en chef du quotidien *Al-Fajr*, Hanna Siniora, qui a été libéré quelques heures plus tard, Salah Zouhaikah, rédacteur en chef du quotidien *Al-Chaab*, le directeur de la PPS (Agence palestinienne de presse) Ibrahim Karain, et le syndicaliste Rasan Aouf. Selon la police et l'agence PPS, Kararae et Aouf devaient être prochainement libérés sans être inculpés.

Siniora avait la semaine dernière lancé une campagne de désobéissance civile, demandant aux Palestiniens de boycotter les produits israéliens et de ne plus travailler pour des Israéliens.

Dans la bande de Gaza, des soldats ont ordonné à quatre Palestiniens de se présenter au quartier général de l'armée pour y être interrogés, mais ils devaient normalement être libérés avant la fin de la journée, indiquait-on de source proche des services de sécurité.

Radio-Israël a estimé que ces arrestations semblaient faire partie d'une nouvelle stratégie de gouvernement face aux troubles, au cours desquels au moins 37 Palestiniens ont été tués depuis le 9 décembre.

L'armée a imposé des couvre-feu dans 11 des 28 camps de réfugiés des territoires occupés, et ça et là, des incidents ont éclaté hier. De source militaire, cependant, on indiquait que les heurts étaient nettement



Prenant place dans un taxi à Hasbaya, au Liban, deux des Palestiniens qui ont été expulsés d'Israël mercredi discutent avec un officier non identifié de l'armée israélienne.

moins violents qu'au cours des derniers jours, et que les couvre-feu avaient été imposés dans des camps de réfugiés surtout par mesure de précaution.

Des Arabes ont jeté des pierres contre des soldats à Hebron et un Palestinien de Cisjordanie a été arrêté après avoir agressé un soldat israélien, qui s'en est tiré indemne.

Toutefois, un porte-parole de l'armée a annoncé qu'un Palestinien avait été tué hier dans un champ de tir de l'armée israélienne, dans le désert de Judée, sans donner de précisions sur les circonstances exactes de sa mort. On ignorait si ce décès était lié à l'agitation des territoires occupés.

Dans le monde entier, les expulsions de Palestiniens, et l'attitude d'Israël dans les territoires occupés en général, ont suscité hier de nombreuses réactions. À Jérusalem, le sous-secrétaire général des Nations unies Marrack Goulding a protesté

auprès du ministre israélien des Affaires étrangères Shimon Pérès contre les expulsions.

L'Égypte, seul pays arabe à entretenir des relations diplomatiques avec Israël, a fait savoir que ces expulsions menaçaient des perspectives de paix au Proche-Orient et violaient le droit international.

L'Union soviétique a accusé Israël de violer les droits de l'homme dans les territoires occupés et a demandé au gouvernement de ne pas procéder à de nouvelles expulsions.

Enfin, le représentant au Liban du chef de l'OLP Yasser Arafat a me-

nacé hier à Saïda d'attaquer les installations militaires israéliennes en Israël et au Sud-Liban si l'État hébreu poursuit sa politique de déportation des Palestiniens.

M. Issam Salem, connu sous le nom d'Issam al-Loh, a déclaré à l'AFP que « les combattants de la révolution palestinienne étaient prêts à mener des opérations ciblées contre les installations militaires israéliennes en Palestine occupée et dans la zone de sécurité (établie par Israël en territoire libanais), si l'entité sioniste poursuit le massacre des Palestiniens désarmés et sa politique de déportation ».

L'ambassadeur de France à Manille l'échappe belle

MANILLE (AFP) — Des inconnus qui ont réussi à prendre la fuite ont ouvert le feu à bout portant hier à Manille contre la voiture transportant l'ambassadeur de France aux Philippines, M. Jacques Le Blanc, qui est sorti indemne de l'attentat.

Celui-ci s'est produit peu après 19h locales sur le parc de stationnement situé devant l'immeuble de l'ambassade de France dans le quartier résidentiel de Makati.

Selon une source proche de l'ambassade, M. Le Blanc venait de prendre place, à la fermeture des bureaux, à bord de sa voiture aux vitres blindées lorsque un autre véhicule s'est placé en travers de la chaussée bloquant l'automobile de l'ambassadeur.

Deux individus armés sont alors descendus dont l'un s'est approché du véhicule de l'ambassadeur et a tiré à bout portant sur la vitre arrière droite, du côté où M. Le Blanc était assis.

L'agresseur qui, selon le chauffeur de l'ambassadeur, s'est servi d'une arme de calibre 45 muni d'un silencieux n'a fait feu qu'une seule fois endommageant la vitre blindée exactement à hauteur de la tête de l'ambassadeur, ainsi qu'a pu le constater un correspondant de l'AFP.

M. Le Blanc, qui était seul sur la banquette arrière, a ordonné à son chauffeur de faire marche arrière et de prendre la fuite. L'ambassadeur a aussitôt regagné sa résidence, proche de la chancellerie, et s'est refusé à tout commentaire sur cet attentat.

L'identité des agresseurs demeure mystérieuse. « Nous enquêtons et nous n'avons pas de suspect pour le moment », a déclaré un porte-parole de la police.

Aucune organisation politique philippine n'avait menacé de s'en prendre à la France, constatent les observateurs à Manille.

L'attentat pourrait, estime-t-on de source proche de l'ambassade, être lié à la proximité des élections locales du 18 janvier, dont la campagne a déjà fait 69 morts.

La France avait été le premier pays à reconnaître officiellement le gouvernement de la présidente Cory Aquino après la « révolution » de février 1986.

À Paris, un porte-parole du ministère des Affaires étrangères a indiqué que la protection de l'ambassadeur de France serait renforcée.

À cent jours de l'élection présidentielle

Mitterrand n'a pas encore annoncé sa candidature

PARIS (AFP) — À cent jours de l'élection présidentielle en France, le jeu reste très ouvert entre les quatre hommes susceptibles de prétendre à la magistrature suprême, d'autant que le favori dans les sondages, le président (socialiste) François Mitterrand, n'a toujours pas annoncé s'il allait se porter candidat à sa propre succession.

À gauche, les choses deviendront

claires dans les semaines qui viennent lorsque M. Mitterrand fera savoir s'il se représente ou laisse la place au socialiste Michel Rocard. En revanche, à droite, le premier ministre Jacques Chirac et l'ancien premier ministre Raymond Barre s'opposent dans une primaire lors du premier tour du scrutin.

Ce premier tour aura lieu le 24 avril, et le second le 8 mai, pour le-

quel deux candidats seulement resteront en lice.

M. Chirac, 55 ans, le plus jeune des quatre, a indiqué hier soir qu'il annoncerait demain s'il se présentera ou non à l'élection présidentielle.

M. Chirac, qui était l'invité de l'émission *Le Monde en Face* de la chaîne de télévision TFI, s'est refusé à dire formellement s'il serait candidat, ajoutant cependant : « Je suis obligé de dire que je songe très sérieusement à me présenter. Je m'exprimerai sur ce sujet samedi », a-t-il dit.

Le chef du gouvernement n'a pas voulu « apporter de commentaires » sur l'attitude du président François Mitterrand qui n'a toujours pas fait connaître sa décision.

« Il est honnête pour un candidat de faire connaître sa candidature cent jours avant l'élection, a-t-il estimé. Il n'est pas très convenable de réduire ce délai. Je me suis plu, pour ma part, à cette exigence ».

M. Chirac doit lancer officiellement sa campagne au début de la semaine prochaine, ce qui ne l'empêchera pas de « gouverner jusqu'au bout », selon sa propre expression. Dans les sondages, il est devancé de quelques points par M. Barre. Pour tenter de rattraper ce retard, il peut compter sur la mobilisation de son puissant parti, le RPR, issu du gaullisme, et se targuer du tassement du chômage et des succès enregistrés par son gouvernement en matière de sécurité.

M. Barre, 63 ans, préfère retarder l'annonce de sa candidature, peaufinant l'image d'un homme à l'écart des jeux politiques. Conservateur, il va prochainement recevoir le soutien officiel des centristes et libéraux de l'UDF, composante de l'actuelle coalition gouvernementale. Professeur d'économie, au physique rond, il parcourt la France en soignant son image de gestionnaire rassurant.

M. Mitterrand, 71 ans, que les sondages créditent aujourd'hui d'une victoire électorale dans tous les cas de figure, doit dès fin janvier préciser, en privé, ses intentions à M. Rocard qui souhaite lui-même se représenter. M. Mitterrand pourrait ce-

pendant attendre le sommet européen de la mi-février avant d'annoncer sa candidature au pays, pour bénéficier le plus longtemps possible du prestige de la fonction présidentielle. Il s'en tient à des propos sibyllins mais, dans son entourage, on est maintenant persuadé qu'il se lancera dans la course à la présidence.

Sa succession dans les rangs du PS pourrait en effet être douloureuse, M. Rocard, 57 ans, un socialiste modéré, étant loin de recueillir l'unanimité au sein de son parti et, s'il fait part égale, dans les sondages, avec M. Chirac, il serait battu par M. Barre au second tour.

Au RPR et à l'UDF, on insiste sur la nécessité d'une « union » au second tour de l'élection car on n'oublie pas qu'en 1981 M. Mitterrand a été élu grâce à la désunion de la droite.

Les deux partis de la droite traditionnelle devront également compter avec l'extrême-droite. En effet les voix se portant sur le candidat du Front national, M. Jean-Marie Le Pen (environ 10 % dans les sondages), qui joue sur le refus de l'immigration et la peur de l'insécurité, seront sans doute décisives pour le second tour.

Le problème des alliances se pose également à gauche. Plusieurs responsables socialistes redoutent les tentations de compromis avec une partie du centre et de la droite, et réclament la dissolution de l'Assemblée nationale afin d'assurer au PS une meilleure assise parlementaire dans la foulée d'une victoire à l'élection présidentielle.

L'alliance avec le Parti communiste (PCF) est exclue, ne fut-ce que parce que ce dernier se replie sur lui-même après avoir traversé la crise la plus grave depuis près d'un demi-siècle. D'après les sondages il poursuit sa chute libre et risque de tomber à 5 % de l'électorat.

En outre pour la première fois le candidat communiste, M. André Lajoinie, se heurte à un candidat issu des rangs du PCF, M. Pierre Juquin. Ce dernier, qui préconise une « révolution de la gauche », a rallié l'extrême-gauche et une frange des écologistes.

LE MONDE EN BREF

Vers un sommet de l'OTAN au printemps

BRUXELLES (AFP) — La possibilité qu'un sommet des chefs d'État ou de gouvernement de l'Alliance atlantique se déroule fin mars ou début avril à Bruxelles prend de plus en plus consistance, a-t-on appris hier de sources diplomatiques concordantes à l'OTAN. Au début du mois, le *Sunday Times*, de Londres, et le *Washington Post* avaient évoqué l'éventualité d'un sommet, s'attirant un démenti d'un porte-parole de l'OTAN. À Washington, un porte-parole de l'administration américaine déclarait d'abord qu'une telle réunion était « improbable », avant de se raviser et de la qualifier de « possible ». Bien que les délégations nationales auprès de l'OTAN n'en aient toujours pas été officiellement saisies, les consultations inter-alliées à ce sujet sont entrées dans une phase active, indique-t-on. Les Américains ont suggéré qu'un sommet atlantique se tienne aux alentours des 21, 22 ou 23 mars, mais il pourrait aussi avoir lieu dans les tout premiers jours d'avril. Le chef du gouvernement britannique, Mme Margaret Thatcher, a été la première mercredi à Londres à appuyer publiquement « l'idée d'un sommet de l'OTAN début 1988 ». Le dernier sommet atlantique s'est tenu le 21 novembre 1985 à Bruxelles.

Fonctionnaires sud-africains expulsés

PRETORIA (AFP) — Le gouvernement belge a informé Pretoria de sa décision d'expulser trois fonctionnaires de l'ambassade d'Afrique du Sud à Bruxelles, a annoncé hier le ministre sud-africain des Affaires étrangères, M. Pik Botha. Dans un communiqué rendu public à la suite d'informations de presse que Bruxelles avait refusé de commenter, M. Botha a « confirmé » cette décision du gouvernement belge, qu'il a qualifiée d'« à la fois inexplicable, exagérée et contre-productive ». Elle intervient, a-t-il précisé, après plusieurs mois de négociations bilatérales concernant l'éventuelle libération par l'Afrique du Sud d'une ressortissante belge, Hélène Pastoors, condamnée en 1986 à dix ans de prison pour trafic d'armes au profit de la guérilla du Congrès national africain (ANC, illégal). Selon l'ordre d'expulsion venu de Bruxelles, les trois fonctionnaires sud-africains en question « devront être retirés d'ici au 31 janvier prochain », a indiqué M. Botha. Le ministre n'a révélé ni leurs noms, ni leurs fonctions.

Des armes nucléaires au Pakistan ?

WASHINGTON (AFP) — Les États-Unis ont exprimé hier leur « graves inquiétudes » à propos du programme nucléaire pakistanais mais ont indiqué qu'aucune décision n'avait encore été prise sur un éventuel arrêt de leur aide à ce pays. Des responsables, ayant demandé à conserver l'anonymat, ont indiqué mercredi qu'un mémorandum du département d'État concluait à l'implication probable du Pakistan dans une tentative d'exportation vers ce pays de matériaux pouvant être utilisés dans la fabrication d'armes nucléaires. Selon ces mêmes sources, le mémorandum adressé au président Reagan recommandait la poursuite de l'aide au Pakistan, en vertu d'une disposition permettant des exceptions à une loi adoptée en 1985 et imposant l'arrêt de l'assistance américaine à tout pays qui tente de se procurer illégalement aux États-Unis des matériaux pouvant servir à la fabrication d'armes nucléaires.

L'armée appuie le régime de Taiwan

TAIPEH (AFP) — Les 480.000 hommes des forces armées taiwanaises ont juré hier fidélité au nouveau président Lee Teng-hui alors que l'île commence la période de 30 jours de deuil national à la mémoire du président Chiang Ching-kuo décédé mercredi. Dans une déclaration solennelle signée du ministre de la Défense Cheng Wei-yuan et du chef d'état-major Hau Pei-tsun, les forces armées ont indiqué que « sous la directive de M. Lee, elles resteront fermes à leur poste pour assurer la sécurité et la stabilité de Taiwan et lutteront pour accomplir la mission sacrée de récupérer le continent ». Le soutien de l'armée est considéré par les observateurs comme un apaisement pour ceux qui craignaient une éventuelle intervention d'éléments durs des forces armées, au cas où l'opposition au Kuomintang (parti au pouvoir) serait devenue plus pressante à demander des réformes politiques.

loto-quebec		Résultats	
Tirage du 88-01-13		GAGNANTS	LOTS
6/6	0	6 548 566,40 \$	
5/6 +	4	238 676,10 \$	
5/6	403	1 811,60 \$	
4/6	21 231	66,10 \$	
3/6	388 405	10,00 \$	
7 19 29 38 43 45		VENTES TOTALES: 21 111 018,00\$	
No complémentaire: 37		PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 9 500 000,00 \$	
		PROCHAIN TIRAGE: 88-01-16	

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

LES CAHIERS SPECIAUX DU DEVOIR

éducation

L'éducation des adultes

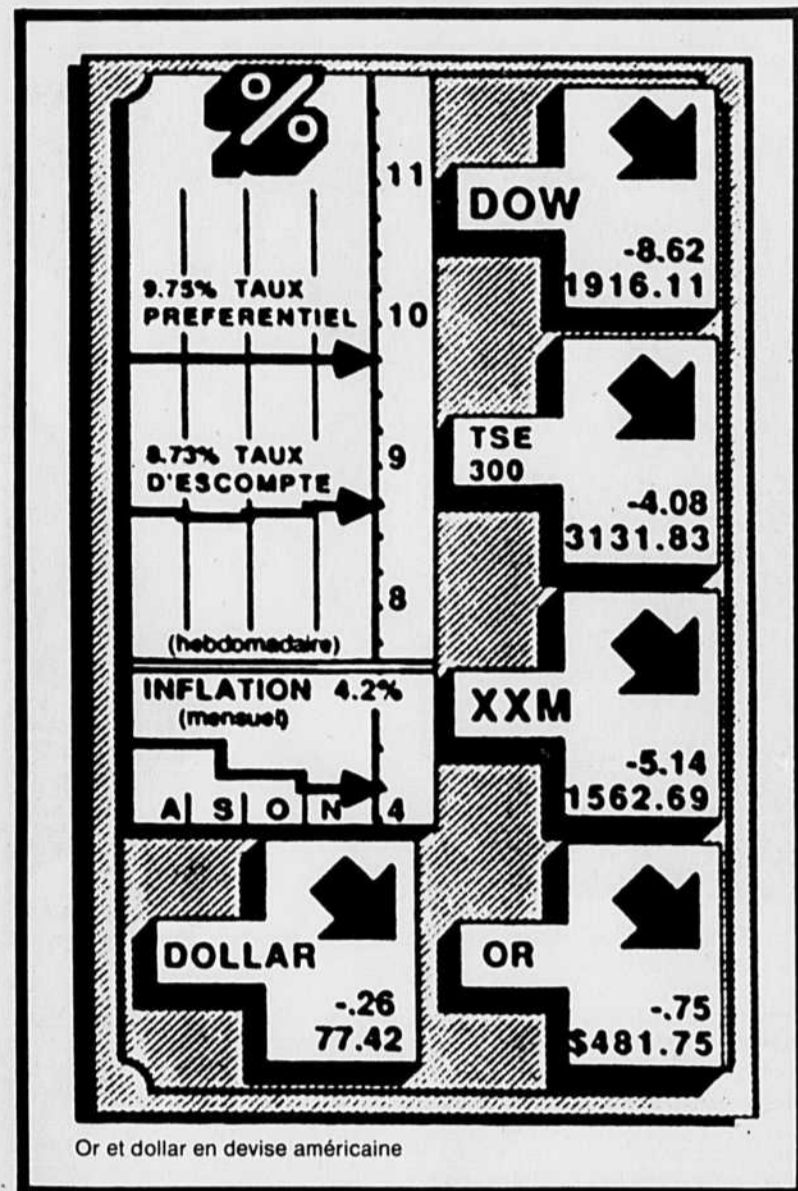
- ✓ Entrevues avec les grands responsables aux ministères de l'éducation et de l'enseignement supérieur
- ✓ Qui sont les éducateurs d'adultes?
- ✓ La formation professionnelle
- ✓ UNESCO: l'éducation aux adultes prioritaire pour les trente prochaines années
- ✓ La position des intervenants sur la spécificité de l'éducation des adultes
- ✓ L'éducation aux adultes en régions éloignées
- ✓ Le point sur la reconnaissance des acquis
- ✓ L'évolution des clientèles

Date de tombée publicitaire: 14 janvier 1988
Date de parution: 27 janvier 1988
Informations: Christiane Legault (514) 842-9645

LA VIE ECONOMIQUE

Montréal, vendredi 15 janvier 1988

EN UN COUP D'OEIL



Geoffrion Leclerc coupe dans le gras et songe au placement privé européen

ROBERT DUTRISAC

C'est à un véritable régime-minceur que s'attire Geoffrion, Leclerc, entamant une année où la maison de courtage en valeurs mobilières se prépare à un niveau d'activités sensiblement réduit.

M. Guy Desmarais, président et chef de la direction de Geoffrion, Leclerc, a indiqué que sa firme poursuit l'objectif de diminuer de 15 % ses frais d'exploitation, ce qu'elle a déjà réalisé à toutes fins utiles. Depuis la débâcle boursière, la deuxième firme de courtage francophone au Québec a remercié 30 employés, représentant 5 % de ses effectifs. D'autres coupures, plus importantes encore, ne pourront être évitées si la langueur du marché s'approfondit. « Nous allons nous adapter aux nouvelles conditions du marché », a souligné M. Desmarais tout en précisant qu'il était encore trop tôt pour évaluer avec justesse l'ampleur du ralentissement.

Lors de son dernier trimestre clos le 30 novembre dernier, Geoffrion, Leclerc a vu son bénéfice fondre comme neige au soleil, pour s'établir à un maigre \$ 102,000, ou \$ 0.01 par action, alors qu'il avait atteint \$ 1.67 millions, ou \$ 0.19 par action, durant le trimestre correspondant de 1986.

Rien d'exceptionnel dans ces résultats qui ressemblent en tout point à ceux de ses homologues. Lévesque, Beaubien, par exemple, a affiché pour la période des résultats tout aussi poussifs, ne dégageant qu'un bénéfice de \$ 173,000.

Le trimestre fut caractérisé par un haut niveau de transactions générant de forts revenus en commissions. Ce sont les pertes liées au portefeuille de la société et celles encourues par les spécialistes de titres qui ont, selon M. Desmarais, assésé un dur coup aux profits de la firme.

Pour la période, les frais de vente et d'administration se sont élevés à \$ 7.5 millions, par rapport à \$ 4.4 millions l'an dernier. Cet accroissement s'explique en partie par l'acquisition des firmes torontoises Housser & Company et Burgess Graham Securities. Geoffrion, Leclerc a depuis ramené ses frais d'exploitation à environ \$ 6.5 millions par trimestre.

Les nouvelles émissions d'actions dans le cadre du REA se feront rares. Geoffrion, Leclerc s'échine à compléter celle du Groupe T. C. G., des titres jugés pourtant d'excellente qualité. Elle entend procéder ensuite à l'émission des actions de Sani-Mobile. On ne se berce toutefois pas d'illusions : la vente des titres REA est laborieuse.

Pour contrer cette désaffection des investisseurs, Geoffrion, Leclerc mise sur de nouveaux produits. Ainsi, pour la première fois de son histoire, elle souhaite participer à des placements privés européens au pays. Son association avec la banque Indosuez porte fruit. M. Desmarais a révélé que sa société avait déjà présenté deux offres de financement de ce type qui totalisent \$ 150 millions. Ces offres furent rejetées, mais Geoffrion, Leclerc ne s'attend à n'en compléter que trois ou quatre par année. La clientèle ? De grandes entreprises ou organismes comme Pro-

vigo, Canam Manac ou la CUM.

En outre, avec son partenaire La Laurentienne, qui détient 45 % d'un holding composé de près de 60 % du capital-actions de Geoffrion, Leclerc, la société approvisionnera Placements Geoffrion, Leclerc, propriété à part entière de La Laurentienne, un firme réunissant 40 courtiers remisiers, c'est-à-dire des représentants autorisés à vendre des actions issues du marché primaire. Cette société, qui sera rebaptisée Les Services financiers La Laurentienne vers le 1er mars, assurera à

Geoffrion, Leclerc des revenus de l'ordre de \$ 1.5 à \$ 2 millions pour l'année en cours, a estimé M. Desmarais.

Quant aux « supermarchés financiers » mis de l'avant conjointement par la maison de courtage et La Laurentienne, mutuelle d'assurances, on y mettra la pédale douce, compte tenu d'un marché déprimé. Huit de ces centres sont présentement en activité en régions et aucune ouverture n'est prévue à brève échéance.

Finalement, le service « Acquisitions et fusions », créé il y a moins

d'un an, prendra de l'envergure. « Les temps sont très favorables à ces transactions », a indiqué M. Desmarais. À ce chapitre, l'essentiel de la clientèle se recrute parmi les entreprises dont Geoffrion, Leclerc s'est chargée de l'émission d'actions au cours des dernières années.

La société a déclaré un dividende trimestriel régulier de \$ 0.01 par action payable le 11 février prochain. L'an dernier à pareille date, Geoffrion, Leclerc, en plus de ce dividende, avait déclaré un dividende exceptionnel de \$ 0.045 par action.



Photo AP

Dans l'attente des chiffres sur la balance commerciale des États-Unis, les marchés ont été très calmes hier et les fluctuations tant des indices que du dollar américain ont été restreintes.

VIE DES ENTREPRISES

Sur les ailes d'Air Alliance

Air Alliance, un nouveau transporteur aérien filiale d'Air Canada, vendra ses premiers billets le 27 février et inaugurera ses vols le 27 mars, a-t-on annoncé hier lors d'une conférence de presse. Le nouveau transporteur régional, dont le siège social et le centre d'entretien sont installés à l'aéroport de Québec, desservira d'abord Québec, Montréal, Ottawa et Bagotville. Air Alliance prévoit déjà un programme d'expansion qui l'amènera à desservir des localités telles que Sept-Îles, Baie-Comeau, Mont-Joli, Rimouski, Rouyn et Val d'Or. Les actions de la nouvelle entreprise sont détenues à 75 % par Air Canada, le reste appartenant à la famille Deluce, de London (Ontario), propriétaire de 25 % des actions d'Air Ontario. Air Alliance vient donc s'ajouter au réseau Liaison d'Air Canada qui compte déjà au pays Air Nova, Air Ontario, Air BC, Northwest Territorial Airways et Commuter Express et qui desservira éventuellement une centaine de destinations au Canada. Deux appareils Dash-8 de de Havilland assureront les services au cours des trois premiers mois après quoi un 31ème appareil viendra s'y ajouter.

69 % de plus pour Laidlaw, la favorite

Il se passe pas une semaine sans qu'un courtier recommande chaudement l'achat des titres de Laidlaw. Les résultats du trimestre clos le 30 novembre dernier qu'a dévoilés la société de transport semble leur donner raison. Ses revenus ont progressé de 34 % pour atteindre \$ 376 millions et son bénéfice net a bondi de 69 % à plus de \$ 44 millions.

Corby et la vertu des jeunes

« Les jeunes, dans leur recherche d'un mode de vie plus sain, en sont arrivés à la conclusion qu'il était préférable de remplacer les boissons à haute teneur en alcool par des breuvages plus légers », a déclaré M. Roger Lachapelle, président et chef de la direction de Corby, lors de l'assemblée annuelle. Les résultats de la distillerie n'ont toutefois pas trop souffert de cette vertu naissante. Corby a vu son bénéfice s'accroître de 23 % pour atteindre \$ 4.7 millions et ses ventes brutes, de 10 %, à \$ 23.6 millions, au cours de son premier trimestre clos le 30 novembre.

— Robert Dutrisac

REPÈRES ECONOMIQUES

Bonnes ventes aux États-Unis

Les ventes au détail ont progressé en décembre de \$ 907 millions, soit 0,7 pc, pour atteindre \$ 126,68 milliards, selon le département américain du Commerce. Pour 1987 les ventes au détail ont augmenté de 3,5 %, après plus 5,4 % en 1986. Par ailleurs, l'Association des manufacturiers américains a fait savoir que les exportations de ses membres étaient en hausse ce qui pourrait constituer la meilleure prévention contre une récession. L'organisme prévoit des ventes à l'étranger en hausse de plus de \$ 40 milliards cette année.

Déficit budgétaire accru en RFA

Le déficit budgétaire de l'Allemagne fédérale a été de près de \$ 16 milliards US l'an dernier, en hausse de 20 % par rapport à 1986. Les dépenses ont augmenté de 2,9 % et les recettes fiscales de 3,9 %. Par ailleurs, la RFA a enregistré un excédent de sa balance des paiements de plus de \$ 9 milliards US en novembre dernier. Les opérations de soutien des cours des devises comptent pour une bonne part dans la croissance de l'excédent. La balance commerciale s'est pour sa part appréciée de 7,4 % en novembre 87 comparativement à novembre 86.

— Jean-Pierre Legault

MONDE DE LA FINANCE

La BCI réussit son examen

La Corporation Standard and Poor et Moody's Investor Service ont accordé le plus haut degré de classement à la Banca Commerciale Italiana, Milan (BCI), qui chapeaute la Banque Commerciale Italienne du Canada. La Standard and Poor a alloué un A1+ pour le programme de dépôt baptisé Eurocertificat de la BCI.

Une autre grande agence financière américaine, la Moody's Investor Service, a décerné à la BCI son plus haut classement (Prime 1) pour ses dépôts à court terme. Ce classement supérieur accordé par la Moody's fait suite à celui alloué par la Nippon Investor Service de Tokyo. La Banque Commerciale Italienne du Canada est une filiale à part entière de la Banca Commerciale Italiana, Milan avec des succursales à Toronto, Montréal et Vancouver.

La Barclays modifie ses services

L'institution britannique Barclays Bank songe sérieusement à cacher un certain nombre de ses succursales situées en sol américain. La direction de cette banque aurait opté pour une stratégie visant uniquement les services aux clients-entreprises (corporate banking). Selon un communiqué la décision finale sera prise au cours de la présente année, et ce par le bureau chef américain de la Barclays Bank. Présente dans 80 pays, cette banque compte sur un réseau de 135 succursales aux États-Unis sur la côte est et en Californie.

Les banques perdent du terrain

Selon M. Maurice Jodoin, président et chef de la direction de Trustco Général du Canada, « les banques à charte ont dû, au cours des six dernières années, céder une partie du marché des dépôts en dollars canadiens à d'autres institutions financières dont, en particulier, les sociétés de fiducie ». À l'appui de son argumentation, M. Jodoin a souligné que la part de marché des dépôts auprès des sociétés de fiducie est passée de 18,5 % en 1981 à 23 % en 1986.

— Serge Truffaut

Libre-échange : yogourt et crème glacée sont protégés

CLAUDE TURCOTTE

M. Pierre Blais, ministre d'État à l'Agriculture à Ottawa, a confirmé officiellement hier que la crème glacée, le yogourt et une dizaine d'autres produits laitiers seront ajoutés à la liste des produits d'importation contrôlée.

Cette mesure est l'une des principales conditions posées par l'industrie agricole québécoise pour donner son appui à l'accord sur le libre-échange canado-américain. La demande en a été clairement faite par l'Union des producteurs agricoles du Québec et par la Coopérative fédérée de Québec. Une autre demande majeure, déjà accordée, était l'inscription de l'article 11 du Gatt dans l'accord.

Les ministres de l'Agriculture du Canada et du Québec, MM. John Wise et Michel Pagé, ainsi que M. Blais, avaient tous trois mentionnés qu'ils favoriseraient l'ajout de ces produits laitiers à la liste des produits d'importation protégée, mais il fallait aussi l'approbation de Mme Pat Carney, ministre fédérale chargée des négociations de l'accord de libre-échange.

Dans un esprit pré-libre-échange, les gouvernements canadiens et américains sont convenus de ne pas ajouter de produits à cette liste jusqu'au 1er janvier 1989, d'où les hésitations de Mme Carney à répondre aux demandes du monde agricole québécois. On fera donc « un petit accroc » à l'entente. M. Blais ne croit pas que les Américains s'en offusquent, d'autant plus que les règlements américains interdisent déjà l'importation de ces mêmes produits laitiers.

M. Blais a indiqué qu'il faudra environ une semaine pour traverser les diverses étapes de la procédure avant ces produits soient formellement ajoutés à la liste protégée. Mais, Mme Carney a déjà accepté la recommandation. Le ministre d'État, qui avait reçu un accueil très froid lors de son passage au congrès de l'UPA en décembre ne pense pas que cette décision va faire disparaître l'opposition de l'UPA au libre-échange, puisqu'elle a pris radicalement position contre l'accord. Il pense en revanche que cela va satisfaire pleinement la Coopérative fédérée, qui a maintenu une attitude beaucoup plus nuancée sur le libre-échange.

Dans le but de rationaliser ses opérations

Remue-ménage à la Banque Royale

SERGE TRUFFAUT

Au moment même où elle aborde la 120e année de son histoire, la Banque Royale du Canada a décidé d'effectuer dès ce mois-ci des remaniements majeurs dans le but de rationaliser ses opérations.

La haute direction de la première institution financière au pays a jugé opportun de concentrer les énergies sur trois fronts qualifiés de « fondamentaux », soit, les services de détail, les services bancaires à l'entreprise et les services des marchés des capitaux.

Au niveau de la division Services de détail, il faut s'attendre à une concentration du pouvoir entre les mains de M. Allan Taylor, président du conseil et chef de la direction, et M. John Cleghorn, président et administrateur. Dans le rapport de l'exercice 1987, rendu public hier à l'occasion de l'assemblée annuelle des actionnaires, il est spécifié en effet que « dans le domaine des services de détail, les groupes clés de soutien de la direction et du siège social relèvent désormais directement du président ».

À titre d'avant-première à ce vaste plan de rationalisation, on se souviendra que la direction de cette Banque avait cautionné il y a peu la fermeture des bureaux-chefs régionaux de Hong-Kong, Londres, et Coral Gables en Floride. Parallèlement à ces fermetures, les liaisons électroniques entre le pouvoir décisionnel et ces diverses contrées ont été renforcées. Il va de soi que le verrouillage de ces bureaux-chefs, ne signifie pas, loin de là, que la Banque a abandonné l'exploitation de ces régions.

En ce qui concerne le conseil de direction, la plus haute instance décisionnelle de la Royale, M. Taylor a présenté aux actionnaires le petit jeu de chaises musicales en ces termes, « nous avons procédé à certains ajus-



M. Allan Taylor, président du conseil de la Banque Royale du Canada, prévoit un retour à la rentabilité cette année.

tements en vue de simplifier notre organisation, d'assurer la succession de la haute direction, de centrer plus précisément nos efforts sur les marchés prioritaires et nous permettre de tirer pleinement parti de l'évolution de la réglementation ».

De ces « ajustements » le plus notable est assurément la « retraite prématurée » de M. R.G.P. Styles qui fut un temps le principal concurrent de M. Allan Taylor au poste de chef de la direction. Le départ soudain de M. Styles s'est accompagné de la mise à pied conjointe de trois vice-présidents principaux.

Les déboires vécus par l'Orion Royal Bank, la principale filiale britannique de la Banque, seraient à l'origine des problèmes de M. Styles qui avait la haute main sur l'institution britannique.

À la suite de ces modifications au conseil, les responsabilités se partagent comme suit : héritier désigné de M. Taylor, M. John Cleghorn, président, qui siège au conseil depuis novembre dernier, dirige le réseau ban-

caire mondial et les groupes gestion des produits, gestion des services et technologie, ainsi que le groupe des Services bancaires à l'entreprise.

Vice-président du conseil, M. A.H. Mitchell supervise les fonctions financières et administration de la Banque et agit comme principal responsable financier. Premier vice-président directeur, M. R.C. Paterson, a la responsabilité des activités mondiales sur les marchés des capitaux et de la trésorerie. M. Paterson devra définir sous peu les liens entre la Banque et Dominion Securities. Quant à M. M.J. Regan, premier vice-président directeur, il devient le patron de la gestion des placements, des activités fiduciaires, des assurances, ainsi que des services au détail et des services à l'entreprise aux États-Unis.

Dans la foulée du départ de M. Styles, la direction de la Royale a décidé que la Orion Royal Bank abandonnerait un certain nombre d'activités, notamment en ce qui a trait au rôle de preneur ferme et de maintenir

de marché pour les euro-obligations. Selon messieurs Taylor et Cleghorn, « il nous est apparu que ces activités n'étaient pas conformes à notre critère de rentabilité, ni dans l'immédiat, ni pour l'avenir prévisible ».

Désormais, la Orion, dont l'actif est de plus de \$ 5 milliards, devra se pencher sur des activités dont les possibilités en bénéfices sont plus amples. « L'un des mandats prioritaires d'Orion sera de concentrer son énergie sur des activités susceptibles d'amplifier la présence de la Banque sur les marchés des produits et services de trésorerie canadiens, y compris les opérations de change, la gestion des risques associés aux taux, les produits du marché monétaire et la négociation des obligations de divers États ».

À l'instar de la plupart de ses concurrents canadiens, la Banque Royale a complété son dernier exercice financier en accusant une perte de \$ 259 millions, due essentiellement à la provision spéciale pour pertes sur prêts consentis aux pays en voie de développement.

« En absorbant une grosse perte en 1987, nous avons voulu mettre une fois pour toutes derrière nous les problèmes découlant de cette crise », a dit hier le président du conseil de la Royale, Allan R. Taylor. La Banque Royale a ajouté \$ 1.4 milliard au cours du dernier exercice financier à sa provision générale pour pertes éventuelles sur prêts. Cette provision dépasse maintenant les \$ 2 milliards, soit environ 37 % des \$ 5.4 milliards que 34 pays en voie de développement doivent à cette banque canadienne.

N'eût été de cette provision sur perte, la Banque Royale affichait un bénéfice d'opération de \$ 541 millions sur l'année. L'actif total de la Banque dépasse pour la première fois le cap des \$ 100 milliards, soit \$ 102 milliards, ce qui en fait toujours la plus grande banque canadienne.

LA VIE ÉCONOMIQUE

1987, une année record pour le commerce de détail

JEAN-PIERRE NICAISE
Collaboration spéciale

Sans même connaître les résultats des ventes de fin d'année, tout indique que les détaillants ont enregistré l'an dernier un chiffre d'affaires exceptionnel, probablement record. Selon les estimations provisoires de Statistique Canada, la valeur des ventes au détail, corrigée en fonction des variations saisonnières et du nombre de jours ouvrables, était de \$13,3 milliards en octobre dernier alors que la valeur réelle des ventes pour les neuf premiers mois de 87 était de \$124 milliards.

Pratiquement, dans presque tous les secteurs, les détaillants ont connu une hausse de leur chiffre d'affaires par rapport à 1986, qui était pourtant déjà une bonne année de l'avis de M. Guy Poirier, pdg du Conseil québécois du commerce de détail. Pour les 10 premiers mois de 1987, le chiffre d'affaires des ventes au détail était de 9,4 % au Canada, 12,1 % au Québec et 9,3 % pour le grand Montréal par rapport à la période équivalente de 1986.

Or, nous dit M. Poirier, « la période des fêtes a été excellente et les consommateurs canadiens comme québécois réagissent très bien à la situation boursière. Je ne vois aucune ré-

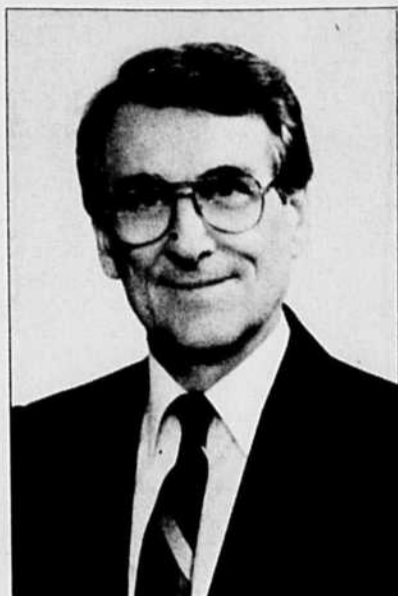
cession en vue, précise M. Poirier, les compagnies ne ferment pas et les élections fédérales prévisibles cette année, comme les élections américaines ne changeront rien à cette situation, 1988 devrait être aussi bon que 87 ».

M. Poirier fait également remarquer que, si les consommateurs se sont certes servis de leurs économies depuis deux ans, le taux d'épargne reste tout de même très satisfaisant : 9 % contre 13 % en 1982, alors que celui des Américains est de 7,5 %.

Ce sont les magasins indépendants qui connaissent la croissance la plus significative de leur chiffre d'affaires, soit 12,3 % au Canada et 15,4 % au Québec. Si les magasins à succursales ont connu une croissance moindre, celle-ci reste tout de même notable : 5 % au Canada, 3,9 % au Québec. De fait, seuls les secteurs des chaussures spécialisées et du bazar ont connu une baisse de leur chiffre d'affaires selon M. Poirier.

En revanche, pour d'autres, la hausse est impressionnante. Ainsi, le secteur de l'épicerie et de la confiserie a vu son c.a. grimper de 26,4 %.

COMMERCE



M. Guy L. Poirier, président du conseil québécois du commerce de détail.

La librairie et la papeterie : 24,8 %. Quant à la quincaillerie, la hausse est de 21,8 %.

Précisons que cette année, nombre de détaillants avaient effectué leurs soldes ou promotions plus tôt qu'à l'habitude. On pouvait donc craindre un fléchissement des ventes durant la période des fêtes, ce qui ne semble nullement le cas d'après les sondages. Oui, 1988 aura donc été l'année des commerçants.

Toutefois, tout n'est pas forcément rose en matière de commerce et le montant du chiffre d'affaires ne reflète pas nécessairement les profits. Pour ce que l'on appelle le petit commerce, pas de problème. Les détaillants sont satisfaits. Il n'en est toutefois pas même si l'on examine les performances boursières des plus grandes compagnies du secteur.

Selon la dernière étude mensuelle de la firme Tassé et Associés, relative au commerce de détail, le secteur a terminé l'année 1987 sur une note positive, l'indice gagnant 4,4 % pendant le dernier mois, moindre toutefois que le TSE, celui-ci gagnant 6,1 % sur son niveau de clôture de novembre. Seul le sous-secteur des magasins à rayon a fait mieux, 7,5 %, grâce à la performance individuelle de Sears (SCC).

Sur une base annuelle, et après le fameux krach, l'indice composé TSE a clôturé l'année avec un gain de 3,1 %, alors que les titres du secteur de détail n'ont pas connu la même veine, reculant dans l'ensemble de 11,3 %.

Le sous-secteur magasins d'alimentations — le plus important du groupe — a même connu une année difficile, l'absence d'inflation notable dans les prix des aliments et la concurrence soutenue des grandes chaînes ayant contribué, selon Tassé, aux pressions sur les marges bénéficiaires, comme à la progression des bénéfices.

Pour M. Claude Miron, l'analyste en commerce de détail de Tassé, « le consommateur est essoufflé et, après avoir connu quatre années consécutives de croissance des dépenses personnelles financées à même l'épargne et l'endettement supplémentaire, le choc boursier laisse planer beaucoup de doute sur l'évolution prochaine des DPC ». M. Miron croit, contrairement à M. Poirier, que le consommateur — anticipant un ralentissement économique ou même une récession — réduira probablement ses dépenses et consacra plus d'énergie à assainir sa situation financière, laissant que peu de potentiel de croissance dans les DPC.

Mauvaises perspectives boursières du secteur donc selon l'ana-



Photo Jacques Grenier

La période des fêtes a été excellente pour le commerce au détail et les consommateurs réagissent très bien semble-t-il à la situation boursière.

L'excédent commercial baisse et le taux d'escompte est stable

OTTAWA (PC) — La Banque du Canada a haussé son taux d'escompte de 8,70 à 8,73 %, hier.

Cette correction, estiment les observateurs, est trop faible pour entraîner une variation du coût du crédit ou de la rémunération de l'épargne.

Par ailleurs, les exportations et les importations ont atteint des niveaux record en novembre mais une hausse plus marquée des importations a coupé le surplus commercial du pays en ce qui a trait aux marchandises à \$ 677 millions de \$ 1,1 milliard en octobre, a annoncé hier Statistique Canada.

L'excédent commercial du Canada avec les États-Unis a aussi été fortement réduit à \$ 1,226 milliard de \$ 1,654 milliard en octobre et ce, en dépit d'une augmentation des exportations vers les États-Unis atteignant un record de \$ 8,5 milliards.

Le petit excédent commercial dont bénéficiait le Canada avec le Japon depuis juillet, et qui s'élevait à \$ 63 millions en octobre, a cédé la place à un déficit plus traditionnel atteignant \$ 101 millions.

Les chiffres sur le commerce canadien en général montrent qu'en novembre, les exportations ont grimpé à \$ 11,3 milliards, en hausse de \$ 215 millions ou 1,9 % par rapport au mois d'octobre, ce qui constitue une quatrième augmentation mensuelle d'affaires.

La valeur des exportations, cependant, a atteint un niveau record de \$ 10,6 milliards, une hausse de \$ 676 millions ou 6,8 % par rapport à octobre.

Parmi les exportations, les principaux gains se sont produits dans les secteurs des avions, des automobiles et des camions, aussi bien que dans ceux du bois d'oeuvre et des pâtes et papier qui avaient nettement baissé en octobre. Entre-temps, les exportations de charbon, de pièces d'auto, de blé et d'aluminium ont subi les plus fortes baisses.

Du côté des importations, les augmentations les plus importantes se sont produites dans les secteurs des pièces d'auto et d'équipement de communications pour avions, tandis que la seule baisse majeure touchait les voitures particulières.

La balance commerciale générale du Canada pour les premiers 11 mois de l'année s'établissait à \$ 10,95 milliards, en hausse d'environ \$ 1,33 milliard comparativement à la même période de 1986.

Toutefois, le Canada a enregistré un déficit commercial cette année avec la totalité de ses partenaires commerciaux à l'exception des États-Unis.

Au cours des trois premiers trimestres de 1987, dernière période pour laquelle on dispose de chiffres concernant les échanges de biens n'étant pas considérés comme marchandises, le Canada a enregistré un déficit atteignant presque \$ 4 milliards en ce qui a trait aux services. D'autre part, le Canada a connu un déficit dépassant les \$ 13 milliards sur les paiements d'intérêts et de dividendes ainsi que sur d'autres virements effectués des deux côtés de la frontière.

Et lorsqu'on tient compte de toutes les transactions commerciales du Canada avec le reste du monde, le pays affiche un déficit de son compte courant de l'ordre de \$ 6,6 milliards pour les trois premiers trimestres de 1987, en baisse par rapport à \$ 7,1 milliards durant la même période de 1986.

lyste... et bonnes perspectives de chiffres d'affaires pour le commerce de détail en général, ce qui n'est pas particulièrement étonnant. Les commerçants réagissent vite et vigoureusement, avec souplesse, et font preuve d'une belle agressivité. Reste donc à surveiller dans les prochains mois les ventes au détail qui représentent plus de la moitié de la demande totale dans l'économie, un ralentissement indiquant probablement une baisse de la production industrielle. Pour l'heure, le consommateur déjoue les pronostics pessimistes et ne semble pas se soucier d'une possible récession.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield, Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél. : (514) 934-0272
Télex : 05-268656
Cable: MARION
Télécopieur



AVIS DE DIVIDENDE
Avis est par les présentes donné qu'un dividende de UN DOLLAR TRENTÉ ET UN CENTS (1,31\$) l'action sur les actions privilégiées, rachetables, à dividende cumulatif de 5 1/4 %, Série A, en circulation de la compagnie a été déclaré payable le 15 février 1988 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 1er février 1988.

Par ordre du Conseil d'administration
La Vice-présidente, Directrice générale du Service Juridique et Secrétaire
DIANE MARCELIN LAURIN
Montréal, le 20 novembre 1987.

LE DEVOIR

RENSEIGNEMENTS	(514) 844-3361
Administration	(514) 844-3361
Rédaction	(514) 842-9628
Publicité	
Générale.....	(514) 842-9645
Annonces classées.....	(514) 286-1200
Abonnements	
Montréal.....	(514) 332-3891 ou (514) 844-3361
Québec.....	(418) 845-2080
Extérieur — Indicatif 514.....	1-800-361-6059
Indicatif 418.....	1-800-463-4747
Indicatif 819.....	1-800-361-5699
Indicatif 613.....	1-800-361-5699

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

Faut LE DEVOIR pour le croire!

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à: **La Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.**

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Exploitation d'endroits
JCRERIE G.M.A. INC. Sucrerie G.M.A. INC. 1058-1062 boul. Sauvé St-Eustache	Autorisation de danse dans un Restaurant pour vendre Permis additionnels 2 Restaurants pour vendre avec danse (suite à cession)	1058-1062 St-Eustache
114026 CANADA INC. Restaurant Mon Nari Entr. 1096 rue Clark Montréal	1 Restaurant pour vendre suite au changement permanent d'endroit d'exploitation	1096 rue Clark Montréal
159866 CANADA INC. Restaurant Les Phoenix Rouges 1098 rue Clark Montréal	1 Restaurant pour vendre avec danse et spectacles	1098 rue Clark Montréal
RESTAURANT LA VIEILLE CHEMINÉE INC. Restaurant La Vieille Cheminée Inc. 6660, Jarry Est, Local 100 St-Léonard	2 Restaurants pour vendre	6660, Jarry Est, Local 100 St-Léonard
SALON DE OUILLES LAURENTIEN LIMITEE Boulevard Lanes Restaurant 4400 rue Jean-Talon Est St-Léonard	Permis additionnel 1 Bar	4400 rue Jean-Talon Est St-Léonard
SALON DE OUILLES LAURENTIEN LIMITEE Salon de Quilles Laurentien 222, Montée de Liesse St-Laurent	Permis additionnel 1 Bar	222, Montée de Liesse St-Laurent
SALON DE OUILLES LAURENTIEN LIMITEE Salon de Quilles Laurentien Limitée 5252 rue Paré Montréal	Permis additionnel 1 Bar	5252 rue Paré Montréal
LAKHA, Hackiman Marché Farrah 788, rue Atwater Montréal	Changement d'emplacement 1 Epicerie	788, rue Atwater Montréal
FRANCINE RUSSEL, REAL DEMERS Resto-Bar Célébrité 1454 A, rue Crescent Montréal	Bar, Bar sur terrasse (suite à cession)	1454 A, rue Crescent Montréal
2436-9456 QUEBEC INC. L'île de France 801 Ouest de Maisonneuve Montréal	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre	801 Ouest de Maisonneuve Montréal
SALON DE OUILLES (VILLE LEMOYNE) 300 INC. Salon de Quilles (Ville Lemoyne) 300 Inc. 1626 boul. Taschereau Lemoyne	1 Bar	1626 boul. Taschereau Lemoyne
LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE POINTE ST-CHARLES DE MONTREAL NO 4766 Les Chevaliers de Colomb du Conseil de Pointe St-Charles de Montréal no 4766 2521 rue Centre Montréal	Club avec danse	2521 rue Centre Montréal
RESTAURANT CHARME DE CHINE INC. Restaurant Charme de Chine Inc. 1017 St-Laurent Montréal	Autorisation de spectacles dans un Restaurant pour vendre	1017 St-Laurent Montréal

Le président et directeur général
Ghislain K.-Lafamme, avocat

Québec

L'informateur

Avec Pierre Pascau de 11h⁴⁵ à 13h⁴⁵ du lundi au vendredi

CKAC 97.3 LA SUPERSTATION

L'OPPOSITION AU RCM

DANS l'entrevue qu'il accordait, hier, au DEVOIR, M. Claude Dupras aura confirmé, sinon qu'il est toujours le meilleur chef pour le Parti civique de Montréal, à tout le moins qu'il dépasse, de plusieurs coudées, les nostalgiques de l'ancien régime. Mieux que les Pierre Lorange, le successeur de Jean Drapeau a compris la nouvelle conjoncture politique de Montréal et le défi qui se dresse devant tout projet d'opposition municipale.

Nul messie ne ramènera plus la métropole aux splendeurs factices d'une ère révolue. Il est vrai que du côté de l'opposition, c'est le désert ou presque. Et on comprend l'impatience qui a gagné certains membres, anciens ou actuels, du Parti civique. Mais ils confondent les limites de leur chef avec le problème, compliqué et massif, que M. Dupras a reçu en même temps que le nom et la caisse du Parti civique.

La vérité, c'est qu'il n'y a jamais eu de réel Parti civique. M. Drapeau démissionnant, l'organisation à laquelle il apportait cohésion, crédibilité et orientation politique, s'est effondrée. À son départ, c'est un nouveau parti qui a tenté de faire face, dans un désarroi évident, au Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal. Une part non négligeable des électeurs a fait confiance, malgré tout, aux candidats de M. Dupras, mais un mode de scrutin inéquitable devait les exclure, sauf un, de l'hôtel de ville.

La victoire massive du RCM, l'absence du Parti civique au conseil, la perspective très lointaine d'une remontée de l'opposition, tout cela décourage les efforts pour implanter une alternative à l'administration en place. Le public n'aura été que plus étonné par l'enthousiasme, la combativité et le sens politique manifestés par M. Dupras. Mais, n'importe quel autre personnage, fut-il un Jean-Paul Belleau, aurait de la misère à rebâtir le Parti sur des fondements démocratiques.

Au reste, tout autre chef devrait encore trancher entre le retour à l'ancien club privé qu'affectionnent des vétérans du Parti civique, et le développement d'une organisation vraiment démocratique. Un compromis entre les deux écoles paraît impossible, encore moins la fusion des éléments anciens et modernes du parti. M. Dupras a raison de tourner le dos au passé et de mettre l'accent sur une plus forte démocratisation des rangs et des préoccupations du Parti.

Néanmoins, la tâche apparaît aussi longue et

laborieuse que l'était, il y a 20 ans, la contestation du régime Drapeau. Plus difficile même, car le contexte a changé. Bien des forces sociales ont quitté la métropole. Presque tous les courants progressistes ont trouvé leur place dans la coalition que dirige M. Jean Doré. Enfin, la structure politique de Montréal ne permet pas encore une mobilisation à dimension humaine dans les quartiers de la métropole.

Paradoxalement, c'est peut-être davantage dans le RCM qu'on pourrait trouver, advenant une scission, de quoi constituer un parti d'opposition. Le RCM a déjà connu de telles divisions, mais il paraît aujourd'hui solidement trempé et prémuni contre pareils tiraillements. Même la courbe que le boulevard Dorchester, que M. Dupras évoque avec une future rébellion anglophone contre M. Doré, même cette question sensible aura été tranchée par un parti unanime.

En revanche, l'absence d'opposition au conseil — sinon ailleurs — pourrait à plus ou moins courte échéance, sinon corrompre le RCM, à tout le moins en précipiter l'effritement dans l'opinion publique. Un abus de la consultation chez l'un, d'étonnantes décisions autoritaires chez un autre, le défi malaisé que s'est donné le maire de partager le pouvoir avec ses collègues au risque de passer pour faible ou absent, tout cela n'a pas échappé à l'oeil expérimenté de M. Dupras.

Pourtant, malgré les erreurs et les tâtonnements des débuts, l'administration Doré-Fainstat est bien en selle. Rien ne laisse entrevoir qu'on pourrait la supplanter dès 1990. Cette équipe encore jeune et diversifiée, surtout si le maire Doré reste à sa tête, peut espérer un autre mandat, voire deux. Le Parti civique se montrera plus crédible en proposant, à la prochaine élection de Montréal, non d'abord la prise du pouvoir mais le retour à un plus sain équilibre démocratique.

En promettant « le pouvoir » au Parti civique dès 1990, en signalant ouvertement à son adversaire, Jean Doré, les failles que le maire devra corriger dans son style public, M. Claude Dupras commet lui aussi des erreurs qui laissent planer des doutes sur son propre jugement politique. Au surplus, en laissant entendre que lui-même ne sera peut-être pas candidat à la tête de son groupe, ne confirme-t-il pas que le Parti civique doit se trouver un autre chef ?

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Incertitude sur le front pétrolier

S'ORIENTE-T-ON vers une autre dégringolade du prix du pétrole ? Impossible d'être catégorique à ce sujet avant quelques jours, même si de sérieux indices permettent déjà d'évoquer cette possibilité.

C'est avant tout la décision officielle du gouvernement d'Arabie saoudite d'accorder des rabais à ses principaux acheteurs qui alimente rumeurs et appréhensions. Relayée par l'hebdomadaire spécialisé *Middle East Economic Survey*, cette rumeur a d'ailleurs immédiatement provoqué une baisse des cours, au début de la semaine. Par la suite, le prix du brut s'est de nouveau situé légèrement au-dessus de 16 dollars. La vague de froid qui sévit actuellement aux États-Unis et au Canada n'est sans doute pas étrangère à cette reprise.

En décidant d'imiter plusieurs de ses partenaires au sein de l'OPEP qui accordent de sérieuses remises, l'Arabie saoudite a renoué avec la politique pratiquée à l'été 1986 à l'instigation de l'ancien ministre du pétrole, Sheik Yamani. Non seulement le gouvernement de Ryad pratique-t-il des rabais contrairement à la

politique de l'OPEP, mais il lance aussi sur le marché des quantités qui dépassent nettement le contingent quotidien arrêté au sein de cet organisme.

La mise en oeuvre de ce nouveau cours à Ryad incite à redouter la répétition du scénario de l'été 86. En quelques mois, le prix du pétrole s'était écroulé. On a alors enregistré des transactions qui s'élevaient à moins de 10 dollars le baril. L'OPEP avait frôlé la catastrophe, les lois du marché retrouvé leur place. Après des sessions-marathons, l'Organisation de Vienne avait péniblement recimenté son unité et réaffirmé son attachement au prix de 18 dollars. Chacun des États-membres acceptait de limiter sa production quotidienne. La médecine avait immédiatement porté ses résultats. Et le prix du pétrole a effectivement retrouvé le cap des 18 dollars.

L'unité s'est effritée. La guerre Iran-Irak a forcé certains pays à violer leur quota. La chute du dollar américain a fait fondre les recettes des pays producteurs. L'Arabie saoudite continuait à jouer le producteur d'appoint qui équilibrait le marché.

C'est le scénario du dernier semestre. En décembre, l'OPEP ne parvenait pas à camoufler les lézards considérables causés par la violation des contingents et la pratique de remises.

Le gouvernement de Ryad renonce donc, une deuxième fois en autant d'années, à s'imposer de nouveaux sacrifices alors que ses partenaires ont perdu le sens de la discipline. On doit s'attendre à de nouvelles et tumultueuses sessions de l'OPEP. On peut logiquement prévoir une baisse appréciable du prix du pétrole lorsqu'auront été levées les dernières incertitudes sur la nouvelle politique du principal producteur pétrolier.

Ces perspectives ne déplairont sans doute pas aux consommateurs ici et dans la plupart des pays industrialisés ou non. Au Canada, une chute trop brutale et trop prononcée du prix du brut entraînera encore une fois de graves problèmes en Alberta et inévitablement des appels en faveur de nouvelles interventions financières d'Ottawa. C'est une des dimensions inquiétantes de l'affaire.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

Pour une entente Canada-Japon

L'ACCORD de libre-échange canado-américain a occulté une réalité que le Canada sera pourtant forcé de regarder bien en face au cours des prochaines années : la trop grande dépendance de son commerce international vis-à-vis des États-Unis, dont l'économie est de surcroît en déclin.

L'arrivée aujourd'hui du nouveau premier ministre japonais en terre canadienne rappelle que le pays du Soleil levant est d'ores et déjà notre premier partenaire commercial outre-mer et qu'il offre des possibilités considérables de diversification dont le Canada n'a que trop faiblement tiré partie jusqu'à maintenant.

Au départ, Tokyo s'était montré réticent face à un éventuel accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Il craignait que l'ensemble du continent nord-américain ne devienne plus protectionniste. Il donna par la suite son aval à l'entente mais à la condition que les deux pays étendent graduellement la libéralisation des échanges à d'autres pays.

L'inquiétude du Japon est fondée dans la mesure où l'accord peut conduire à la création d'une zone discriminatoire vis-à-vis des pays tiers. Les tarifs sur les produits américains et canadiens seront abolis graduellement d'ici dix ans; mais il y aura toujours des droits de douanes sur les marchandises en provenance d'autres pays comme le Japon. À défaut d'accords bilatéraux ou multilatéraux, on peut redouter alors que le continent nord-américain ferme ses portes à des biens plus compétitifs. Une telle voie irait à l'encontre des principes fondamentaux de la concurrence internationale que le Canada a toujours défendus et rendrait à la longue nos entreprises

moins productives.

L'entente canado-américaine pousse fatalement les deux pays vers la « quatrième option », c'est-à-dire celle où le Canada assure ses positions sur le marché des États-Unis dans le cadre d'un accord spécifique et, parallèlement, intensifie ses échanges avec d'autres partenaires, notamment le Japon.

Mais par quels moyens ?

Le Canada vient de loin. La « troisième option », qui privilégiait justement le commerce en dehors du continent nord-américain, fut un échec si on en juge par les chiffres. De 1970 à 1986, la part des exportations canadiennes destinées aux pays autres que les États-Unis est passée de 35 % à 22 %.

Les échanges canado-nippons sont encore très peu développés. Les Japonais ne reçoivent que 5 % de l'ensemble des exportations canadiennes. C'est peu mais c'est quand même plus que tout ce que le Canada expédie dans les quatre plus grands marchés européens : l'Allemagne fédérale, la Grande-Bretagne, la France et les Pays-Bas.

Au cours des dernières années, le gouvernement canadien a développé une politique plus offensive en vue d'accroître les échanges avec le Japon. Les résultats se font sentir. Les courbes sont à la hausse mais leur montée est bien lente compte tenu de l'immense potentiel qu'offrent les deux pays. En outre, depuis 1982, le Canada accuse un déficit commercial qui pourrait se creuser si une stratégie plus audacieuse n'est pas appliquée.

À moins que la vague protectionniste américaine ne remette tout en question, il est probable que les États-Unis et le Canada seront amenés dans les prochaines années à

conclure des accords particuliers avec le Japon.

Divers types d'ententes sont possibles. L'économiste Wendy Dobson envisage par exemple que Tokyo demande d'être partie de certains éléments de l'accord canado-américain, concernant les services, les normes relatives aux investissements, etc. Une autre hypothèse serait que le Canada élimine les tarifs sur certaines marchandises japonaises — comme il le ferait éventuellement pour les importations américaines en vertu de l'accord — en échange d'un plus large accès au marché japonais. Enfin, pour attirer les énormes capitaux dont dispose le Japon, le gouvernement canadien pourrait négocier des conditions particulières en vue d'encourager leur investissement au pays.

Ces accords peuvent être ébauchés dans le cadre du GATT, mais comme le temps presse et que les négociations multilatérales s'échelonnent sur de nombreuses années, il serait préférable de les conclure dans un cadre strictement bilatéral, quitte à les étendre par la suite aux partenaires européens et asiatiques.

Une entente commerciale Ottawa-Tokyo serait tout à l'avantage du Canada dans la mesure où nos entreprises profiteraient pleinement de la puissance technologique et financière du Japon. L'accord canado-américain est nécessaire pour contrer la menace protectionniste. Mais ce n'est pas une panacée. Les États-Unis ne sont plus la puissance économique qu'ils étaient. Le Canada doit donc se tourner vers les nouveaux pays innovateurs pour améliorer la compétitivité de ses industries et éviter de sombrer avec son voisin.

— ALBERT JUNEAU

"JEAN-PAUL BELLEAU NE MOURRA PAS"



LETTRES AU DEVOIR

Une fois pour toutes

« L'ESPRIT du protocole d'entente et du projet de loi 55 étaient de réajuster la pension des ex-religieux enseignants et non de la diminuer en venant chercher les montants donnés sous une autre forme. » (M. François Gendron, le 3 juin 1987).

À la même commission parlementaire, M. Paul Gobeil affirmait qu'on ne peut pas avoir une espèce de coordination qui, au moment de la retraite, a comme conséquence qu'on va chercher à peu près tout ce que ces gens ont obtenu et qu'on les pénalise pour les années subséquentes.

Ces propos rassurants du ministre sont bouillies dans la pratique par certains fonctionnaires. Un seul point d'interprétation reste à régler. Des gens de la CARRA et du Trésor veulent élever à des ex-religieux enseignants, à l'âge de 65 ans, un montant supérieur à celui qu'ils ont reçu comme prestation de rente.

Qu'on ne vienne pas chercher chez ces ex-religieux enseignants, à l'âge de 65 ans, plus que ce qu'ils ont reçu comme rentes du Québec, qu'ils aient pris leurs rentes à l'âge de 60 ans, 62 ans ou 64 ans.

Le groupe des ex-religieux s'est engagé à régler une fois pour toutes ce problème de la coordination. Qu'on respecte l'esprit des discussions qui ont mené à la loi 163.

— RÉAL LAMPRON
Québec, le 5 janvier.

Petit milieu

IL NE serait sûrement pas mauvais de relever toutes les insolences que se permet votre collaborateur Jean-Éthier Blais dans ses carnets. Il a, je suppose, carte blanche. Prenons comme seul exemple son carnet du 9 janvier, dont le propos tourne autour de l'écrivain Georges Bernanos.

Avant de parler de celui-ci, M. Blais nous avoue avoir essayé de lire nos poètes québécois : « Le néant, la futilité d'écrits sans armature (...) C'est du charabia d'incultes. » Et ensuite : « En les lisant, on se rend compte à quel point nous sommes un petit milieu... »

Bien sûr que nous sommes un petit milieu, c'est d'ailleurs ce qui permet à des inactifs, soi-disant littéraires, de tenir le haut du pavé !

Mais M. Blais nous demande, toujours à propos de nos écrivains : « Devrais-je polémiquer avec ces gens-là ? » Peut-être bien que non, puisque notre essayiste, tout en nous disant avoir la foi, nous apprend aussi que « dans ses romans, Bernanos dialogue non pas avec les hommes, menu fretin, mais en vrai pro-

phète, avec Dieu. » On espère alors que, un peu comme un de nos politiciens avait évoqué la main de Dieu, M. Blais saura trouver chaussure à son pied.

Et pour conclure : « L'histoire (...) se souviendra de Franco comme d'un pacificateur et du précurseur de la démocratie espagnole. » Pas de doute là-dessus, 1 million de morts durant la Guerre civile et 40 années de dictature, c'est du menu fretin, à peine de quoi tirer une polémique pour ranimer un petit milieu endormi !

— YVES VAILLANCOURT
étudiant en philosophie
Montréal, le 10 janvier.

Renseignez-vous

MAINTENANT que les textes de base de l'entente de libre-échange ont été publiés, nous comprenons mieux pourquoi le Parti conservateur tenait tant à garder le tout secret jusqu'à la dernière minute.

L'entente va beaucoup plus loin que la levée des tarifs douaniers. M. Simon Reisman était plus qu'un négociateur, mais le Père Noël lui-même.

L'entente touche par ses articles 1602 et 1607 la prise de contrôle des institutions financières et des entreprises canadiennes, aubaine pour les Américains spéculateurs.

Alors que les lois américaines demeurent inchangées, (le « Jones Act » par exemple), les lois canadiennes sont tellement modifiées ou élargies, qu'il devient facile pour les Américains de les contourner (exemple : le GATT et le « Glass-Steagall » Act).

Aucune mesure de contrôle n'est prévue, comptant sur la « bonne foi » des parties. (Les produits japonais modifiés par le nom et l'étiquette, peuvent nous être revendus comme américains sans que nous touchions les droits de douane des Japonais.)

L'entente du GATT était le plus loin qu'il nous était permis d'aller dans le libre-échange sans que ce soit dangereux pour l'économie ou la souveraineté canadiennes.

Si les Canadiens demeurent aussi rêveurs que M. Mulroney et ne se documentent pas plus sur cette entente afin de protester énergiquement, elle sera sûrement « historique ». D'ici quelques années, les jeunes n'auront point d'emploi dans les secteurs manufacturiers canadiens, et devront aller travailler au sud des États-Unis, aux salaires réduits des Mexicains et des Cubains qui y travaillent déjà.

Quelques provinces devront se séparer du Canada, et se joindre aux États-Unis.

Toutes les lois obligeant les Américains à ouvrir des succursales canadiennes avec un pourcentage raisonnable de main-d'œuvre et de contenu canadiens sont annulées.

Les disciples de M. Mulroney qui croient faire pousser des palmiers au Canada verront leurs rêves se tarir d'ici peu d'années. Avant de vous dire « pour » de grâce, renseignez-vous.

— GILLES CARIGNAN
Laval, le 2 janvier.

Direction

LE Parti Québécois engage sa course à la direction.

Si la langue française est importante pour tous ceux (candidats, membres, sympathisants, adversaires, journalistes, éditorialistes, commentateurs, etc.) qui parleront de cette course, le mot d'ordre devrait être donné : en bien ou en mal, qu'on en parle en français.

Pourquoi recourir au mot « leadership », (mot anglais, dit le dictionnaire) pour qualifier cette course ? Course à la direction et course à la chéfferie ne désignent pas autre chose, bien que chéfferie soit, en ce sens, un québecisme. Le français est suffisamment riche pour qu'on évite d'utiliser un mot étranger, fut-il anglais et répandu.

En fait, cet exemple trahit un mal de plus en plus généralisé qu'aggrave journaux, périodiques et émissions télévisées.

Si le français perd des plumes, ce n'est pas toujours la faute des autres. Des gens (de lettres ?) font peut-être mal leur devoir culturel ou ne se respectent pas suffisamment. Et ce sont souvent ces mêmes gens qui déplorent que le français soit de plus en plus pauvre dans les écoles. Par l'emploi d'anglicismes, ils contribuent eux-mêmes à l'appauvrir.

Si le français est important, il faut le préférer à l'anglais.

— RODRIGUE LAROSE
Sherbrooke, le 27 décembre.

Un autre Polonais

Lettre à Jean Éthier-Blais

J'AI accueilli votre billet paru dans le DEVOIR du jeudi 31 décembre comme des étrennes témoignant de ce que nous avons été et de ce que nous sommes encore virtuellement.

« Héritiers de la plus haute civilisation de l'Occident moderne, écrivez-vous, nous avons été vaincus par l'Anglais, l'ennemi héréditaire. Si dans notre inconscient un jugement de Dieu nous condamne », n'est-ce pas parce que, historiquement, notre Dieu est catholique ?

Or, notre catholicisme, c'est François de Montmorency Laval. C'est aussi Elzéar-Alexandre Taschereau, qui avais la génocide culturelle des Franco-Manitobains par Wilfrid Laurier et Merry del Val interposés.

Un homme défendit à Rome les droits du français au Manitoba : Louis-Zéphirin Moreau, l'Évêque de Saint-Hyacinthe. Il eut contre lui, en plus de l'archevêque de Québec, le secrétaire d'État du Vatican et Léon XIII lui-même.

Un allié puissant lui accorda son appui et sa sympathie : le cardinal Ledochowski, préfet de la Congrégation de la Propagande. Un autre Polonais, Jean-Paul II, vient de béatifier l'évêque mascoctain.

Oui, nous sommes encore nous-mêmes en devenir.

— EDOUARD DOUCET
Longueuil, le 9 janvier.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à em-

ployer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 7755, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR : \$325 par semaine le samedi seulement = \$1.00

Pour information : à Montréal: 332-3891 à Québec: (418) 687-2021

Livraison par porteur : Edition quotidienne = 149\$ par année 81\$ 6 mois 42\$ 3 mois

Livraison par la poste : Edition quotidienne = 155\$ par année au Canada 85\$ 6 mois 45\$ 3 mois

Pour information (514) 844-3361 Courrier de deuxième classe; enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

L'avenir des tribunaux administratifs

L'heure est aux décisions

LIBRE OPINION

THÉRÈSE GIROUX

L'auteur est présidente intérimaire de la Commission d'accès à l'information et présidente de la Conférence des membres des tribunaux administratifs du Québec

LE 10 AOÛT 1987, un groupe de travail, présidé par le professeur Yves Ouellette, remettait au ministre de la Justice un volumineux rapport sur les tribunaux administratifs.

Les problèmes présentés par les tribunaux administratifs au Québec ont été identifiés et dénoncés depuis plus de 20 ans. Dès 1965, le juge Beetz de la Cour suprême, alors professeur d'université, dénonçait le « désordre général du droit administratif québécois » et, depuis lors, au moins quatre documents d'importance ont été produits sur le sujet.

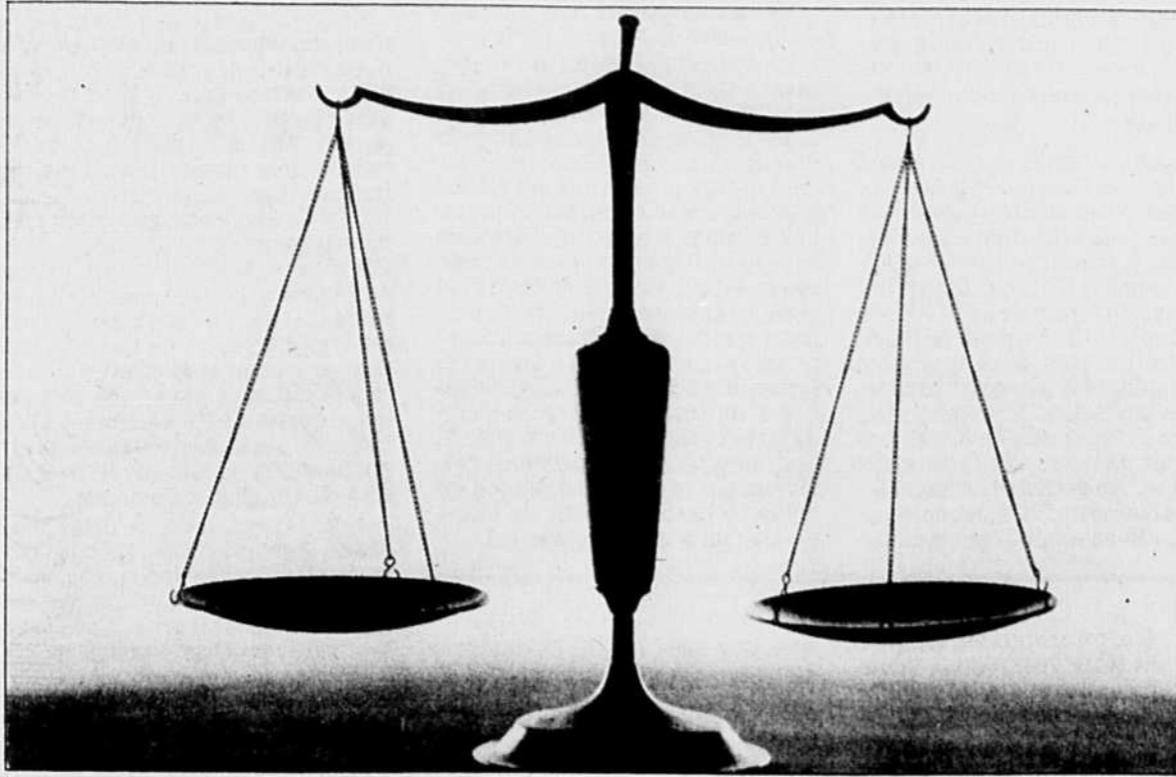
Les malaises à corriger

Le premier malaise qui affecte la justice administrative est la trop grande prolifération des recours et des tribunaux administratifs, qui est une source de confusion pour le citoyen et de mauvaise utilisation des ressources pour l'administration publique.

L'absence d'uniformité des règles de procédure et de preuve appliquées par ces différents tribunaux constitue un second malaise.

Enfin, l'inégalité, l'absence de transparence et l'affligeante précarité du statut des membres des tribunaux administratifs entachent sérieusement la crédibilité de la justice administrative. Le rapport Ouellette parle, à ce sujet, du « problème qui a le plus urgent besoin de réforme ».

Les membres des tribunaux administratifs sont nommés actuellement au bon vouloir des gouvernements en place, suivant des règles qui sont non seulement méconformes mais à toutes fins utiles inexistantes. C'est le régime de la discrétion la plus totale, pour ne pas dire de l'arbitraire. Le choix des personnes n'est assujéti à aucun mécanisme qui garantisse la compétence. Les conditions de nomination sont inégales, tant au niveau de la durée des mandats que des



Le gouvernement doit maintenant proposer une législation qui garantisse une justice administrative indépendante

traitements et autres avantages reliés à l'emploi. Les conditions de renouvellement des mandats laissent à l'autorité politique une totale discrétion de reconduire ou non le mandat d'un membre de tribunal administratif. Dans des cas qui ne sont pas exceptionnels, celui-ci verra sa situation clarifiée quelques semaines à peine avant l'expiration de son mandat, alors que, dans d'autres cas, il siègera pendant un certain temps sur un mandat expiré.

La situation est, en fait, alarmante. Elle l'est parce que l'arbitraire qui la caractérise ne favorise pas le recrutement sur la base du seul critère pertinent, la compétence. Elle l'est aussi parce que la précarité qui la caractérise risque d'éloigner de la fonction les candidats les plus qualifiés. Elle l'est enfin, et cela est plus grave, parce que l'incertitude dans laquelle elle place les personnes qui y oeuvrent constitue une menace objective à leur capacité de rendre des décisions en toute sérénité, indépendance et objectivité.

Les remèdes proposés

S'attaquant tout d'abord au problème de la prolifération des tribunaux administratifs, le groupe de

travail propose d'effectuer certains regroupements sur la base de la parenté fonctionnelle. Il recommande d'envisager l'abolition de tribunaux dont les activités ne justifient pas une existence distincte et de créer un tribunal administratif plus polyvalent que les autres, qui pourrait regrouper différents recours et absorber d'éventuels nouveaux recours.

Sur la question de la procédure devant les tribunaux administratifs, le rapport recommande que des principes directeurs communs soient adoptés, qui s'appliqueraient à tous les tribunaux administratifs, quitte à être complétés par des règles particulières rendues nécessaires par la vocation spécifique d'un tribunal.

S'attaquant enfin au problème du statut des membres des tribunaux administratifs, le rapport fait des propositions novatrices mais nullement révolutionnaires. Il recommande un système de nomination par concours, analogue à celui qui prévaut pour la nomination des juges de la Cour provinciale. Au terme de cette proposition, les membres des tribunaux administratifs seraient nommés pour des mandats de sept ans, renouvelables, sur recommandation d'un organe indépendant, le Conseil

des tribunaux administratifs. Des exigences minimales de compétence seraient prévues dans une loi sur les tribunaux administratifs et les conditions relatives au renouvellement des mandats seraient clairement établies, mettant fin à l'arbitraire et à l'incertitude qui caractérisent de manière affligeante le régime actuel.

Une réforme minimale

La réforme proposée par le groupe de travail ne nous apparaît pas parfaite. Elle est, notamment, incomplète en ce qu'elle ne vise pas tous les tribunaux administratifs existant au Québec.

De façon générale, cependant, la réforme est une mesure minimale adéquate de redressement des principaux malaises qui affectent aujourd'hui les tribunaux administratifs. C'est pourquoi, nous croyons que le gouvernement ne peut pas réagir par le silence à un tel rapport. Il doit aller de l'avant dès maintenant avec, au moins, les recommandations relatives au statut des membres des tribunaux administratifs et proposer une législation qui comporte des garanties objectives d'une justice administrative indépendante, plus crédible et qui favorise davantage l'excellence.

Les négociations START reprennent

La réduction de 50 % : une illusion comptable

ANALYSE

JOCELYN COULON

LES NÉGOCIATIONS qui ont débuté hier à Genève sur les armes stratégiques (START) et spatiales devraient mener, selon le communiqué final du sommet Reagan-Gorbatchev à Washington, à la signature prochaine d'un accord de réduction des armes nucléaires intercontinentales. Celui-ci serait signé, en grande pompe lors d'une visite officielle du président Reagan à Moscou en mai ou en juin.

L'optimisme affiché à la clôture de la rencontre de Washington, du 8 au 10 décembre derniers, sur les possibilités de réduire de 50 % les armes stratégiques et de s'entendre sur la question du développement des armes antimissiles dans le cadre de l'Initiative de défense stratégique, cache mal les insurmontables difficultés de telles ambitions et l'ambiguïté de certains chiffres.

Dans le cas précis de l'IDS, les deux Grands se sont entendus pour demander à leur délégation à Genève de « préparer un accord (START) qui obligerait les deux parties à observer le traité ABM, tel que signé en 1972, tout en poursuivant la recherche, le développement et les essais requis, qui sont permis par le traité, et de ne pas se retirer de cet accord pour une période de temps spécifiée ». L'administration Reagan avait interprété l'acquiescement des Soviétiques à cette petite phrase comme un recul de leurs positions antérieures où la conclusion d'un accord START était lié à un règlement de la question du bouclier spatial.

Or, les Soviétiques ont encore répété, mardi, qu'il n'était pas question de réduire le nombre de leurs missiles stratégiques sans un accord limitant sévèrement les essais et le déploiement d'un système de défense antimissile. Moscou n'accepte pas la volonté du gouvernement américain d'interpréter le traité ABM de manière suffisamment large pour justifier le déploiement du bouclier spatial, comme le Pentagone l'envisage déjà pour le milieu de la prochaine décennie.

Mercredi, le négociateur américain, M. Max Kampelman, a toutefois déclaré « qu'aucune des deux parties ne pourra déployer de systèmes de défense avancés tant qu'elles n'auront pas eu l'occasion d'engager des consultations à ce sujet ». Cela ne règle toutefois pas le problème de l'interprétation du traité ABM. Selon certains observateurs, pour éviter l'enlisement, un compromis pourrait naître de ce différend : Washington et Moscou signeraient un accord START mais se réserveraient le droit de ne pas l'appliquer si l'une ou l'autre des parties perfectionnait son bouclier spatial et ne respectait pas le traité ABM.

En ce qui concerne les armes nucléaires stratégiques, les deux Grands se sont déjà entendus sur les principes généraux d'un accord : réduction de 50 % des arsenaux respectifs, qui seront plafonnés à 6,000 ogives, dont 4,900 sur missiles balistiques, et 1,600 vecteurs. Toutefois, selon une récente étude du Natural Re-

sources Defense Council, de Washington, la réduction de 50 % est biaisée. Cette étude porte sur la dernière proposition américaine avant le sommet de Washington et, malgré une légère modification du nombre d'ogives nucléaires sur missiles balistiques permis (4,900 au lieu de 4,800 dans la proposition américaine), elle reste d'actualité.

Les négociations START portent sur les missiles balistiques au sol, sur les sous-marins et sur les bombardiers transportant des bombes ou des missiles de croisière. Les États-Unis disposent de 2,000 vecteurs (missiles et bombardiers) et d'environ 13,012 ogives. Pour passer à 1,600 vecteurs, la coupe ne serait que de 20 %. Quant aux ogives, il faut diviser leur nombre en deux : celles transportées par missiles balistiques et les autres par bombardiers. Les États-Unis réduiraient de 40 % leur nombre d'ogives sur missiles balistiques (de 7,942 à 4,764). Il resterait 5,070 ogives dont la comptabilité est compliquée. Les deux Grands ont décidé que chaque bombardier transportant 24 bombes ne saurait compter que comme une seule ogive. Toutefois, le bombardier transportant 8 à 22 missiles de croisière serait compté comme 8 à 22 ogives. Pour ne pas dépasser la marque des 6,000 ogives, on limiterait à 1,200 les ogives sur bombardiers, toute combinaison possible. Ce calcul permettrait en fait aux États-Unis de conserver 9,204 ogives, une réduction de 30 %.

Pour sa part, l'Union soviétique fera passer le nombre de ses vecteurs, de 2,475 à 1,600 (35 % de réduction). Au chapitre des ogives, la coupe est de 35 %, de 11,248 à 7,138 avec une réduction très importante de 50 % des ogives sur missiles balistiques (de 9,400 à 4,800). Cette asymétrie entre les réductions américaines et soviétiques s'explique par le fait que les États-Unis ont plus de missiles et bombes sur bombardier que les Soviétiques qui dominent dans le nombre de missiles balistiques.

L'étude du NRDC tient toutefois à souligner que les arsenaux stratégiques passeront d'environ 24,000 ogives à 16,350, ce qui est déjà un premier pas.

Jusqu'au sommet de Washington, les deux parties se proposaient des sous-plafonds stricts limitant certaines catégories d'armes. Ainsi, le gouvernement américain exigeait un maximum de 3,300 ogives sur missiles au sol et le gouvernement soviétique un maximum de 3,300 ogives sur les missiles sur sous-marins. Ces propositions visaient strictement à restructurer les forces de l'adversaire, l'Union soviétique ayant la majorité de ses ogives au sol (6,846) et les États-Unis sur sous-marins (5,632). Les propositions ont été rejetées des deux côtés et les négociateurs doivent trouver une formule sur des plafonds acceptables.

Enfin, il reste à régler les problèmes de la vérification des missiles de croisière sur navires, la réduction de la capacité d'emport des vecteurs (poids maximum des ogives, des systèmes de guidage et des aides à la pénétration qu'un missile peut transporter), le nombre de nouvelles armes que chaque partie pourra déployer et le temps nécessaire pour l'application de l'accord.

Jusqu'où étendre la coopération entre l'université et l'industrie ?

LIBRE OPINION

RON LEVY

L'auteur est professeur titulaire à l'Université de Montréal

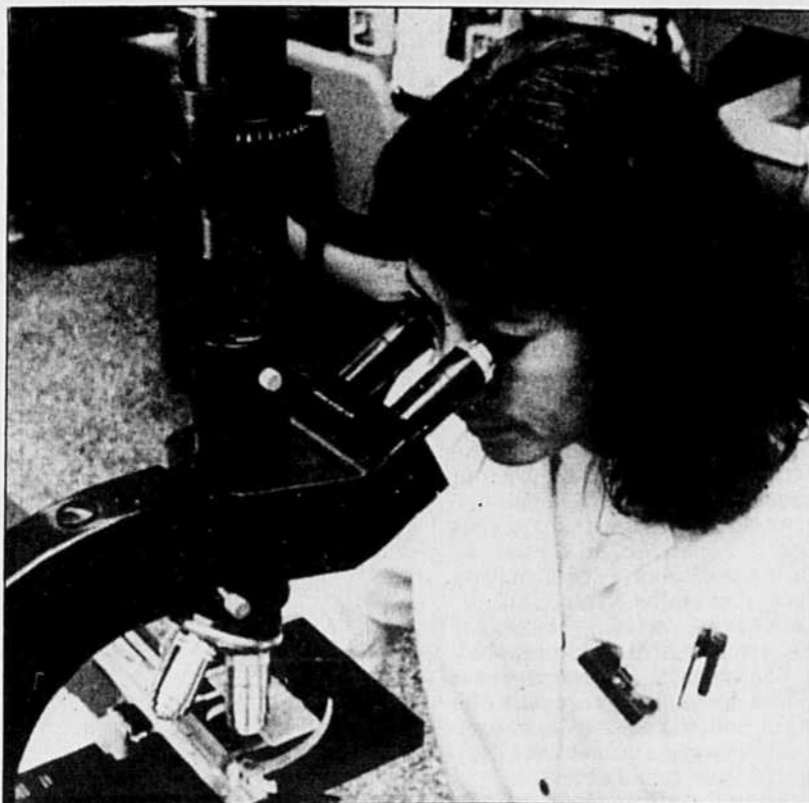
L'UNIVERSITÉ, notre dernière institution culturelle, fait face à un dilemme existentiel au moment où le concept peu de banane de la privatisation devient un leitmotiv pour le monde corporatif et l'État.

Au XIXe siècle, il était possible d'être tout à fait péremptoire quand il s'agissait de l'essence de l'activité intellectuelle. Par exemple, on raconte que le naturaliste suisse Jean-Louis Agassiz, qui avait été sollicité par une société savante à présenter une série de conférences, avait décliné l'invitation prétextant que ce genre d'engagement lui prendrait trop de son temps et qu'il préférerait le consacrer à la recherche et à l'écriture. Comme cette société savante insistait en lui offrant des émoluments plus que généreux, M. Agassiz répondit, avec l'aplomb qui le caractérisait, que l'argent ne constituait pas pour lui un incitatif suffisant. « En fait, avait-il ajouté, je ne peux me permettre de perdre mon temps à gagner de l'argent ».

Les règles de l'industrie

On pourrait prétendre que M. Agassiz n'était qu'un autre de ces universitaires idéalistes. Ou même encore, quelque chose de plus pervers. Peut-être bien. Mais on risque alors d'y perdre quelque vision cachée, vision qui s'applique encore aujourd'hui. L'objectif poursuivi ici est de tenter de dévoiler ce fond occulte tout en essayant d'éviter les affirmations qui sembleraient présomptueuses. Revenons au concept de la privatisation et à son impact sur l'université.

Une des notions de plus en plus présente dans le discours actuel est la nécessité croissante, pour l'université, de resserrer ses liens avec l'industrie. La communauté universitaire, accablée par le spectre de coupures budgétaires importantes, s'est vue interpellée avec beaucoup de ferveur afin d'acquiescer aux vœux de la société et d'inventer de nouvelles façons de se rapprocher du monde industriel. Quel mal y a-t-il à cela ? Voilà justement ce à quoi en était



L'université doit être le panthéon de l'intellect et de la liberté d'investigation

venu M. Agassiz.

Pour lancer la discussion, rien d'autre qu'une citation du philosophe Platon, référence fongiquement biaisée, n'est-ce pas ? Platon a dit que celui qui cherche à dominer par la persuasion est forcé, ce faisant, d'accepter les règles de l'autre et, par le fait même, devient dominé par l'autre. La question qui surgit alors est la suivante : l'université doit-elle vraiment envisager de convaincre l'industrie qu'il y a des « choses » utiles pour l'industrie dans la « crypto-désorganisation » de l'université ? Et, selon le précepte de Platon, si l'université y réussit, ne sera-t-elle pas alors contrainte par les règles de l'industrie ?

La liberté d'investigation

Il y a pourtant bien des précédents. On n'a qu'à jeter un coup d'oeil du côté d'institutions prestigieuses (si c'est là le bon épithète) d'enseignement des États-Unis, dont la majeure partie des programmes de recherche (et par voie de conséquence des programmes d'enseignement) est subventionnée par l'industrie militaire. Regardons donc de plus près quelles sont leurs normes intellec-

tuelles et culturelles. Est-ce là vraiment ce que la société attend de la mission de l'université ? Beaucoup s'écrieront : « Sottise ! », car les idéaux militaristes et le profit à court terme ne sont quand même pas le lot de tout ce qui est industrie. Soit. Mais comment en être sûr ?

Edward Shils, dans son livre *The Academic Ethic*, a proposé deux objectifs pour l'université moderne. Le premier est de préparer les étudiants à assumer leur rôle professionnel. Le second est d'assurer l'épanouissement de la révolution des idées et du changement. On pourrait croire que ces deux objectifs sont fondamentalement opposés ; mais considérons-les attentivement. La formation en vue d'un rôle professionnel particulier est intimement liée à la liberté des modes d'investigation qui supporte les fondements intellectuels de la révolution des idées et du changement. La liberté d'investigation (et ceci ne signifie nullement que l'investigation soit neutre, quoiqu'aimeraient bien le laisser croire certaines gens de sciences positivistes), a sûrement été le propos de ces penseurs qui ont influencé le cours de l'histoire par la

révolution des idées et le changement qu'ils ont amenés. Depuis Aristote jusqu'à Habermas, depuis Saint-Thomas d'Aquin jusqu'à Kierkegaard, depuis de Vinci jusqu'à Escher pour n'en nommer que quelques-uns.

Ce qui est proposé, ici, c'est qu'il doit y avoir une certaine distance entre le développement intellectuel et les forces sociales qui nous entourent. Phillip Rief affirme que les universités ne doivent pas être trop proches de la société. La raison en est que l'étudiant et le professeur ne doivent pas être protégés contre les impératifs des sociétés industrielles modernes, mais plutôt protégés contre leur infatuation outragieuse à construire un univers simplifié.

On ne peut que s'étonner des propos insipides tenus aux chercheurs universitaires par les « gestionnaires » de la recherche dans nos industries de la connaissance en développement, à savoir que la recherche doit être reliée au monde « réel » de l'industrie. Se sont-ils jamais arrêtés à penser combien réel est cet univers où la réalité est réduite à quelque quantification technique et aiguillonée par l'appât du gain mercenaire ?

La connaissance de l'industrie

L'université doit être le panthéon de l'intellect et de la liberté d'investigation. Si ce n'est pas le cas, il ne s'agit pas d'une université. L'industrie n'a jamais manifesté qu'elle tenait à cette culture de la liberté d'investigation. Peut-être qu'il en est ainsi parce que le succès corporatif n'arrive pas par hasard : il doit être géré. C'est pourquoi le rapprochement de l'université et de l'industrie comporte des dangers et que l'université ne devrait s'y acheminer qu'avec circonspection.

Il faut se souvenir que l'université est la dernière de nos institutions culturelles. Ce n'est que là que la société peut compter développer la connaissance de l'industrie. Il n'est donc, de fait, définitivement pas le rôle de l'université de devenir une industrie de la connaissance.

Quand Robert Hutchins s'est retiré comme président de l'université de Chicago, un ami lui demanda si le communisme était toujours enseigné à l'université. « Oui, a-t-il répondu, et le cancer à l'école de médecine ». Voilà l'essence de l'université ; mais si l'État corporatif avait quelque chose à y dire, ce ne serait sûrement plus le cas.

Les Inuit du Nouveau-Québec

La mortalité augmente

NORBERT ROBITAILLE
ROBERT CHOINIÈRE
MARCO LEVASSEUR

Du département de démographie de l'Université de Montréal

PLUSIEURS études ont déjà montré que la mortalité des Inuit du Nouveau-Québec est bien supérieure à celle de l'ensemble de la population du Québec. Il était cependant généralement admis que la situation s'améliorait. Pourtant une étude récente menée au département de démographie de l'Université de Montréal conclut à une augmentation récente de la mortalité.

Alors que, au début des années soixante-dix, le Québécois « moyen » pouvait espérer vivre 72 ans, l'Inuit du Nouveau-Québec pour sa part n'avait une espérance de vie que de 66 ans.

L'écart pouvait sembler important. Mais lorsqu'on regardait le chemin parcouru depuis la fin des années quarante, quand l'espérance de vie n'était chez les Inuit que de 31 ans, on pouvait se consoler et espérer de nouvelles améliorations.

Notre étude, fondée sur des données récentes, montre qu'au contraire la situation se détériore. En effet, pour la période 1979-1983, l'espérance de vie des Inuit du Nouveau-Québec régresse à 60 ans, se démarquant ainsi de celle de l'ensemble des Québécois qui atteint, en 1981, 75 ans. Après un demi-siècle de convergence voilà que la mortalité des Inuit semble amorcer une inquiétante remontée.

La hausse des taux de mortalité, depuis 1971, n'affecte les Inuit qu'aux âges adultes, et elle est d'autant plus forte que l'âge est avancé. La mortalité des enfants poursuit heureusement sa diminution, mais à un rythme ralenti.

L'augmentation des maladies de dégénérescence (appareil circulatoire et tumeurs au-delà de 50 ans) et des traumatismes et empoisonnements (15 à 35 ans) explique en grande partie la récente évolution de la mortalité des adultes.

Il est logique de voir apparaître une augmentation des maladies de l'appareil circulatoire puisque les Inuit sont passés brutalement d'un mode de vie nomade, qui impliquait beaucoup d'activités physiques, à un mode de vie sédentaire, depuis le milieu des années cinquante. Les habitudes alimentaires ayant évolué plus lentement, il est bien possible que l'on voit apparaître actuellement les conséquences de ce changement. On pourrait également supposer que l'accroissement de la consommation de tabac n'est pas étranger à l'augmentation de la mortalité due aux maladies de l'appareil circulatoire et aux tumeurs.

Du milieu des années quarante au début des années soixante-et-dix, la mortalité des Inuit avait connu une chute considérable. Durant cette période, l'espérance de vie à la naissance avait doublé, passant d'environ 30 ans à 66 ans. Cependant, cette diminution s'est faite au prix d'une modification dans le style de vie, qui fait maintenant sentir son coût. L'accroissement récent de la mortalité lance un défi tout autant à la population Inuit, qui prend de plus en plus en main sa destinée, qu'aux services de santé gouvernementaux, pour qui ce phénomène est certainement inacceptable.

La CSN et la CEQ fustigent l'attitude d'Ottawa face à Haïti

La mascarade a assez duré !

CLÉMENT TRUDEL

À trois jours des élections prévues en Haïti, la CSN et la CEQ ont officiellement demandé, hier, au gouvernement canadien de se dissocier clairement du processus électoral en cours et du fruit qui en sortira. La mascarade a assez duré ! ont dit les chefs syndicaux. Nous voulons qu'Ottawa s'engage à ne pas reconnaître le gouvernement qui pourrait se croire légitimé par le vote de dimanche (s'il se déroule) ont dit les deux présidents, M. M. Gerald Larose et Yvon Charbonneau.

Les deux centrales syndicales entretiennent des rapports étroits avec la Centrale Autonome des Travailleurs Haïtiens (CATH), fortement implantée dans les milieux paysans et dans quelques secteurs tel le transport, ou avec la Centrale Nationale des Enseignants Haïtiens, comptant parmi les forces qui tentent de débarrasser Haïti d'un régime que la CSN et la CEQ tiennent responsable des massacres du 29 novembre dernier.

Le 7 janvier, par son secrétaire général Fernand Daoust, la FTQ, autre centrale syndicale québécoise, avait déjà prié Ottawa de dénoncer les élections « bido » qui étaient prévues pour le 17 en Haïti; élections que boycottent les quatre principaux candidats du 29 novembre maintenant rassemblés au CED (Comité d'entente démocratique).

Le communiqué commun CSN-CEQ souligne « la recrudescence de la violence appréhendée » et dit craindre « une nouvelle vague de répression antisyndicale ». Par décret, en juin 1987, le CNG avait dissout la CATH mais 10 jours de grève avaient forcé la main au régime Namphy qui a finalement rétabli la CATH dans ses droits. Il existe toutefois une liste noire de personnes dont la vie est menacée en Haïti et « plusieurs dirigeants syndicaux doivent vivre dans la clandestinité ».

Présent à la conférence de presse, hier, le secrétaire général de la CATH, Yves-Antoine Richard, a

parlé des « dynosaures et des macoutes » qui continuent à massacrer son peuple, dans un pays où, depuis 30 ans, le peuple n'a joui d'aucun droit. « Quelle honte pour ceux qui aident ce régime-là », s'est exclamé M. Richard, qui a quitté Haïti il y a trois semaines. M. Richard affirme que, même s'il doit mourir, il doit rentrer combattre aux côtés de ceux qui veulent le renversement de ce « régime macoutique ».

Le syndicaliste Richard s'en est pris hier à Washington et à ses « domestiques », au nombre desquels il classe le gouvernement canadien. Pourquoi continuer à soutenir un régime comme le CNG qui, depuis le 7 février 1986 (départ de Jean-Claude Duvalier), n'a pas même bâti une seule latrine pour le peuple mais s'est appliqué à licencier plus de 15.000 salariés dans la périphérie de Port-au-Prince? demande-t-il. Les macoutes tout tout pour former une main-d'oeuvre docile, ils accusent les leaders ouvriers d'être des communistes: « Nous sommes des nationa-

listes, des progressistes » et, à la CATH nous fumes parmi les premiers à réclamer la « démacoutisation » des forces armées, ce qui peut expliquer l'acharnement que l'on met à nous traquer.

Gerald Larose affirme: « On a pu comprendre le désarroi d'Ottawa » - il y a deux ans - face au développement survenu en Haïti mais après deux ans « cela devient de la complixité ». Comme citoyens, comme syndicalistes, comme démocrates, enchaîne-t-il « nous avons honte » des positions canadiennes qui préparent la population à un accommodement avec des « fripouilles » qui succèdent à d'autres « fripouilles ». Pour Yvon Charbonneau, la meilleure réponse que l'on pourrait souhaiter aux pressions qui montent en faveur des forces démocratiques haïtiennes serait d'entendre de la bouche même de Mme Landry, de M. Clark et de M. Mulroney, en tant que chef du gouvernement, le désaveu de ce que son collègue Larose qualifie de « mascarade qui a assez duré ».

entendre qu'il ne pourrait pas voter pour son parti aux prochaines élections. En campagne pour le libre échange, M. Macdonald a révélé au DEVOIR qu'il ne participera pas à la prochaine campagne fédérale et qu'il ira plutôt aider le chef des Libéraux du Manitoba, Sharon Cars-tars.

C'est dans l'Ouest et au Québec que les Néo-Démocrates perdent le plus de terrain. Mais les Conservateurs doivent toujours se contenter d'une piètre troisième place au Québec avec 28 % seulement des intentions de vote.

Cela n'inquiète pas Brian Mulroney qui rappelait hier que « le parti Conservateur ne recueillait que 13 % des intentions de vote dans la province lorsqu'il prit la direction du parti en juin 1983. Quand les dernières élections furent déclenchées, on traînait 39 points derrière les Libéraux. Les Québécois auront amplement le temps de se faire une opinion sur les questions importantes, de poursuivre le premier ministre: le libre-échange, qui est pour et qui est contre? Le projet de loi C-22, qui était pour et qui était contre? Les relations fécondes entre Québec et Ottawa, qui les a bâties et qui les a démolies? », de lancer M. Mulroney en donnant l'impression qu'il répétait déjà sa campagne électorale.

« Pour l'instant, assure Brian Mulroney, il est plus important de gouverner le pays que de se préoccuper des sondages ». Il a expliqué que son mandat « normal » se termine le 17 septembre prochain (quatrième anniversaire de son assermentation), et il a répété vouloir travailler à faire adopter les lois d'implantation du Traité de libre-échange avec les Etats-Unis, compléter le travail constitutionnel (« espérons-le », précise-t-il avec prudence), et lancer quelques autres projets de création d'emploi.

Même s'il n'y a pas fait référence, son Secrétaire principal, Bernard Roy, supervise actuellement la rédaction d'une série de lois et de directives sur la conduite des titulaires de charges publiques.

◆ Haïti

— mais de donner aussi une incontournable leçon de français aux rédacteurs de la constitution d'Haïti.

Subtile distinction, alors, entre les expressions « pendant » et « durant » le règne Duvalier, nuance en demi-teintes entre « artisan » de la dictature et « auxiliaire » des actes de régime honni. Me Alezi n'était pas parvenu à retenir l'attention de son auditoire et à peine celui des magistrats, littéralement emmurés derrière une barricade de journalistes et de caméraman lorsqu'il termina enfin son discours en rappelant qu'Agrippine n'était pas plus l'artisan de la tyrannie de Néron que Clovis Désinor ne fut l'artisan de Jean-Claude Duvalier.

« Les Haïtiens ont réclamé le changement, mais on leur a donné l'ostracisme, et écarté mon client constitue une violation des droits fondamentaux de l'homme, a déclaré Me Alezi aux juges moins éblouis par son argumentation que par un insolent projecteur de télévision qu'il réussissent enfin à faire éteindre après au moins cinq rappels, en tintant une clochette d'instituteur contre la table recouverte d'une bure de feutre vert.

Il faudrait un expert en droit constitutionnel pour expliquer la portée de l'intervention du ministère public — qui représente censément le Conseil national de gouvernement — alors qu'au terme des plaidoiries, son porte-parole invitait la Cour de cassation à rétablir le nom de M. Désinor sur la liste présidentielle. Le candidat exclu avait-il déjà l'avai du CNG ?

Un expert, aussi, des usages de la procédure civile haïtienne nous aurait expliqué comment Me Philippe Cyrill, l'avocat de l'Etat à la direction générale des impôts, put se permettre d'exprimer en pleine cour le vœu que M. Désinor soit élu président de la République, dimanche, si la Cour veut bien le rétablir sur la liste des candidats.

Me Cyrill nous a expliqué qu'il en avait le loisir à titre de « citoyen haïtien », et qu'il n'était pas inhabituel dans les cours haïtiennes d'échanger des vœux confraternels avec l'adversaire.

Me Alezi, quant à lui, se trouva embarrassé par cette accolade extrarépublicaine, trouvant sans doute inopportun de la part d'un confrère d'ajouter au vacarme de la séance le bruit d'aussi gros sabots politiques. Il protesta, même, dans le tohu-bohu de la salle, cependant qu'Alphonse Lahens, adversaire de M. Désinor, bien que de la même coulée idéologique, à qui nous demandâmes de quoi il pouvait retourner au juste, se contenta de hémisser un sourcil en accent circ-conflexe en murmurant : « étrange, étrange... »

Tandis que le tribunal siégeait, trois des quatre principaux ex-candidats aux élections annulées du 29 novembre, M. Marc Bazin, Sylvio Claude et Gérard Gourde, lançaient depuis l'Hôtel Holiday Inn un appel à la grève générale demain, et invitaient le peuple haïtien à faire de dimanche une « journée de réprobation nationale ».

M. Louis Dejoie, qui avec ses trois collègues estimait représenter 80 % des suffrages du dernier scrutin — s'il avait eu lieu — se trouve aujourd'hui à Montréal. Il donne ce soir une entrevue au Point du réseau français de Radio-Canada.

Les quatre figures politiques, de loin les plus connues de l'électorat, n'avaient pas réussi à faire débayer Haïti au lendemain du massacre du 29 novembre. Quant à en appeler de nouveau à la grève générale, cela paraît superflu, surtout si la Cour de cassation casse le jugement du Conseil électoral provisoire, car alors les rues risquent d'être encore plus désertes de toutes façons, et le commerce réduit aux premières nécessités.

On a signalé deux assassinats hier

dans la capitale, de jeunes marchands ambulants tués, veut la rumeur, par un ancien milicien. Ces tueries sont rarement suivies d'une enquête policière. Au mieux, elles sont portées au bilan des règlements de compte, d'ailleurs toujours plus fréquents dans un climat de crime.

Arrestations, menaces, apparitions de deux chars d'assaut sont aussi signalés. On les attribue à l'armée, qui vise particulièrement dans les campagnes, les militants d'organismes voués au développement social et à l'alphabetisation.

À l'Ambassade du Canada, certains employés et leurs enfants ont déjà regagné le pays, « pour des raisons scolaires », croit-on devoir souligner, le premier semestre risquant d'être compromis. La plupart des facultés n'ont pas rouvert leurs portes. Les écoles primaires et secondaires sont toujours fermées et risquent de le demeurer jusqu'au deuxième tour de scrutin, le 24 janvier. La grande majorité des Canadiens oeuvrant en Haïti ne se sentent aucunement menacés et n'entendent quitter Haïti qu'in extremis. Toutes les mesures d'évacuation ont été envisagées.

Il ressort d'une rencontre officieuse avec l'Ambassadeur Claude Laverdure qu'à Ottawa nous plus on ne peut affirmer rigoureusement que les élections auront lieu. « Sans parler d'attentions, nous suivons l'évolution de la situation », a rappelé l'ambassadeur dont on n'est pas sans noter la prudence des propos depuis le massacre du 29 novembre.

À Ottawa, le ministre des Affaires extérieures Joe Clark, qui s'était dit rassuré de ce que les candidats duvaléristes à la présidence avaient été écartés par le CEP, sera évidemment contraint de commenter maintenant la décision de la Cour de cassation, si celle-ci vient renverser l'interdit. Situation délicate, le Canada craignant naturellement de se faire accuser d'ingérence dans tout ce qui peut être associé au processus électoral.

Le Canada s'est abstenu par exemple jusqu'à ce jour de se prononcer sur la constitutionnalité du Conseil national de gouvernement, à savoir si ce dernier avait le droit d'abolir l'ancien conseil électoral provisoire pour en nommer un nouveau, comme il l'a fait.

Au reste, on rappelle que le gouvernement canadien ne reconnaît jamais un gouvernement étranger, mais un pays; et le cas échéant, il fera connaître son déplaisir ou son approbation au lendemain d'élections mais pas avant le deuxième tour s'il a lieu, et le décompte des votes, suivant la façon dont il prendra acte du nouveau gouvernement. Au pire, il rappellerait son ambassadeur et s'abstiendrait de participer par exemple aux cérémonies qui marqueraient la passation des pouvoirs le 7 février.

Dimanche, deux inconnues inquiétantes : les électeurs semblent devoir boudier massivement le scrutin. Un président élu même à la majorité d'une participation inférieure à 25 % trouvera difficile de justifier sa légitimité auprès des instances internationales, et plus encore d'affirmer son autorité en se réclamant de la faveur populaire auprès des diverses factions de la nation pour imposer les réformes même les plus élémentaires.

◆ Cardinal Léger

Montréal et son successeur à ce titre, Mme Monique Vézina, ministre fédéral des Transports qui a collaboré aux oeuvres du cardinal à titre d'ancienne responsable de l'ACDI (Agence canadienne de développement international), Mme Lise Bacon, vice premier ministre qui dans son discours a cité Claude, écrivain favori du cardinal. Ce dernier devait aussi rappeler à sa belle-sœur, Mme Jules Léger, le souvenir ému de son frère qui fut gouverneur général et ambassadeur du Canada à Paris. « Nous avons tous deux suivi l'exemple de notre père en servant l'Eglise et l'Etat », de souligner le cardinal.

Parsmée d'anecdotes et de reminiscences de son enfance à Saint-Antoine qu'il a qualifié de « plus beau coin de monde » en dépit de tous les paysages qu'il a admirés dans les cinq continents, l'allocation du cardinal se voulait une réplique improvisée, simple et sans prétention au concert d'éloges qu'il venait d'entendre à son endroit. Il les a écoutés sans broncher, d'un air digne et hiératique, avec une émotion retenue. Une seule fois a-t-il fait allusion à ses 83 ans. Répondant à Mgr Grégoire qui venait de lui rappeler qu'il était « un exemple de ténacité et de dévouement pour le 3e et le 4e âge », le cardinal Léger a répliqué: « Je commence à comprendre le prix d'une année et je me pénétre chaque jour de cette certitude de savoir combien le Seigneur a aimé le monde rempli de beautés. J'estime que tous et chacun d'entre nous avons besoin de cette transcendance de la beauté ».

Qualifié d'inspirateur, de précurseur, d'homme de la planète, de citoyen du monde dans de nombreux télégrammes reçus à son bureau par lesquels on note ceux du cardinal Jean-Marie Lustiger, archevêque de Paris, Mme Corazon Aquino, présidente des Philippines qui le remercie de venir en aide à son pays par ses oeuvres, du nonce apostolique au Carmeron, du préfet de la Commission pontificale des évêques, Mgr B. Gantini qui le remercie à son tour de tout ce qu'il a fait pour l'Afrique, du premier ministre de la France, M. Jacques Chirac, ainsi que de nombreux autres messages, le cardinal Léger devait ensuite recevoir les hommages de chacun des invités présents à cette fête.

Et c'est en pensant à son travail de missionnaire dans les pays du tiers-monde qu'il perpétue dans ses oeuvres que le cardinal Léger a déclaré ne pas être gêné de recourir à la générosité des citoyens, le prix payé par les bien nantis pour s'évader dans la drogue et les illusions lui apparaissant disproportionné avec les besoins criants des démunis et des pauvres de la terre.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Garon

nes son adversaire déclaré. Dans une longue entrevue au DEVOIR hier après-midi, le député de Lévis a en effet indiqué qu'au cours des prochaines semaines il allait sonder le terrain à l'occasion d'une tournée à travers le Québec et qu'à la suite de cela il prendrait une décision.

Le député de Lévis et ancien ministre de l'Agriculture peut être considéré en fait comme un quasi-candidat. Toutes les portes sont ouvertes, reconnaît-il, précisant qu'il a des idées à tester au cours de cette tournée qui prendra prétexte de la campagne de financement du parti et qui se déroulera en parallèle avec celle qu'entreprend M. Parizeau dimanche.

Les idées que M. Garon veut mettre de l'avant tournent autour de deux grands thèmes, la souveraineté du Québec, qu'il voit comme une nécessité très immédiate, et la social-démocratie, où il voit la nécessité de réaffirmer ce credo et de redéfinir les modèles mis au point dans les années 60 et 70. À son avis, ceux-ci ne correspondront plus aux réalités socio-économiques des années 90. Selon l'accueil que ses idées recevront de la part des militants, il évaluera alors s'il doit être candidat.

Au cours de l'entrevue, M. Garon parlera d'abondance de social-démocratie car, de toute évidence, c'est sur ce terrain qu'il peut se distinguer le plus radicalement de son adversaire potentiel. Au plan de la souveraineté, M. Garon se situe en effet sur un terrain assez semblable à celui de M. Parizeau. Tous deux sont des souverainistes dont les convictions ne sont mises en doute par personne.

Les convictions sociales-démocrates de M. Garon l'amènent rapidement à parler de libre-échange car, estime-t-il, l'entente conclue avec les États-Unis viendra mettre en cause la capacité du Parti québécois de réaliser ses politiques de repartage de la richesse collective.

Cette entente forcera le Québec à jouer, comme aux États-Unis, le jeu du libéralisme économique mais sans en avoir les mêmes moyens. Rapidement, les entreprises québécoises exigeront d'avoir des « charges sociales » comparables à celles des entreprises américaines et il y aura des pressions pour remettre en cause des programmes comme l'assurance-chômage et le régime des rentes du Québec, dit-il.

La loi du marché et l'efficacité économique ne doivent pas être les seuls critères pour gouverner, poursuit M. Garon qui ajoute que le Québec ne compte pas que des millionnaires et des yuppiés. La société québécoise est vieillissante et les besoins sociaux iront grandissant dans les prochaines années. On ne peut se permettre de risquer la capacité de l'Etat à y répondre, ajoute-t-il.

Pire encore, l'entente signée avec les Américains ne donnera pas les fruits économiques escomptés, croit M. Garon, qui souligne que le Canada a donné beaucoup plus qu'il ne retire. Toute une nouvelle dynamique est créée qui entraînera toutes sortes de changements sociaux, le danger étant de devenir une copie de la société américaine.

Il y a un débat à faire autour du libre-échange au sein du Parti québécois et de la société québécoise, débat qui a été escamoté jusqu'ici, affirme M. Garon. Le Parti québécois avait entrepris de faire ce débat au cours de l'automne en condamnant l'entente signée, mais le départ de Pierre-Marc Johnson et l'arrivée dans le décor de Jacques Parizeau ont amené les péquistes à mettre une sourdine à leurs dénégations. L'appui très ferme donné par ce dernier à l'entente créait un embarras certain.

De façon très claire, M. Garon voudrait rouvrir le débat et faire en sorte que le Parti québécois se situe dans le camp des opposants au libre-échange. « On ne peut être social-démocrate et libre-échangiste à tout crin », affirme-t-il, notant que partout au Canada ce sont les forces progressistes qui dénoncent l'entente.

« Il y a une démonstration à faire de la part des libre-échangistes qui sont aussi sociaux-démocrates », a

lancé M. Garon à l'intention de M. Parizeau, refusant de présumer que celui-ci ne saura le faire. M. Parizeau a fait beaucoup de déclarations, mais ce qui compte, c'est ce qu'il dira désormais comme candidat, souligne-t-il.

À propos de la souveraineté, M. Garon soutient que le débat, qui aura lieu au sein du parti à l'occasion du choix d'un nouveau leader, est primordial car il s'agit de résoudre le débat idéologique qui a cours au parti depuis plus de deux ans.

L'erreur à éviter, souligne-t-il, est de s'engager dans un autre débat de nature stratégique sur les modalités d'accession à l'indépendance, sur la tenue éventuelle d'une élection référendaire ou d'un référendum ou sur une éventuelle association avec le Canada ou les États-Unis. Ces débats sont secondaires, affirme M. Garon.

Le Parti québécois doit simplement refaire de la souveraineté un objectif immédiat et, en conséquence, entreprendre de convaincre les Québécois de la nécessité de le réaliser, de dire le député. À son avis, « les Québécois sont de plus en plus conscients qu'il y a une certaine urgence à régler cette question fondamentale pour assurer la survie d'un peuple francophone en Amérique du Nord ».

En attendant de pouvoir réaliser la souveraineté, il faudra tenter d'obtenir de plus en plus de pouvoirs pour le Québec, souligne M. Garon qui reprend ainsi un thème qu'il avait exploité en 1985 lors de la première course au leadership du Parti québécois. Les secteurs de l'immigration et de la langue seront prioritaires et il faudra, dit-il, arrêter de tourner autour du pot et dire les choses franchement. Le Québec ne doit pas être une société multiculturelle.

Contrairement à la campagne au leadership de 85 quand le Parti québécois était au pouvoir et cherchait un chef capable de l'y maintenir, M. Garon croit que cette campagne-ci permettra un débat beaucoup plus profond. La présence de M. Parizeau sur les rangs y contribuera beaucoup, croit-il, notant que celui-ci a beaucoup de choses à préciser quant à ses orientations comme éventuel chef de parti et non plus comme professeur universitaire. C'est le cas notamment au plan du développement économique, social et culturel du Québec. M. Parizeau est « un homme de finances » et sa pensée n'est guère connue à cet égard, dit-il, soulignant que, pour sa part, il estime que le capital doit être au service des personnes et non l'inverse.

◆ Jeunes vieux

sont souvent coincés parce même s'ils voulaient quitter leur travail, la non-transférabilité des régimes de pension les cloue sur place.

« Si ces gens-là ne performance pas, ils ne sont pas là », dit M. Larin. « Tu réussis si tu restes actif », dit M. de Ravinel.

Ce dernier note une tendance au cloisonnement des catégories d'âge, qui assure aux 50-65 « tous les honneurs dus à leur rente ». Cette « cohorte relativement prospère » est très sollicitée, note encore M. de Ravinel. « Dans l'immobilier, c'est effrayant. Il se construit des résidences idéales pour cet âge-là, les 50-65, ou jusqu'à ce que l'on cesse d'être autonome. C'est cher, haut de gamme ».

M. de Ravinel ne nie pas les différences profondes entre les jeunes vieux, en santé et courtisés, et ceux qui sont plus faibles et les plus dépendants. Est-il pour autant nécessaire, demande-t-il, d'entretenir les jeunes vieux dans l'illusion qu'ils ne vieilliront jamais ?

C'est à une gérontologue de Chicago, Mme Bernice Neugarten, qu'il revient d'avoir identifié cette classe d'âge et d'avoir utilisé le terme « jeune vieux ». Dès 1974, elle prédisait la montée des jeunes vieux « relativement riches, relativement déchargés des responsabilités traditionnelles du travail et de la famille, de mieux en mieux instruits et actifs au niveau politique ». Libérés de certaines responsabilités, mais relativement riches, les jeunes vieux sont dans une position intéressante.

C'est aussi l'avis de Mme Francine Tremblay, rédactrice du mensuel *Le Bel Âge*. « Le magazine de la maturité », qui estime que les 50-65 sont « dans une condition sociale impeccable ».

« Nous voulons nous adresser aux gens qui sont en pleine possession de leurs moyens, qui ne sont pas assis à la maison en train d'attendre la mort », dit-elle. Son vœu a été exaucé car après seulement trois numéros, 14.000 personnes se sont abon-

nées. « C'est absolument hallucinant », dit Mme Tremblay, réjouie. Elle signale que les autres publications sur le marché québécois ne répondent pas exactement aux besoins de cette classe d'âge. Par exemple, « la maison n'est plus à décorer, elle est à vendre ».

Mme Tremblay se défend d'ignorer les aspects plus difficiles du vieillissement: « Le mois prochain, on a un article sur la ménopause, nous avons parlé du retour de l'homme à la maison... ». « On jouera pas à Disneyland », dit-elle.

« L'idée c'est simplement de s'enlever de la tête que parce qu'on arrive là, c'est fini ». La revue traite de voyages, de santé, d'argent, contient des témoignages de personnalités d'âge mûr, des articles sur les relations grands-parents, parents, enfants. Des textes rappellent que 55 ans ce n'est pas trop vieux pour faire du ski de randonnée, ou vanter les saveurs de la maturité.

◆ Paradis

nète des coûts ou des désavantages de l'entente ainsi que de ses bénéfices.

Les fonctionnaires eux estiment qu'au contraire ils ont sous-estimé les retombées positives de l'accord puisque certains éléments, comme l'augmentation de la productivité des entreprises, étaient difficilement quantifiables. Dans leurs prévisions, ils maintiennent que grâce à l'accord, l'économie sera encore plus dynamique.

L'étude, basée sur un modèle d'équilibre général et intitulée *Une évaluation économique*, reste vague et les fonctionnaires reconnaissent qu'elle ne répond pas à certaines attentes. On n'y trouve aucune description des implications sur les secteurs industriels ou les catégories de travailleurs. On promet ce genre d'études pour bientôt.

Entre temps, on semble prendre beaucoup de choses pour acquises. Ainsi, indique un des membres de l'équipe de recherche, on a présumé que les 25.000 personnes qui perdront leur emploi chaque année se trouveront un autre, d'où l'usage de l'expression « changer d'emploi ». On suppose aussi que les industries réagiront adéquatement à leur nouvel environnement commercial.

On compte aussi sur la croissance économique engendrée par le libre-échange pour récupérer une bonne partie du \$2 milliards que le gouvernement perdra en revenus douaniers.

On tient pour garantie la baisse des prix à la consommation. D'une part, on dit que l'élimination des barrières tarifaires devrait réduire d'environ 5 % le coût des biens de consommation américains importés au Canada. D'autre part, « on estime que les effets directs et induits de l'accord consisteront en une diminution globale d'environ 1 % des prix à la consommation au Canada d'ici 1993 ».

On maintient aussi qu'au cours des cinq dernières années d'implantation de l'entente, la création d'emplois sera encore plus importante qu'au cours des cinq premières années. Pourtant ce sont les industries les plus compétitives, donc les plus susceptibles de créer des emplois, qui verront les premières leurs tarifs réduire.

Mais on nous répond que les entreprises les plus protégées auront amorcé la rationalisation de leurs opérations avant que leur protection ne disparaisse et que, si elles voient leur protection diminuée, elles verront aussi les barrières à l'exportation en place aux États-Unis disparaître en même temps.

Pour la répartition régionale des avantages de l'entente, on apprend sans trop de détails que l'Ontario arrive en tête suivie de la Colombie-Britannique, des Prairies puis, à égalité, le Québec et les provinces atlantiques.

En fait, seulement 25 pages (sans compter les annexes) du document de 58 pages sont consacrées aux prévisions du ministère des Finances. Encore là, les deux sections font abondamment référence à des études antérieures. Pour le reste, on vante les mérites du libre-échange, on résume les principaux éléments de l'accord et on présente d'autres exemples d'accords commerciaux.

On cite abondamment la Communauté économique européenne et, ironiquement, on ne cesse de mettre en évidence la performance du Canada qui a fait mieux sur le plan éco-

nomique que tous ses partenaires commerciaux. En fait, comprend-on, le traité de libre-échange est une assurance contre le futur protectionnisme américain.

◆ Sourdine

pendant quatre jours. Dans deux semaines, ce sera au tour de Montréal de recevoir la visite du premier ministre qui siégera à la tribune de la Chambre de commerce de Montréal aux côtés de Robert Bourassa lui-même, et participera à une soirée polonaise organisée par Mme Alice Parizeau.

Le style du séjour du chef conservateur à Toronto ressemble étrangement à une campagne électorale. En fin de matinée hier, on organisait une séance de photos avec le président de Honda Canada pour annoncer un programme d'expansion de \$80 millions à l'usine de Alliston en banlieue de Toronto. Même si le gouvernement fédéral n'est pas financièrement impliqué dans le projet, Brian Mulroney en a profité pour faire un lien direct avec l'Accord de libre-échange qu'il a signé le 2 janvier avec le chef de la Maison Blanche.

« Un tel projet, quelques jours après la conclusion des négociations avec les États-Unis, c'est une réponse à ceux qui prétendaient que les investissements étrangers allaient diminuer au Canada. C'est aussi un message à ceux qui disaient que cela n'allait pas créer d'emplois », glissait M. Mulroney en visant manifestement son homologue de l'Ontario, David Peterson: « ce sont de bonnes nouvelles pour lui ».

Dans la foulée, le ministre d'Etat aux Sciences et à la Technologie, Frank Oberle, débloquent hier soir des crédits de \$10 millions sur deux ans pour sensibiliser les Canadiens, en particulier les jeunes, à l'importance des sciences et de la technologie. La campagne est elle-même basée sur un sondage acheté par le ministère de M. Oberle. Il démontre que les Canadiens ne font aucun lien entre la technologie et la croissance économique et que les parents jouissent de revenus de plus de \$40.000 ne pensent pas qu'une carrière scientifique serait bonne pour leurs enfants. Le gouvernement vise surtout les femmes qui représentent la moitié de la clientèle universitaire mais seulement 12 % des inscrits aux facultés de sciences et de génie.

Le programme de sensibilisation aux sciences et à la technologie, de même que les \$12 millions de publicité sur l'Accord de libre-échange, ont bien sûr l'avantage de mousser les grandes réalisations du gouvernement sans qu'il en coûte un sou au parti conservateur.

Manifestement en campagne pré-électorale, les Conservateurs sont poursuivis par la chance depuis plusieurs mois alors que leurs grands projets - rapatriement du Québec dans la Constitution, accord de libre-échange avec les États-Unis, réforme fiscale - se réalisent les uns après les autres et que le résultat, pourtant négatif, des enquêtes sur les anciens ministres Sinclair Stevens et André Bissonnette, ne semblent plus avoir d'impact sur l'opinion publique canadienne.

Au début de l'année dernière, après l'affaire Oerlikon, les Conservateurs étaient à 22 % seulement dans les sondages, contre 44 % pour les Libéraux et 32 % pour les Néo-Démocrates. En juillet, les Néo-Démocrates passaient même en tête, avec 41 % des intentions de vote, alors que les Libéraux retombaient à 35 %.

Depuis quelques mois, le parti de John Turner stagne autour de 35 ou 36 % des intentions de vote, ce qui ne lui garantit pas de former le prochain gouvernement, même minoritaire. Par contre, la glissade des Néo-Démocrates, amorcée à l'automne, semble surtout profiter aux Conservateurs.

Gallup vient ainsi confirmer un autre sondage, réalisé par Environics en décembre, et plaçant les Conservateurs en deuxième place avec 32 % des intentions de vote et 30 % pour le parti d'Ed Broadbent. — Ottawa, les Libéraux ont trouvé « drôle de voir les deux autres partis se battre pour la troisième place ».

Mais John Turner n'est pas à l'abri de problèmes à l'intérieur de son propre parti. Les Libéraux de Toronto en particulier sont de plus en plus grincheux et convaincus qu'ils perdront les prochaines élections. Même l'ancien dauphin de Pierre Trudeau, Donald Macdonald, a laissé

French préfère TV-5 au « All News »

Le marché de France ouvert aux émissions québécoises

GILLES LESAGE

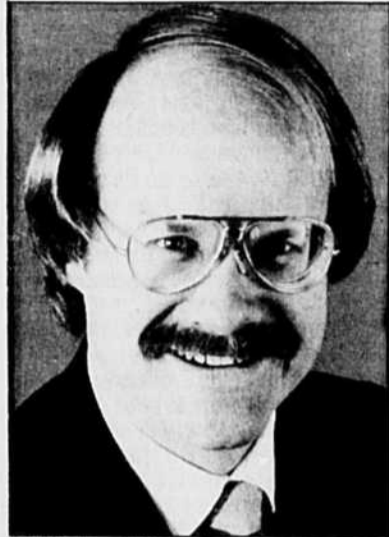
QUÉBEC - Le marché des émissions de télévision québécoise s'ouvre enfin en France.

Telle est la « bonne nouvelle » que le ministre des Communications a rendu publique, hier, en même temps qu'il commentait la controverse concernant le réseau « All News », ainsi que la prochaine mise en ondes de TV-5.

Le produit québécois étant désormais considéré comme produit d'expression originale française, les émissions québécoises ne seront plus intégrées au quota de produits étrangers. Elles bénéficieront ainsi d'un « statut particulier », notamment par rapport aux produits américains. La concurrence de ces derniers (Dynastie, Dallas et autres) est très vive, étant donné qu'ils se vendent beaucoup moins cher que les productions d'autres pays.

La nouvelle a été confirmée à M. Richard French par le consul général de France à Québec, M. Daniel Jouanneau.

La Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL, équivalent français du CRTC canadien) a décidé que les émissions québécoises produites en français sont désormais considérées comme productions françaises, au même titre que les émissions produites en France. Les producteurs qué-



M. Richard French

bégeois pourront enfin conquérir les téléspectateurs français, commente le ministre québécois, fort heureux de cette nouvelle politique de « portes ouvertes ».

Les produits québécois réalisés en français se retrouvent en excellente position pour amorcer une percée sur le marché français, estime M. French. Par suite de la multiplication récente du nombre de chaînes et des exigences de la Commission quant au contenu français et étranger, la production télévisuelle française ne fournit pas à la demande

la fin de l'été au Québec. Elle se poursuivra ensuite dans la partie francophone du Canada et des États-Unis couverte par le satellite ANIK C 3. Ultérieurement, en cas de succès, un élargissement de satellite et d'équipement permettrait l'extension de cette chaîne internationale francophone dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, rappelle le bulletin du consulat français. TV 5 regroupe toutes les chaînes publiques et privées, associées à 3 chaînes françaises, une belge et une suisse. La programmation sera canadienne à 20 %, le reste venant de l'Europe. Quelque 357 heures de productions canadiennes sont envisagées et plus de \$ 10 millions seront investis d'ici 1990.

M. French est d'avis que les Québécois préféreront, et de loin, avoir accès à TV 5 qu'à un service continu de nouvelles, sur le câble. Le coût d'un « All News » francophone serait de \$ 1.50 à \$ 2.50 par abonné par mois, tandis que TV 5 coûterait seulement 27 cents par mois. Le ministre note que les francophones ne seront pas mis à contribution pour un service de nouvelles en langue anglaise.

Le « All News Channel » sera défrayé en grande partie par les abonnés, le reste étant par la publicité. M. French ne voit pas en quoi les Québécois devraient se sentir frustrés, d'autant que l'apport de TV 5 sera fort important à brève échéance.

La Musica deuxième

Patricia Nolin, une grande durassienne

ROBERT LÉVESQUE

La Musica deuxième, de Marguerite Duras, dans une mise en scène de Daniel Roussel, un décor de François Saint-Aubin, des éclairages de Jocelyn Proulx. Avec Patricia Nolin (Anne-Marie Roche) et Paul Savoie (Michel Nollé). Une production du Café de la Place, à l'affiche jusqu'au 27 février.

Il y a 10 ans, sur la même petite scène du Café de la Place, Françoise Faucher jouait *L'Amante anglaise*, de Marguerite Duras, avec une maestria remarquable, dont on garde le souvenir impressionné. Aujourd'hui, c'est à une autre grande durassienne que la direction du café confie la création d'un Duras, *La Musica deuxième*. Patricia Nolin, admirable, magnifique, en pleine possession de ses moyens, perce le noir de ce petit théâtre, et offre l'une des plus belles interprétations de la saison.

Patricia Nolin, une comédienne unique, attirante, inspirante, investit le personnage de cette Anne-Marie Roche, venue en province pour le prononcé de son divorce quatre ans après la séparation, avec toute la force secrète de l'insaisissable. Cette femme aime-t-elle encore, n'aime-t-elle pas, a-t-elle aimé ? Anne-Marie Roche, sans répondre à ces questions, vit au bord des précipices de l'amour comme un être libre, fragile, et presque anonyme tant elle ne se livrera pas.

Dans le même hôtel d'Évreux où ils ont vécu trois mois de bonheur avant de s'installer dans un pavillon et ses habitudes, Anne-Marie Roche et Michel Nollé (joué avec une grande justesse par Paul Savoie) se revoient, le temps d'une fin de journée et d'un début de nuit, dans un hall froid et désert, d'où ils partiront, au matin, chacun de son côté.

Le dialogue de Marguerite Duras, écrit en 1965 pour Claire Deluca et René Frouk au Studio des Champs-Élysées, puis allongé en 1985 pour Miou-Miou et Sami Frey au théâtre du Rond-Point (chez Renaud-Barrault), est d'une haute économie, et



Patricia Nolin et Paul Savoie.

d'une exigence, aussi, pour les acteurs comme pour les spectateurs. On vole au niveau du silence, on fait un slalom dans le non-dit, on doit travailler autant que les duettistes en scène, et le spectacle n'en est que plus imprégnant.

Dans cet ultime duo d'êtres qui furent un temps ensemble, et qui sont peut-être définitivement étrangers, maintenant, ou sur le point de s'aimer (cela reste en suspens), la mort devient soudain le thème central de

la rencontre, du combat. On y apprend qu'elle avait une fois tenté de se suicider, on y apprend aussi que lui songa à la tuer sur le quai d'une gare, et tous les deux, pris dans cet enfer, se demandent, sans le dire, s'il n'eût pas mieux valu, pour vivre intact cet amour qui les a un temps unis, consacrer dans la mort la seule possibilité de l'amour.

Moins magique que celui de *L'Amante anglaise*, le texte de *La Musica deuxième* n'en est pas moins

architecturalement parfait. L'émotion circule en silence dans les couloirs du texte. Le dialogue, dans une langue claire, a des allures de froid, sous laquelle bouillit des lambeaux de désir. Le duo, que donnent si bien Nolin et Savoie, est d'un tragique d'autant plus fort que tranquille, ordinaire.

La principale qualité de ce spectacle, au-delà d'une mise en scène qui a cherché un peu difficilement à rendre cela naturaliste par le décor et les déplacements, se retrouve, très fortement, dans l'interprétation magistrale de Patricia Nolin, dont le regard, confiant et désespéré à la fois, qu'elle offre à son partenaire résume, comme on ne peut l'imaginer mieux, tout ce théâtre durassien du mystère.

Si les premières minutes, le soir de la première (mercredi), étaient maladroites, embourbées, ce ne fut qu'une question de réchauffement, et ce spectacle, une fois rodé, sera d'une grande qualité rythmique et tonale.

Patricia Nolin rend inoubliable cette Anne-Marie Roche, qui vogue entre la douceur et la férocité, qui flirte avec l'ironie, qui va et vient comme la plus insaisissable des créatures. Au résultat, la performance de Patricia Nolin est tout simplement prodigieuse. Lorsqu'à la fin, assise et retournée vers la salle, le regard porté vers le noir, vers peut-être rien, ou quelque chose comme la mort, en tout cas vers la douleur que serait la mort, Anne-Marie Roche est là, dans toute la subtile et étrange force que lui donne, génialement, Patricia Nolin.

Il faudrait vraiment que Marguerite Duras puisse voir à l'oeuvre cette comédienne exceptionnelle qui a trouvé avec son texte un accomplissement, comme un musicien trouve son compositeur. Nolin avait déjà joué du Duras, une fois, via l'adaptation que celle-ci a faite des *Papiers d'Aspern*, de Henry James... Une grande durassienne joue Duras en ce moment au Café de la Place. Les amateurs devraient s'y précipiter.

« La petite noirceur n'est plus ce qu'elle était »

The Gazette s'en prend à un essai littéraire québécois

JEAN ROYER

« La petite noirceur n'est plus ce qu'elle était », s'exclament les éditions du Boréal au lendemain d'une virulente attaque du quotidien *The Gazette* contre le fait qu'un essai de Jean Larose se retrouve parmi les finalistes des prix littéraires du Gouverneur général.

« Anti-Canada book up for national prize », titre *The Gazette* sur trois colonnes, dans son édition de mercredi, où le journaliste Mark Abley commente la liste des finalistes dévoilée la veille par le Conseil des arts du Canada.

Le titre de l'essai de Jean Larose, *La Petite Noirceur*, rappelle avec ironie la « noirceur » de l'époque du-

plexiste où les intellectuels étaient méprisés par le pouvoir politique. L'ouvrage, qui regroupe des chroniques parues dans la revue *Liberté*, a été publié chez Boréal l'automne dernier. L'auteur est professeur à l'Université de Montréal. Dans son essai, il s'en prend à diverses institutions et idées reçues. Un texte d'une dizaine de pages ironise sur la situation culturelle au Canada. Dans d'autres textes de son livre, Larose s'en prend aussi au nationalisme québécois.

Concluant sa critique du livre, dans LE DEVOIR du 26 septembre, notre chroniqueur Jean Éthier-Blais écrivait : « Un livre fort et amusant, malgré certains dérapages vers le freudisme, un livre à lire pour faire la connaissance d'un esprit hardi et

complexe dont il faudra que nous sachions exiger beaucoup. »

Mercrédien, l'article de *The Gazette* définissait d'entrée de jeu l'essai de M. Larose comme « un livre qui enseigne aux Québécois à « nourrir notre haine envers le Canada ». L'article cite encore quelques lignes de l'ouvrage où s'exerce justement l'ironie de l'essayiste contre l'idée qu'on peut se faire des Canadiens. « Larose, insiste le journaliste de *The Gazette*, characterizes English Canadian as vulgar and small-minded, and claims they have « nothing to offer us but their stupid mediocrity. »

Devant la virulence de l'article de *The Gazette*, les éditions du Boréal ont réagi en émettant un communiqué. « En tant que citoyen, M. Larose

Voit page 12 : L'affaire



Jean Larose

À NE PAS MANQUER

CINÉMA



Un nouveau film de Tanner. Sortie surprise, ce week-end, du tout nouveau film d'Alain Tanner, *La Vallée fantôme*, avec Jean-Louis Trintignant. Remarqué au festival de Venise en septembre dernier, ce film met en vedette Jacob Berger et Laura Morante (notre photo). On peut le voir au Complexe Desjardins dès aujourd'hui.

RADIO



Deux heures avec Félix Leclerc, c'est rare, et c'est le cadeau qu'offre CIEL FM dimanche à 20 h. Cette émission a été enregistrée en décembre 1985. Félix y apparaît en grande forme, empreint de cette inimitable intelligence du conteur. Ce long dialogue passionnant entre Félix Leclerc et Micheline Ricard est entrecoupé de chansons, et Félix y parle de son enfance (« jusqu'à l'âge de 18 ans j'étais un être trop sensible; après je me suis fermé comme une porte de prison »), commente son premier voyage en France (« après la guerre, j'étais l'espoir d'un monde meilleur, j'apportais des images du quotidien, un homme arrive comme un oiseau, et les crapauds chantent la liberté... »), livre quelques confidences (« j'ai toujours donné l'idée que j'étais un être grave et sérieux pour qu'on me laisse tranquille »). Sur CIEL FM 98,5.

OPÉRA



La Traviata de Zeffirelli. L'opéra se regarde et s'écoute à la télévision et à la radio, ce week-end, avec la diffusion en stéréophonie de *La Traviata*, de Verdi, dans la mise en scène et la direction cinématographique de Franco Zeffirelli. Au petit écran de Radio-Canada, dimanche à 21h 30, et en même temps au réseau FM de Radio-Canada. Plácido Domingo est Alfredo, et Teresa Stratas est Violetta.

LE GUIDE DU WEEK-END

L'Année européenne du cinéma et de la télévision cherche à naître

BRUXELLES (AFP) — Les professionnels de l'audiovisuel et du septième art et les responsables des institutions européennes vont tenter de faire de 1988 l'Année européenne du cinéma et de la télévision, grâce à une série de manifestations à travers le continent.

Le coup d'envoi de cette initiative, lancée conjointement par la Commission européenne et le Conseil de l'Europe, a été donné hier à Bruxelles par l'ancienne présidente du Parlement européen Simone Veil, qui préside le comité d'organisation, en présence notamment des metteurs en scène italien Sergio Leone et suisse Jean-Charles Tacchella.

L'Année européenne doit faciliter, selon ses promoteurs, la prise de conscience de la nécessité d'une pro-

duction européenne autonome capable de résister à la concurrence américaine, « en supprimant les frontières encore existantes entre le cinéma et la télévision, et entre les pays ».

Une Journée européenne de la télévision, le 21 mars, au cours de laquelle les principales chaînes des 24 pays concernés programmeront des films européens, et une Journée européenne du cinéma, le 16 juin, où des places gratuites attireront le public dans les salles obscures, constitueront les deux temps forts de l'Année.

Dès hier, dans la soirée, les meilleurs films européens des 30 dernières années devaient être désignés à l'occasion du Festival international

du film de Bruxelles qui s'est ouvert le même jour dans la capitale belge. Le Prix européen du film sera pour sa part décerné le 26 novembre à Berlin, qui a été désignée cette année comme capitale européenne de la culture.

Parallèlement à ces manifestations grand public, les professionnels vont se retrouver lors de quatre colloques, dont les conclusions seront présentées aux ministres de la Culture du Conseil de l'Europe, les 23 et 24 novembre à Stockholm.

Ces quatre rencontres se déroulent successivement à Bruxelles, les 22 et 23 mars, sur la question de la co-distribution, à Strasbourg les 30 et 31 mai, sur la piraterie audiovisuelle, à Munich les 24 et 25 juin sur la coproduction, et à Venise, les 1er et 2 sep-

tembre, sur les relations entre le cinéma et la télévision.

La plupart de ces manifestations ont été financées par les comités nationaux créés dans les différents pays européens, la Communauté européenne n'ayant financé jusqu'à maintenant que le fonctionnement du comité d'organisation européen, a expliqué à la presse Mme Veil.

L'absence de budget de la CEE pour 1988 a en effet empêché le déblocage des six millions d'écus (\$7,5 millions US) que la Commission européenne envisageait de consacrer à cette initiative, a-t-elle poursuivi.

« Nous avons donc dû écarter certains projets trop coûteux, comme le financement de co-productions », a-t-elle déploré.

Tous les hommages sont pour Eiffel

PARIS (AFP) — Le président français, M. François Mitterrand, devait rendre hommage hier soir à la tour Eiffel, au constructeur du monument qui symbolise Paris aux yeux du monde, et auquel est consacré une « année Eiffel ».

« Si en 1888 on avait élu un homme de l'année, cet homme aurait sans doute été Gustave Eiffel », explique-t-on à la société d'exploitation de la tour, soulignant la nécessité d'une commémoration de cet ingénieur visionnaire un an avant le centenaire de l'ouverture de la tour.

L'association a essentiellement organisé des expositions et productions audiovisuelles, et décernera en juin un 'Eiffel d'or' à « un ingénieur ou un scientifique dont l'esprit d'entreprise et les réalisations lui ont conféré une réputation internationale ».

Né en 1832, Gustave Eiffel s'est fait connaître en édifiant dans les années 1870 et 80 des constructions métalliques, fines comme de la dentelle en dépit de leur caractère souvent monumental. Il a essayé des ponts et viaducs, des maisons, églises et gares, en France, à travers l'Europe (Espagne, Portugal, Suisse, Autriche, Roumanie, Hongrie),

en Amérique latine (Bolivie, Pérou), en Russie, en Égypte, et en Indochine. En 1885 il construisit, à New York, la statue de la Liberté, conçue par le Français Frédéric Bartholdi. Au début du siècle il s'orienta vers l'aéronautique et conçut des avions de chasse. Il mourut en 1923.

Le premier coup de pioche de sa Tour, symbole du modernisme, érigée au bord de la Seine, face aux jardins du Trocadéro, est donné le 28 janvier 1887. Le projet rencontre au départ l'hostilité de nombreuses personnalités qui s'élèvent contre ce « squelette de l'effroi » (le poète Verlaine), ce « lampadaire tragique » (l'écrivain Huysmans) qui allait défigurer Paris.

Plus de deux ans ont été nécessaires pour monter sur 300 m de hauteur les 12.000 pièces et deux millions et demi de rivets, d'un poids de 7.300 tonnes sans compter les constructions annexes.

La tour, propriété de la ville de Paris, reçoit quatre millions et demi de visiteurs par an. En 1984 la vieille dame de Paris a fait une cure de rajeunissement. Elle s'est amincie de mille tonnes, et les amateurs se sont disputés au enchères les morceaux de sa beauté passée.

L'Ordre de la Pléiade à Bécaud

PARIS (AFP) — L'Ordre de la Pléiade, qui récompense des personnalités « ayant participé de manière exemplaire au rayonnement de la culture française dans ce qu'elle a de plus universel », a été décerné, pour la première année, à Gilbert Bécaud.

Parmi les membres de cet ordre qui vient d'être créé figurent notamment le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, le président du Sénégal, M. Leopold Sedar Senghor, et le roi du Maroc, Hassan II.

Gilbert Bécaud recevra sa distinction lundi prochain au siège de la SACEM (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) à Paris.

◆ L'affaire

a parfaitement le droit de s'exprimer librement. En tant qu'éditeur, le Boréal a le devoir de mettre sur la place publique les réflexions de M. Larose. En tant que jury, libre de toute influence politique, les jurés du prix du Gouverneur général ont le droit de reconnaître les qualités littéraires et intellectuelles de cet ouvrage et de le sélectionner parmi les trois finalistes de la catégorie « essais » en langue française. Pourquoi donc tous ces émois ?», demande l'éditeur.

Les prix du Gouverneur général ne sont pas, en effet, des prix politiques mais bien des prix littéraires, pour chacune des sept catégories de langue française et de langue anglaise.

On se souvient qu'au lendemain des événements d'octobre 1970, puis aux temps forts du nationalisme au Québec, certains écrivains québécois avaient refusé le prix du Gouverneur général (Fernand Ouellette et Madeleine Ouellette-Michalska, entre autres). Aujourd'hui, ce sont les essais critiques d'un intellectuel québécois

qui, selon *The Gazette*, seraient inadmissibles aux plus grands honneurs littéraires décernés par le Conseil des arts du Canada.

Prenant sa propre défense, hier après-midi, invité de Winston McQuade et Suzanne Giguère à l'émission radiophonique *Les Belles Heures* de Radio-Canada, l'auteur Jean Larose a précisé que son livre n'est « certainement pas plus anti-canadien qu'il est anti-nationaliste québécois ».

Jean Larose a encore expliqué, au cours de cette entrevue, qu'il avait mis beaucoup d'humour, et donc d'exagération, dans ses attaques contre le Canada mais que les Canadiens anglais n'avaient pas compris. « Ce livre n'a pas été lu par les gens qui réagissent », a ajouté l'essayiste.

« J'ai montré qu'au Canada anglais on avait détourné un certain nombre de symboles qui ont été extrêmement actifs dans le nationalisme québécois, a dit M. Larose. L'essentiel, c'est que j'ai procédé en parallèle avec une critique du nationalisme québécois, qui est plus étendue dans le livre que la critique du Canada », a conclu l'écrivain.

À SURVEILLER

- La relève (groupe de personnes de moins de 35 ans), organise un souper-causerie à l'intention de ceux et celles désirant élargir leur cercle d'amis samedi 16 janvier à 18 h et une randonnée de ski de fond dimanche 17 janvier. 735-8580.
- La Galerie du Centre de la Société culturelle de St-Lambert organise un concours de caricature doté d'un prix en argent; les inscriptions se font du 15 au 31 janvier. Galerie St-Lambert (250 St-Lambert). 672-4772.
- Le Centre d'activités physiques du Collège Marie-Victorin propose des excursions de ski de fond et de ski alpin dès janvier, chaque dimanche. Les départs se font de 8 h au Collège Marie-Victorin ou 8 h 15 au métro Henri-Bourassa. 328-3828.
- Conférence du CORPIQ intitulée : « Renouveler un bail en 1988 » avec M. Jean Côté, M.B.A., et M. Serge Boucher, avocat, lundi prochain à 19 h à l'Hôtel Bonaventure; il y a aussi une session de cours de gestion immobilière d'une durée de 15 heures qui se donnera à l'UQAM. 935-8262.
- Le Centre d'Écoute et de référence Multi-Écoute est actuellement à la recherche de personnes bénévoles pour offrir ses services aux personnes dans le besoin; formation gratuite débutant fin janvier. 737-3604.
- Aquaphysique offre une nouvelle session de conditionnement physique en piscine s'adressant aux nageurs aussi bien qu'aux non-nageurs. 583-6552 ou 845-8255.
- Le club de gymnastique artistique Flipgym sera bientôt en période d'inscription pour les programmes Parents-Enfants (1 à 3 ans), cours d'Initiation (3 à 18 ans), cours aux adultes (18 à 40 ans). (1600 Drumont). 872-4510.
- La série de concerts Début annonce la tenue d'auditions pour la prochaine saison dont le but est de venir en aide aux jeunes musiciens exceptionnellement doués et de faciliter leur début de carrière professionnelle. L'inscription se termine le 15 janvier. 878-9680.
- Le YMCA annonce plusieurs cours débutant en janvier dont des cours d'anglais et de français, langues du monde, cours d'informatique, arts plastiques etc., ins-
- cription immédiate (1450 Stanley). 849-8393.
- Si vous souffrez du syndrome post-polio et que vous cherchez à en savoir plus sur ce sujet, l'association québécoise du syndrome post-polio aimerait vous contacter. Plusieurs rendez-vous en janvier 88, 334-5395.
- Le maison d'hébergement L'Escale pour elle, à l'occasion de son 10e anniversaire, lance un concours de logo, facilement reproductible (1 couleur sur blanc) pouvant être utilisé aussi bien sur papier à en-têtes que sur bloc-notes. La date de tombée est le 20 janvier prochain (Concours Logo, C.P. 244, Succ. K, H1N 3L1).
- Le Service d'animation culturelle de l'Un. de Montréal offre 60 ateliers divers à la population montréalaise dans des domaines aussi variés que : photographie et holographie, relaxation, méditation, micro-informatique etc., les inscriptions se font du 18 au 22 janvier entre 9 h 30 et 20 h au Centre communautaire, 2e étage, local C-2521 ou C-2524 (2332 boul. Édouard-Montpetit). 343-6524 (jour) et 343-7682 (soir et fin de semaine).
- Jass Inc., organise tous les vendredis soirs du badminton au Cégep de Rosemont de 18 h 30 à 20 h 30 et de 20 h 30 à 22 h 30. 388-8727.
- Conférence sur les plantes d'intérieur de Noël et leur entretien, ce soir à 19 h 15 au Jardin Botanique en compagnie de Daniel Fortin, horticulteur. 681-1303.
- Club-Ami invite les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale à participer à son programme d'activités (groupes de discussion, sport, musique etc.) au 5621 Côte-des-Neiges # 4. 342-8015.
- La Biblio. centrale de la Ville de Montréal invite les intéressés à découvrir la multitude de journaux et revues qu'elle offre en participant à l'atelier : « Découvrir les journaux et les revues » samedi 16 janvier de 9 h à 12 h (1210 E. rue Sherbrooke). 872-5923.
- Soirée musicale avec Nathalie Dusault et Catherine Porter ce soir à 21 h au Café 17ers (4837 av. du Parc - Métro Place-des-Arts) 270-5336.

Prix de la mise en scène Cannes 1987

«Chef-d'oeuvre.»

— LIBÉRATION

«Le plus beau film de l'année... Un moment unique dans l'histoire du cinéma.»

— Luc Perreault, LA PRESSE

★★★★

«Époustouffant... La meilleure mise en scène de 1987... D'une très, très grande richesse.»

— Richard Gay, BON DIMANCHE

«Un chef-d'oeuvre... un pur enchantement.»

— Robert Lévesque, LE DEVOIR

«Le miracle s'impose, magistral, en douceur, à la première image...»

— LE MONDE

«Un film magique.»

— LE JOURNAL DU DIMANCHE

LES AILES DU DESIR

un film de WIM WENDERS

12:00 - 2:30 - 5:00 - 7:30 - 9:55

COUCHE-TARD: SAM. 12:25

BERRI

«Un film réussi de bout en bout.»

— L'HUMANITÉ

JEAN-LOUIS TRINTIGNANT

LAURA MORANTE / JACOB BERGER

SELECTION OFFICIELLE AU FESTIVAL DE VENISE 1987

la Vallée fantôme

UN FILM DE ALAIN TANNER

1:00 - 3:10 - 5:20 - 7:20 - 9:40

COUCHE-TARD SAM. 11:45

DESJARDINS

PALME D'OR CANNES 1987

Par la puissance de son style, sa façon de mettre sur scène les grands pans abrupts, de porter ses acteurs au sublime de leur jeu, d'emporter l'émotion et de laisser en même temps, comme une averse dans le gorg, le subtil reliquat du doute, PALAT A PRODUIT UN CHEF D'OEUVRE

Maurice Pialat signe une de ses oeuvres les plus fortes. Et les plus personnelles.

J'ai revu «Sous le soleil de Satan» avec un plaisir renouvelé. Pialat réussit à nous immerger avec autant de force que Bernanos 40 ans après. L'émotion de «Sous le soleil de Satan» est avant tout cinématographique.

— Luc Perreault, LA PRESSE

SOUS LE SOLEIL DE SATAN

un film de MAURICE PIALAT

d'après le roman de GEORGES BERNANOS

1:45 - 3:40 - 5:45 - 7:45 - 9:45

COUCHE-TARD: SAM. 11:00

DESJARDINS

FRANCESCO ROSI

CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE

1:00 - 3:10 - 5:20 - 7:30 - 9:45

CENTRE-VILLE 2001 UNIVERSITÉ

1963 La Grande Évasion • 1982 Gandhi • 1985 Chorus Line • 1987 LE CRI DE LA LIBERTÉ. Le tout dernier film de Sir Richard Attenborough, un réalisateur toujours associé à de grandes productions.

L'histoire de Steve Biko, chacun gagne à la connaître et c'est en cela que les films comme LE CRI DE LA LIBERTÉ trouvent leur raison d'être.

Marcel Jean, LE DEVOIR

Un film à voir... Ne serait-ce que pour secouer, comme dirait Arcand, notre confort et notre indifférence.

Serge Dussault, LA PRESSE

★★★★

Attenborough tient le spectateur rive à son siège pendant plus de 2h30.

Bill Brownstein, THE GAZETTE

LE CRI DE LA LIBERTÉ

EN VERSION FRANÇAISE CRY FREEDOM

1:00 - 4:00

EN VERSION FRANÇAISE

5:00 - 7:00 - 10:00

BERRI

EN NOMINATION POUR 4 PRIX GOLDEN GLOBE

MELLEUR FILM

MELLEUR ACTEUR

DENZEL WASHINGTON

MELLEUR DIRECTEUR

RICHARD ATTENBOROUGH

LE CRI DE LA LIBERTÉ

EN VERSION FRANÇAISE CRY FREEDOM

1:00 - 4:00

EN VERSION FRANÇAISE

5:00 - 7:00 - 10:00

LE FAUBOURG

«Chef-d'oeuvre.»

— Serge Dussault, LA PRESSE

Marcello Mastroianni

L'Apiculteur

UN FILM DE THEO ANGELOPOULOS

1:10 - 3:30 - 7:20 - 9:40

CENTRE-VILLE 2001 UNIVERSITÉ

Une histoire vraie, celle du journaliste Don Woods et du leader noir Steve Biko, battus à mort en prison le 12 septembre 1977.

1:00 - 4:00

EN VERSION FRANÇAISE

5:00 - 7:00 - 10:00

BERRI

Version originale anglaise

2:00

5:00 - 8:00

LE FAUBOURG

JON CRYER CATHERINE MARY STEWART DANIEL ROEBUCK

N'ONT JAMAIS ÉTÉ AUSSI DRÔLES!!!

DUDES

☆dudes (djurdj) n. [origine inconnue] 1: Gens de l'est en vacance sur la côte ouest; touristes. 2: Très préoccupés par l'habillement et l'apparence.

1:00 - 3:00 - 5:10 - 7:15 - 9:20

COUCHE-TARD: SAM. 11:20

EN VERSION FRANÇAISE

1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30

COUCHE-TARD: SAM. 11:30

VERSION ORIGINALE ANGLAISE

BERRI

LE FAUBOURG

Un film de Stanley Kubrick

FULL METAL JACKET

EN VERSION FRANÇAISE

11 SEM

CENTRE-VILLE 2001 UNIVERSITÉ

MONTREAL

OMEGA

Cinophile présente

LE CHANT DES SIRÈNES

11 SEM

CENTRE-VILLE 2001 UNIVERSITÉ

«ATTENTION, CHEF D'OEUVRE!»

— NOUVEL OBSERVATEUR

Au revoir les enfants

UN FILM DE LOUIS MALLE

7 SEM

DESJARDINS

LE GUIDE DU WEEK-END

Malgré une présence accrue dans la grille-horaire

Les producteurs indépendants demeurent insatisfaits de CBC

ANGÈLE DAGENAI

Les producteurs indépendants québécois de films et de vidéo ont gagné des points depuis quatre ans dans la grille-horaire de Radio-Canada mais se plaignent de ne pas être encore suffisamment présents à l'antenne nationale. Ils prétendent en outre recevoir trois fois moins d'argent de Radio-Canada que ce que CBC accorde pour les productions achetées au secteur privé et ce, malgré d'excellentes cotes d'écoute et un auditoire équivalents à ceux qu'atteint le Canada-anglais.

Pour ceux qui ne sont pas au courant, CBC rejoint à peu près autant de spectateurs que Radio-Canada (même si on dénombre quatre anglo-canadiens pour un franco-canadien) parce que le téléspectateur anglophone a un plus vaste choix d'émissions disponibles dans sa langue et ne s'attarde pas plus qu'il ne le faut à la position CBC de son sélecteur.

Pour soutenir leurs dires, les producteurs indépendants réunis sous la bannière de l'Association des producteurs de films et de vidéos du Québec (APFVQ) ont commandé une étude au consultant Michel Houle qui est l'auteur de plusieurs études sur l'industrie cinématographique au Québec.

La production indépendante à l'antenne de la Société Radio-Canada 1984-85/1986-87 compile minutieusement pour les trois années mentionnées la place et l'importance occupées par les émissions — dramatiques, variétés/quiz, documentaires/magazines — produites par le secteur privé.

Les principales conclusions du rapport montrent que la télévision d'État diffuse de plus en plus d'émissions produites à l'extérieur, passant de 15 % à près de 40 % de la grille-horaire. Sur 120 émissions répertoriées parmi les plus populaires au cours de la période étudiée, 19 étaient d'origine étrangère, 49 des productions maison de Radio-Canada et 52 des productions indépendantes.

Parmi celles-ci, *Lance et compte* se classe au sommet avec une moyenne d'auditoire de deux millions de spectateurs au quart d'heure. Les mini-séries, *Maria*

Chapdelaine et *Bonheur d'occasion* se sont également très bien classées avec 1,5 million de spectateurs à chaque épisode. Le long métrage, *La guerre des tuques* a dépassé les deux millions de téléspectateurs surclassant les *Superman*, *Rocky* et *James Bond*.

Dans le domaine de l'humour, *Insolences d'une caméra* (1,7 million), *Samedi de rire* (1,4 million), la mini-série *Juste pour rire* (1,5 million), les émissions spéciales, *Un voyage dans le temps avec Yvon Deschamps* (1,8 million) et *Chantez la paix* (1,7 million) ou encore le documentaire *Le défi mondial* (1 million) sont toutes des émissions du secteur privé qui, comme le prouvent les cotes d'écoute, ont captivé les spectateurs.

Malgré leur grande popularité, les émissions du privé sont achetées par Radio-Canada à vil prix, de deux à trois fois moins cher que ce que paie CBC pour un produit équivalent. Une heure de dramatique est achetée \$120,000 au réseau français contre \$374,000 au réseau anglais. Les producteurs signalent que la pellicule Kodak coûte le même prix à Montréal qu'à Toronto, les auteurs, techniciens, comédiens aussi.

Cette situation d'inégalité flagrante découlerait du fait que le réseau anglais a toujours bénéficié de plus d'argent pour produire ses dramatiques que le réseau français, dans la proportion du simple au double. On expliquait ça, dans le temps, par le fait que CBC devait acheter les émissions américaines au prix fort alors que le réseau français achetait ces mêmes émissions, quelques mois ou quelques années plus tard, au tarif dumping.

Comme le CRTC recommande à la télévision d'État de consacrer 90% de sa grille à la diffusion d'émissions canadiennes, cette logique est quelque peu dépassée, expliquent les producteurs. « Rien ne justifie donc à l'évidence qu'on accorde des budgets horaires inférieurs de moitié aux émissions dramatiques de langue française, qu'elles soient produites maison (à Radio-Canada) ou à l'extérieur », ajoute l'APFVQ.

Les producteurs dénoncent également le fait que sur les six séries dramatiques produites par le privé présentées à R.-C. au cours des trois

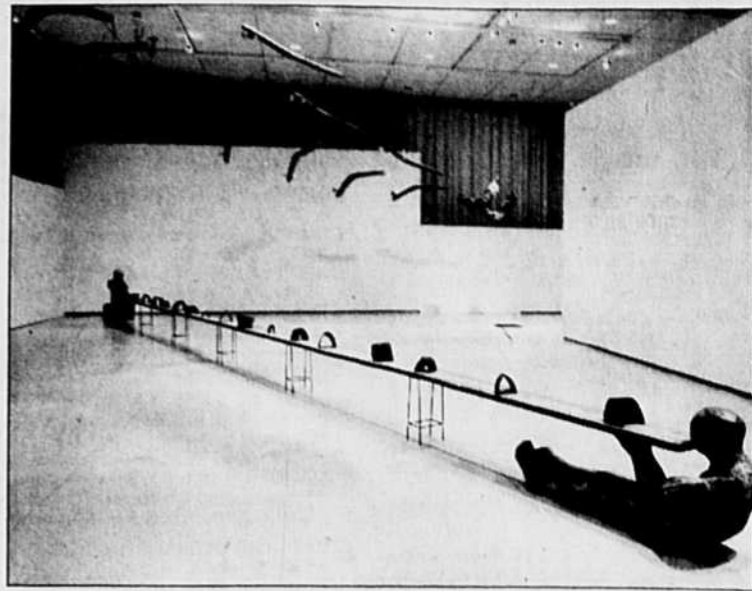


Les télévision d'État diffuse de plus en plus d'émissions produites à l'extérieur, dont *Lance et compte*, qui est regardée par deux millions de spectateurs, que semble ici saluer Marc Messier, l'une des vedettes de cette populaire série.

dernières années, trois étaient des productions du Canada anglais dou-

blées en français. *Cap danger*, *Le Clan Campbell* et *Vagabond* alors qu'aucune production française n'a été doublée pour diffusion à CBC. Dans ses calculs de diffusion de productions privées (quota de 50% imposé par le CRTC), Radio-Canada devrait exclure les productions doublées de l'autre réseau, affirment les producteurs, de façon à permettre aux producteurs, scénaristes, techniciens, comédiens locaux de gagner leur vie honorablement ici puisque la réciprocité n'existe pas au Canada-anglais.

NOS CHOIX ARTS VISUELS



Smokeplume de David Moore. David Moore a construit quatre nouvelles installations pour l'espace de la galerie du Centre Saidye Bronfman : il y a du James Joyce dans *Smokeplume* où il appert que la langue anglaise s'appauvrit par sa perte de mots de racines françaises ! Il faut voir l'extraordinaire *Hallo, Joseph, Goodbye*, où vingt boomerangs s'élancent dans l'espace de la galerie. Un must. Le titre de l'exposition est *Construction, Communication, Conflagration*, au Centre Saidye Bronfman, 5170 Chemin de la Côte Ste-Catherine jusqu'au 21 janvier (fermé le samedi).

— Claire Gravel

THÉÂTRE

Sophie Clément joue *Phèdre*. Au moment d'écrire ces lignes, je n'ai pas encore vu la *Phèdre* du Théâtre du Nouveau Monde qui débutait mardi dernier, mais l'importance de l'oeuvre, et le grand rendez-vous qu'il signifie pour une comédienne qui aborde ce grand rôle, en fait un must pour les amateurs de théâtre.

Ce qui reste du désir. Les dernières, ce week-end, d'une reprise de la pièce de Claude Poissant, *Ce qui reste du désir*, à la salle Fred-Barry. Une réflexion sur la génération des années soixante-dix, par l'équipe du Théâtre Petit à Petit.

Le syndrome de Cézanne. Le peintre d'Aix n'a rien à voir là-dedans, mais cette pièce de Normand Canac-Marquis a bien des qualités, d'abord celle d'être défendue par deux excellents comédiens, Hélène Mercier et Robert Lalonde. Les suites imaginaires d'un accident de voiture. Un homme et une femme s'affrontent. Au café-théâtre La Licorne.

— Robert Lévesque

TÉLÉVISION



Françoise Faucher



Luce Guilbault

Délire. Un film récent mais déjà mythique auprès des amateurs de bizarreries : *Les aventures de Buckaroo Banzai* est une parodie de science-fiction plutôt folle. CFTM, ce soir 19 h.

Social. Drame australien très intéressant : une histoire d'amour (entre Sigourney Weaver et Mel Gibson) mais surtout une analyse du colonialisme se situant dans l'Indonésie de Sukarno. *L'année de tous les dangers*, ce soir Radio-Canada 19 h 30.

Impact : parmi les sujets, le cardinal Léger en entrevue. Radio-Canada, samedi 18 h 05.

Étouffant. Une très forte confrontation policière entre un enquêteur (Lino Ventura) et un accusé (Michel Serrault). *Garde à vue*, Radio-Canada samedi 23 h 15.

La grande visite reçoit Françoise Faucher (comédienne dans *Phèdre* au TNM), Jean McEwen, qui expose au Musée des Beaux-Arts, et Luce Guilbault, qui joue au Quat'Sous. Radio-Canada, dimanche 16 h (reprise à 23 h 35).

C'est cool. *L'autobus du showbusiness* fait revivre le *flower power* local avec Gilles Valiquette, René Claude, Raoul Duguay, Marc Hamilton et autres. Radio-Canada, dimanche 19 h.

Star d'un soir. Deuxième rencontre annuelle entre les vedettes de la Ligue Nationale d'Improvisation et des vedettes des médias. Deux équipes de médias s'affronteront, et la gagnante pourra se battre contre une équipe de la LNI en troisième période. Chez les médias s'affronteront Marie-France Bazzo, Janette Bertrand, Marguerite Blais, Francine Grimaldi, Dominique Lajeunesse, Danielle Rainville, Yves Corbeil, Michel Desautels, Tom Lapointe, Mario Lirette, Winston McQuade et Guy Richer. Dimanche, Radio-Québec 20 h.

— Paul Cauchon

LE DEVOIR

Concours les dix meilleurs films de 1987

À nouveau cette année, Le Devoir invite ses lecteurs à juger la production cinématographique de l'année qui vient de se terminer. Notre chroniqueur de cinéma Marcel Jean fera la compilation et l'analyse des choix de nos lecteurs dans le Devoir du samedi 23 janvier.

Comme prix de participation:

- Un week end pour deux personnes dans une auberge réputée du Québec (services d'hébergement et de restauration).
- Cinq abonnements au Devoir
- 50 laissez-passer des cinémas Odéons.

Les prix seront tirés au hasard parmi les participants. La valeur totale est de 1310.00\$.

Concours les dix meilleurs films de 1987

Découpez et remplissez le coupon de participation et retournez-le avant le 15 janvier 1988 à: *Concours les dix meilleurs films de 1987, Le Devoir, 211 rue du St-Sacrement, Montréal, Québec, H2Y 1X1.*

Nom.....
 Adresse.....
 Code postal.....
 Téléphone.....

Voici mes dix meilleurs films de 1987:

- 1.....
- 2.....
- 3.....
- 4.....
- 5.....
- 6.....
- 7.....
- 8.....
- 9.....
- 10.....

Faut LE DEVOIR pour le croire!

SMCQ
 Société de musique contemporaine du Québec
 Gilles Tremblay, directeur artistique

21-22 JANVIER 1988
CIRQUE MUSICAL

Renard
 Igor Stravinsky
 George Aperghis
 Vinko Globokar
 Myke Roy, Yves Daoust

BOUFFONS
 Mises en scène par
GRANT HEISLER
 Bouffon de Bullion
 VINCENT DHAVERNAS et
 JULIEN GRÉGOIRE, percussion
 ENSEMBLE ARIOSO
 ENSEMBLE DE LA SMCQ,
 dir. Lorraine Vaillancourt

STUDIO THÉÂTRE
ALFRED-LALIBERTÉ
 UQAM, 1455, rue Saint-Denis
 à 20h00
 Coproduction SMCQ et
 Radio-Canada
 CBF-FM Stéréo 100.7
 BILLETS: 10 \$
 (Étudiants et âgés d'or: 5 \$)
 RÉSERVATIONS: 526-5117

La Maison Deschênes vendue en France

(PC) — La maison Productions Prisma vient de vendre son feuilleton quotidien *La maison Deschênes* à la chaîne M-6 en France.

Claude Godbout, de Prisma, a précisé hier qu'il s'agit de l'achat ferme des 50 premiers épisodes du feuilleton. M-6, une télévision privée qui couvre le tiers de la population de France, commencera la diffusion le 1er février; elle aura lieu du lundi au vendredi, à 13 h.

La chaîne privée s'est prévaluée d'une option pour les 199 autres épisodes que Télévision Quatre-Saisons présentera au Québec d'ici la fin de l'été. La vente a été négociée par un distributeur de Montréal, FilmOption International.

Selon M. Godbout, les acheteurs de Paris n'ont pas fait de difficulté avec l'accent des comédiens. M-6 a acquis les droits pour trois diffusions en tout, étalées sur quatre ans.

Faut LE DEVOIR pour le croire!

LE GUIDE DU WEEK-END

Bistrot sous vide : rien n'est simple, tout se complique

LA BONNE TABLE

JOSÉE BLANCHETTE

À l'heure où la planète suffoque, la couche d'ozone s'étiolle, les fumeurs sont rabroués et l'air se fait de plus en plus rare, la cuisine manque à son tour d'oxygène. La technique de la cuisine sous vide fut mise au point par le chef Georges Pralus il y a plus de 10 ans en France.

« Désâmée », d'apparence impersonnelle et soumise aux rigueurs de la technologie moderne, cette cuisine suscite peurs, questions, angoisses et curiosité tout à la fois. Certains en font la cuisine du prochain millénaire. Chez les chefs, il y a l'école du « fait minute » et l'école du gadget. Déjà gagas des cocotte-minute, du micro-onde et du robot, ces derniers n'en ont plus que pour le sous vide.

Rue Bernard, une boutique-restaurant vend ouvertement ces produits d'avant-garde. La Ferme du Périgord démarre à peine, reluquant les passants et les résidents du Clos St-Bernard en moyens. André Moreau, dont le siège social est situé dans les Laurentides, approvisionne en sachets pré-cuits (conditionnés sous vide, dans le jargon) son joli restaurant de 40 places et la boutique adjacente.

Dans un cas comme dans l'autre, l'utilisateur n'a qu'à plonger le sachet dans un bain d'eau frémissante durant quatre à cinq minutes ou encore piquer le sac et le mettre au micro-onde trois minutes. Un jeu d'enfant dit la pochette mais une bouffe de grande personne célibataire.

Jugez plutôt : \$ 15,38 pour 200 grammes de saumon à l'oseille,

\$ 12,83 pour 285 grammes de canard à l'orange (garnitures non incluses), ça fait cher pour nourrir une famille. Au restaurant La Ferme du Périgord, les prix sont à peine plus chers (\$ 16,50 pour le saumon ou le canard) et pour l'instant le choix plus varié qu'à la boutique.

La conservation sous vide permet de prolonger la vie d'un plat de trois semaines (au frigo). Aussi, surveillez bien les dates d'expiration sur les sachets si vous comptez faire provision. Dans les entrées froides, la mousse de foies de canards (\$ 3,56/75 grammes) s'avérait être une mousse de foies de volailles (voir les ingrédients à l'endos). De texture fine, au goût très prononcé de poivre vert, la portion était convenable mais la tranche accusait un pourtour verdâtre peu appétissant. Le pâté de gibier (\$ 5,78/165 grammes) au caribou, wapiti, bison et porc n'était pas trop sec. La viande de gibier d'élevage n'avait pas ce goût corsé des terrines sauvages.

L'escalope de saumon à l'oseille présentait la sauce et le saumon séparément. Le saumon avait relâché son jus de cuisson dans l'assiette; jus qui ne s'amalgamait pas à la sauce verte. Le saumon rose, cuit à la perfection, trahissait une fraîcheur remarquable. Le sous vide ne tolère aucune négligence à cet égard. La sauce à l'oseille trop fade n'avait pas le tonus et la texture souhaitée.

Le canard à l'orange, (une cuisson), n'était pas assez cuit et la sauce goûtait à peine l'orange. Le suprême de volaille à l'estragon, quant à lui, était le plus réussi et offrait le meilleur rapport qualité-prix (\$ 3,92/145 grammes). L'escalope de poulet était tendre et la sauce bien équilibrée. Les garnitures qu'on peut se procurer à la boutique de la Ferme du Périgord sont offertes à des prix qui frisent l'indécence. Le riz sauvage trop salé

(\$ 4,82/2 portions), avait un arrière-goût de bouillon chimique. Les légumes cuits, vendus séparément (haricots, carottes, endives) se détaillent autour de \$ 5 la portion.

Pour avoir goûté en d'autres occasions la cuisine en sachets d'André Moreau, je recommande son carré d'agneau parfaitement rosé et on me dit que sa bavette grillée (et saignante) n'a rien d'une viande bouillie. À quand les frites sous vide ?

Au comptoir, on trouve aussi des pâtisseries pour emporter (le pain frais serait une attention de plus) créées par le chef du restaurant (un Belge) et par Philippe Laloux (un autre Belge). Nous avons goûté la tartelette au gingembre réservée aux grands amateurs de cette racine, (à mon avis, elle fait du tort aux desserts) puis un gâteau au fromage blanc, aux framboises et aux poires, tout en douceur, et finalement une dacquoise garnie de crème au beurre de noisettes saupoudrée de cacao, un peu trop riche.

La semaine prochaine, André Moreau ouvrira sa propre boutique-restaurant, le Bistrot du Périgord sur la route 117 à Mont Rolland dans les Laurentides. On prévoit sous peu annexer des plats bon marché tels que les boeufs bourguignons et coqs au vin à la gamme de produits « maison ».

POUR : Une cuisine de chefs à la maison. Un dépanneur de luxe où on trouve aussi des conserves, du fond de veau, des sauces préparées, des potages.

CONTRE : Des plats qui manquent d'équilibre et se cherchent encore une personnalité. Des prix qui ne manquent pas de souffler.



Reynald Savoie derrière le comptoir de la boutique-restaurant La Ferme du Périgord, rue Bernard.

LA FERME DU PÉRIGORD
Clos Saint-Bernard
1161 rue Bernard ouest, Outremont
Tél. 271-1485 ou 271-1503

La boutique est ouverte de 10 h à 18 h, le restaurant de 10 h à minuit.

ERRATUM

La Bonne Table du 8 janvier dernier (La Sila est aussi le café des artistes) comportait quelques erreurs factuelles. Pour avoir confondu le défunt restaurant Da Giuseppe de la rue Notre-Dame (où le patron de la

Sila a fait ses classes) avec le triste mais non moins vivant Da Giovanni sur la rue Ste-Catherine, mille fois scusi. Avis aux artistes en relâche le lundi, La Sila est bel et bien fermé le dimanche et ouvert le lundi. Scusi encore.



Au comptoir, on trouve aussi des pâtisseries pour emporter.

GASTRONOMIE

Restaurant Le Piémontais
Cuisine italienne et française
FERME LE DIMANCHE
1145A, rue De Bullion
861-8122
Membre de l'A.R.O.
(Association des Restaurateurs du Québec)

Le Amoricain
1550, Fullum coin Maisonneuve
Rés.: 523-2551
Fermé le dimanche

Un vent de Bretagne dans la cuisine française!
Membre de l'A.R.O.
(Association des Restaurateurs du Québec)

GASTRONOMIE
CONTACTER
CHRISTIANE LEGAULT
(514) 842-9645

chez Vito
c'est plus qu'une promotion
c'est une TRADITION
Restaurant Italien
5412 Côte des Neiges
Tel: (514) 735-3623
Maintenant Metro Côte des Neiges

CHEZ PAUZE
Délices de fruits de mer
Depuis 1862
1657, rue Ste-Catherine O.
STATIONNEMENT GRATUIT 2 HEURES —
GARAGE MANSIONS
(Budget Rent A Car) 1460, rue Guy, coin Maisonneuve
942-6118
Métro Guy
Fermé le lundi

Le Chambertin
Cuisine exquise

MENU SOUPE-TÔT (EARLY-BIRD) 5h00 à 6h15 6⁹⁵\$ par personne

TABLE D'HÔTE de 6h30 à 10h00 P.M.

Mardi	Steak au poivre flambé à votre table pour 2	12⁹⁵\$ par personne
Mercredi	Châteaubriand bouquetière pour 2	12⁹⁵\$ par personne
Judi	Filet mignon Wellington pour 2	13⁹⁵\$ par personne
Vendredi	Carré d'agneau dijonnaise pour 2	13⁹⁵\$ par personne
Samedi	Châteaubriand Diane pour 2	14⁹⁵\$ par personne
Du mardi au samedi	Poisson du jour création du chef, ou assiette de filet mignon et crevettes, ou médaillon de veau.	11⁹⁵\$ par personne

Ces offres sont valables aux restaurants du centre-ville, 1420, Peel — 844-5156 et du 1000, boul. Gouin ouest (près de L'Acadie) — 337-3540

LE CHAMBERTIN I 695-0620
Danse les vendredis et samedis soirs

MUSIQUE TOUS LES SOIRS AUX 3 CHAMBERTINS
LES 3 RESTAURANTS SONT OUVERTS LE DIMANCHE DE LA ST-VALENTIN
RÉSERVATIONS NÉCESSAIRES
LES 3 CHAMBERTINS SONT HEUREUX DE VOUS ACCUEILLIR DU MARDI AU SAMEDI
SALLE DE BANQUET jusqu'à 100 personnes
50 nouveaux mini-Chambertin seront ouverts d'ici 1989.

\$9,500,000 (Approximatif)

TIRAGE 649 SAMEDI

Ca change pas le monde. Sauf que...

lotto Québec

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES
100-199 Immobilier - Résidentiel
200-299 Immobilier - Commercial
300-399 Marchandises diverses
400-499 Offres d'emploi
500-599 Services
600-699 Véhicules automobiles
900-999 Avis

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR
Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00
Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.
Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6
NOUS ACCEPTONS
PAR TELEPHONE
286-1200

BUREAUX A LOUER
Christophe-Colomb et Rosemont
Environ 2000 pi?
Stationnement et services disponibles
Information:
Jean Pierre Bergeron
(514) 271-2334

Propriétés à vendre 101

ST-SAUVEUR
Face aux pentes du Mont St-Sauveur.
8 pièces, 4 c.c., 2 s.bain, foyer, grand terrain: 15,500 pi.ca.
\$225,000.
388-7548 - 1-227-6820

Propriétés à vendre 101

ATTENTION!
LAVAL, condo de la presqu'île, vue panoramique, 3 c.c., FAUT VENDRE!
Demander Eric au 497-6717/Re/Ma/Laurenides Inc.

Propriétés à vendre 101

BORD DE L'EAU
RIVIÈRE DES MILLES ILES
24,000 pi.ca., 160 pi. de façade sur l'élargissement de la rivière. Secteur privé (Club de la Ferme Ste-Thérèse).
Maison 70 X 32 pi., aménagement paysager complet, située entre les autoroutes 15 et 13. \$240,000.
747-6822.

Propriétés à vendre 101

BOULEVARD LASALLE
ouest du pont Mercier, grand cottage 9 pièces, 5 c.c., 3 s/bain, 3 foyers, garage, grande terrasse, tout rélati déc. 87, vue sur Lac St-Louis, \$249,000.
Raymond Hertzsch 767-3893. Les Immeubles Guida Ltee. 527-6373.

Propriétés à vendre 101

CHATEAUGUAY, 78, terrain de 5,957 pi. ca., clôturé, paysagé, 4 chambres, sous-sol fini, ensolleilé, 692-1445.

Propriétés à vendre 101

CHOMEDEY OUEST
Gatineau 4427, spacieux bungalow 6 pièces, salle à manger, foyer, salle de jeu, 688-7212. Paiement Courrier, 3823 ouest St-Martin, Laval.

Propriétés à vendre 101

CHOMEDEY-OUEST: Cottage semi-détaché, 3 c.c., 1 1/2 s./bain, sous-sol fini, foyer, terrain 5,000 pi.ca. Plusieurs extras. 681-5517.

Propriétés à vendre 101

DUVERNAY
Cottage canadien luxueux 81, garage, 4 chambres.
Serge Valois, 682-8585.
Century 21 Cité d'Or Ctr.

Propriétés à vendre 101

FAITES RENOVER VOTRE MAISON A PRIX SPECIAUX
Homme de confiance pour prendre soin de votre maison. Prend soin des travaux de plomberie, électricité, peinture, pose tapis, etc. 677-3497.

Propriétés à vendre 101

GREENFIELD PARK, rue Victoria, cottage, brique, 10 pièces, 4 c.c., foyer, solarium, isolée, énergie \$500, taxes \$554. Secteur idéal pour contracteur. Possibilité 30,000 pi. car. Zone multi-familiale. Louise Lamotte, 466-6090 Groupe Courtaut Inc. Ctr.

Propriétés à vendre 101

LONGUEUIL: TRIPLEX, 2 X 5 1/2 X 4 1/2 Brique, semi-détaché, construction 1979. Revenu \$15,500. annuel. Prés services, grande cour arrière, cabanon. \$175,000. 947-4283.

Propriétés à vendre 101

LUXUEUSE PROPRIÉTÉ: Style châteauesque, énorme potentiel, grand terrain. Aubaine incroyable, prix: \$210,000. Inf: Charles Larose, 430-3516, 229-6666, 497-3475. voir. Re/Ma/Laurenides Inc. Ctr.

Propriétés à vendre 101

MORIN HEIGHTS, 3 chambres meublées, chalet suisse, 50,000 pi. car. Entree 17h et 18h. 629-9458.

Propriétés à vendre 101

OUTREMONT
Superbe cottage jumelé, en pierre, 4 c.c., 3 1/2 s/bain, garage, jardin, s-sol fini (accès privé). Renové, très ensolleilé, 2 foyers. \$350,000. P. Martel, 271-2131. RE/MAX OUTREMONT INC. CTR.

Propriétés à vendre 101

RIVE-SUD, 20 min. de Montréal, domaine 100,000 pi. car., boisé, lac, 2 maisons, bungalow brique-pierre, 154 X 40', 8 pièces, 3 c.c., foyer, 4 s./b., piscine intérieure 31' X 18', plus cottage 8 pièces, 1985. Louise Lamotte, 466-6090 Groupe Courtaut Inc. Ctr.

Propriétés à vendre 101

PIEDMONT
Maison canadienne, 5 c.c., 2 1/2 s./b., salon, s./manger, foyer, vue sur pentes de ski, garage chauffé, piscine creusée, grand patio, terrain paysagé. Inf: 594-2414.

Propriétés à vendre 101

PLATEAU MONT-ROYAL
Condo 6 pièces, adjacent parc Lafontaine, \$8,000. complant. Francine Lacaille, Sylvie Turgeon, Imka Inc. Ctr. 252-5252.

Propriétés à vendre 101

ST-ARNAUD: Prés Lac Champlain. Maison exclusive en pierre des champs, 2 foyers, tout cathédral. Terrain de 4 acres. Privé. Vue du lac et du toit d'acier. \$168,000. Madeleine Gibson, 298-5369, 1-263-7711. Royal LePage Ctr.

Propriétés à vendre 101

ST-SAUVEUR: superbe chalet privé, 3 c.c., foyer, mezzanine, sauna, accès au lac, le prix sera déterminé par vous. Contactez immédiatement Eric Vachon 497-6717/Re/Ma/Laurenides Inc. Ctr.

Propriétés à vendre 101

UN ENDOIT RENOVÉ, DE CALME ET DE REPOS EN ESTRIE. Ecoutez sans faute le message enregistré: 527-4417.

Propriétés à vendre 101

VIMONT, spacieux cottage, 1986, grandes pièces ouvertes, 4 chambres à coucher, garage, piscine, sous-sol fini et serre. Faut voir! R. Beaudoin, 622-6611, 327-3361. Immeubles Trans-Action M.S.

Propriétés à louer 105

ST-SAUVEUR ET STE-ADELE
Condos à louer. 1-432-3688.

Propriétés demandées 109

RECHERCHE MAISON 5 c.c. dans N.D.G. Acheteur sérieux. Tel: 367-5474.

Propriétés à louer 105

BEAU TRIPLEX, rue Jeanne-Mance, bons revenus. \$250,000. 845-5357.

Propriétés à louer 105

PIERREFONDS 2 X 18 et 1 X 27 logements en construction. Prés le juillet 88. 1-819-372-7581. 1-819-377-5468.

Chalets à vendre 129

MONT STE-ANNE: Luxueux chalet de ski à vendre. Construit en 1967, 3 ch. à coucher et foyer. 1-819-526-4366.

Chalets à vendre 129

RÉGION RICHMOND
Adorable chalet, 2 c.c., mezzanine, salle de séjour avec poêle Franklin, beau terrain boisé, petit atelier séparé. Seulement \$25,500. Aussi autres propriétés à vendre.
Nicole Gauthier Enr. Courrier, 678-9647 ou 1-819-526-2862.

Chalets à vendre 129

ST-HYPPOLYTE
Chalet 4 1/2. Grand terrain, ch. élect., près Mont Olympia. \$45,000. Puits artésien. Inf.: après 18h. 1-563-5182.

Chalets à vendre 129

Maisons de campagne à vendre 141
FRELIGHSBURG, maison 3 c.c., 2 1/2 s.b., foyer, verrière chauf., énergie, garage double, s/sol aménagé, atelier chauffé, ruisseau sur propriété de 5 acres, terrain paysagé, prix demandé \$165,000. 298-5215 agents s'abstenir.

Chalets à vendre 129

STE-ADELE
DOMAINE A VENDRE
1-226-3616 - 642-5854

Chalets à vendre 129

ST-EUSTACHE: Terre agricole, 51 arpents. \$0.10/pi.ca., longéant Rivière-Nord, 3 arpents de boisé. 473-0516.

Chalets à vendre 129

Terrains à vendre 145
ST-EUSTACHE: Terre agricole, 51 arpents. \$0.10/pi.ca., longéant Rivière-Nord, 3 arpents de boisé. 473-0516.

Chalets à vendre 129

Terrains à vendre 149
* SORTIE 60, St-Sauveur, rte 364, haut montagne, 35,000 pi. Comptant \$35,000. Prêt à construire.
* NORD MORIN HEIGHTS, rte 364, 4,000,000 pi., valeur \$0.35 par 100,000, aubaine. Comptant \$100,000.
* LAC SEIZE ILES, rte 364, ruisseau, grande cour-cour, 265 arpents, comptant \$50,000.
RAMSAY CTR. 594-4400.

Chalets à vendre 129

BARBARE: 12 acres. Résidentiel. 5 min. de Gibbos Beach, près rtes et services. 14 zones. \$95,000. U.S. (203)329-6316, (203)358-0100.

Chalets à vendre 129

SOMMET TRINITE St-Bruno. 11 terrains prestigieux en bordure du parc. Nature, air frais, oiseaux. 441-0918.

Bureaux à louer 251

N.D.G. 2 min. métro Snowdon. 6 1/2, haut ou bas duplex, 2 s.bain, s.diner, foyer, garage. \$795, \$895. Libres. 463-2562.

Bureaux à louer 251

N.D.G. bas duplex, 9 pièces, foyer, planchers et boiserie chêne, disponible janv. 88, \$1,150/mois, chauffé. 463-2349.

Bureaux à louer 251

PLATEAU: 7 1/2, 3ème étage Renové, frigo, cuisinière, lave-vaisselle. Bien situé. \$700. Libre avril 88. 522-5305.

Bureaux à louer 251

R.D.P. Logement 5 1/2 moderne, très propre, rez-de-chauss., cour. \$450. Libre immédiatement. 494-0769.

Bureaux à louer 251

ROSEMONT 38e av. grand 4 1/2 à sous-louer, clair et propre, \$350,00, 1er février. 728-8936.

Bureaux à louer 251

SNOWDON
Boulevard et McLean, bas duplex, 5 1/2, c.c., chauffé, renové, petit cour arrière \$600. 627-2018.

Bureaux à louer 251

ST-URBAIN, \$302: Prés Fairmount. Grand 5 1/2, renové, planchers bois, grand élect., \$540, non-chauffé. Libre. 397-1428.

Bureaux à louer 251

VILLE ST-LOUIS
Appartement 3 1/2, chauffé. A sous-louer 1er avril. Jour: 747-3298, après 18h: 747-0548.

Bureaux à louer 251

App. et log. à partager 164
ADULTE CHERCHE LOG. A PARTAGER EN PLUS de pièces communes, ai besoin 2 pièces. 495-1659.

Bureaux à louer 251

BROSSARD
Secteur B-1
Spacieux bungalow, paysager, 3 c.c., 2 s.bain, cuisine complète, s-sol fini, foyer, s.éjour, s.billard, renové, cour. \$325/mois, + frais. Références. 656-3734.

Bureaux à louer 251

PRESTIGIEUX: Espace à bureaux 1320, Graham, centre de V.M.R. Cité en main. 500 pi.ca. 1,500 pi. ca. et 5,000 pi.ca. avec ascenseur, stationnement. Appelez.

Bureaux à louer 251

PRESTIGIEUX: Espace à bureaux 1320, Graham, centre de V.M.R. Cité en main. 500 pi.ca. 1,500 pi. ca. et 5,000 pi.ca. avec ascenseur, stationnement. Appelez.

Bureaux à louer 251

BOUL. TASCHEREAU
Lemoine, bâtisse neuve, 2 étages, 26 pi. X 34 pi., avec terrain à louer. Pour informations: 671-5605, 676-8858.

Bureaux à louer 251

CARTIERVILLE: 5608 De Salaberry Neufs. Bureaux et magasin à louer. 600 à 700 pi.ca. Excellent pour médecins et autres professionnels. 661-2408 - 389-3378.

Bureaux à louer 251

CENTRE-VILLE: Prés Pi. des Arts, 5,500 pi.ca. à louer. Bureaux commercial, chauffage, taxes \$1,900/mois. Aussi 1,700 pi.ca. \$1,000/mois. M. SALA, 288-3032.

Bureaux à louer 251

ESPACE pour bureaux luxueux, 300 pi.ca. et plus, avec ou sans réceptionniste et/ou entrepôt. Voisin Transcanadienne et Côte Vert, à Ville St-Laur. 336-4030.

Bureaux à louer 251

LOCAL COMMERCIAL A LOUER
975 pi. car. Henri-Bourassa, Mt-Nord, 385-9092.

Bureaux à louer 251

LOCALS à louer 275
SOUS-LOCATION
ST-DENIS près métro Mt-Royal, 2 étages, environ 800 pi.ca. chacun, plus sous-sol et stationnement pour 4 voitures. Idéal pour professionnels.

Bureaux à louer 251

NICK GERASIMOW
385-5858

Bureaux à louer 251

Commerce à vendre 283
"PM"
Manufacture de vêtements. \$30,000. Pour information: 430-8616, après 6h. ou laissez message.

Téléviseurs, stéréos, vidéos 359

A - A. TÉLÉVISEUR: Traitement écran anti-reflet. Information: 661-9411.

Téléviseurs, stéréos, vidéos 359

MATERIEL DE BUREAU USAGÉ
49, St-Joseph est, Québec
(418) 647-4444

Téléviseurs, stéréos, vidéos 359

MOBIER DE SALLE DE CONFÉRENCES
Pour professionnel. Table 90" X 42", crédence, 9 fauteuils dont 1 de président, chère pâle, inutilisée. Hrs. d'affaires: 389-1301. Me. Sauvé ou Me. Guimond.

Téléviseurs, stéréos, vidéos 359

ORDINATEURS 371
LOCATION D'ORDINATEURS MICROJETTE
685-0128

Téléviseurs, stéréos, vidéos 359

PC KIT
XT TURBO, 640K, floppy et plus moniteur couleur Samsung: \$1,299. «Hard-Disk», 40 meg «mini scribe»: \$530. 271-3355.

Téléviseurs, stéréos, vidéos 359

INSTRUMENTS DE MUSIQUE 375
A VENDRE: ORGUE BONTEMPLI. Débutant-intermédiaire. 1 an d'usage. Prix à discuter. 692-3959.

Téléviseurs, stéréos, vidéos 359

CLINIQUE DU PIANO 2000
Région Québec. Vente de piano neuf Heintzman et excellent choix de pianos usagés. (418) 833-2000, (418) 681-2000.

Téléviseurs, stéréos, vidéos 359

KNABE 1895. Piano en bois de rose. 7 1/2 pi., excellentes apparences et sonoriété. Faut voir! 629-1205.

Téléviseurs, stéréos, vidéos 359

ORGUE YAMAHA FX-20, 25 pédales. Acheté en août 84. Détail \$19,995. Prix \$12,500. Yves. Jour: 1-773-7795. Soir: 1-774-4091.

Téléviseurs, stéréos, vidéos 359

PIANO DROIT "BALDWIN 601" neuf. Acheté en jan. 87, jamais utilisé. Particulier. 651-7274.

LE DEVOIR
VENDEURS(S) DEMANDÉS(ES)
Temps plein ou partiel
Disponibilité: Lundi au jeudi, de 9h. à 21h. Vendredi, de 9h. à 14h30.
Exigences: Facilité d'expression. Bonne diction. Bilinguisme un atout.
Salaire plus commission
Communiquiez avec Marie-Claude Gaudet
844-7531
Entre 13h. et 21h.

CAMELOTS DEMANDÉS
(filles ou garçons)
Le sous-distributeur de
LE DEVOIR
et à la recherche de CAMELOTS pour les villes de:
DUVERNAY
ST-VINCENT-DE-PAUL
communiquiez avec:
Yvon Carrier
au
665-0639
REVENUS INTÉRESSANTS

JEUNE FILLE DEMANDÉE
Entre 18 et 25 ans
POUR SALON DE BRONZAGE
Expérience requise.
256-9767

PERSONNEL DE BUREAU 471
SECRÉTAIRE JURIDIQUE
Cabinet d'avocats du centre-ville est à la recherche d'une secrétaire juridique, bilingue, en litige. La candidate devrait posséder une bonne maîtrise de la sténographie anglaise et française. Veuillez communiquer avec Rita Apa, Clarkson, Tétrault, 387-4171.

MUSIQUE AU PIANO DÉTENTE ET PLAISIR
Leçons: adultes débutants ou en recyclage. Professeur qualifié et expérimenté. 737-1751

DÉMÉNAGEMENT PAQUIN
Bas prix. Assurances. 594-5963

LA MÉTÉO
Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui
Situation générale: un anticyclone venant des Grands Lacs traversera la province. Une perturbation en provenance des provinces de l'Ouest canadien amènera des nuages et des températures moins froides.

LES MOTS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
Horizontalement
1 - Qualité de ce qui est salubre. - Gadolinium.
2 - Entaille au bord d'une pièce peu épaisse. - Groupe de sporanges chez les fougères.
3 - Représentant extraordinaire du pape. - Cesser de retenir.
4 - Dans un passé lointain.
5 - Rongeur très nuisible. - Obtenu.
6 - Basse température.
7 - Plante utilisée pour la fixation du sable des dunes. - Partie extrême d'un objet considéré dans sa longueur. - Mesure chinoise.
8 - Habitation en bois de sapin. - Unité de mesure d'induction magnétique.
9 - Action de serrer dans ses bras. - Unité monétaire du Japon.
10 - Fillet pour prendre des oiseaux, des poissons. - Qui appartient à la bouche.
11 - Cuivre. - Nombre.
12 - Ornement en forme d'oeuf.
13 - Organe du vol. - Demande instantane.
14 - Indique une petite quantité. - Fils aîné de Noé. - Titre de certaines souveraines slaves.

Verticalement
1 - Tubercule souterrain formé par certains champignons. - Pointe de terre élevée qui s'avance dans la mer.
2 - Unité d'aire pour les surfaces agraires. - Vin produit par la commune d'Ay. - Femme du porc.
3 - Bénéficiaire d'un legs. - Parcours des yeux.
4 - Mammifère d'Amérique tropicale arboricole. - Mouche africaine.
5 - Plante voisine de la betterave. - Baiser.
6 - Coup de baguette. - Bande de tissu mince et étroite servant d'ornement. - Petite prairie.
7 - Mille-pattes qui s'enroule en spirale en cas de danger. - Animal ou plante considéré comme angélique.
8 - Acquiescer des outils.
9 - Suite de personnes qui accompagnent. - Mois.
10 - Rivière des États-Unis. - Forêts équatoriales denses.
11 - Tombe, en parlant du grésil. - Septième lettre de l'alphabet grec.
12 - La dernière fois de toutes. - Ancienne batterie de tambour pour annoncer le réveil. - Erbium.

Solution d'hier
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
APPROCHER, BOT, CREAUR, NARRE, RALEUR, OLIVINE, HENDECAIGONE, ASTONIE, MARRA, SIBOULE, AUBRE, GEMMELE, TRUPE, EUTAMBE, TULE, SUR, ADELE, CS, SEL, FILLIALE, OVOIR, LOIRE, LIERNE, E, TEX

Horizontalement
1 - Qualité de ce qui est salubre. - Gadolinium.
2 - Entaille au bord d'une pièce peu épaisse. - Groupe de sporanges chez les fougères.
3 - Représentant extraordinaire du pape. - Cesser de retenir.
4 - Dans un passé lointain.
5 - Rongeur très nuisible. - Obtenu.
6 - Basse température.
7 - Plante utilisée pour la fixation du sable des dunes. - Partie extrême d'un objet considéré dans sa longueur. - Mesure chinoise.
8 - Habitation en bois de sapin. - Unité de mesure d'induction magnétique.
9 - Action de serrer dans ses bras. - Unité monétaire du Japon.
10 - Fillet pour prendre des oiseaux, des poissons. - Qui appartient à la bouche.
11 - Cuivre. - Nombre.
12 - Ornement en forme d'oeuf.
13 - Organe du vol. - Demande instantane.
14 - Indique une petite quantité. - Fils aîné de Noé. - Titre de certaines souveraines slaves.

SPORTS



La Canadienne Karen Percy

Première descente féminine de la saison à Zinal

Michela Figini ne déçoit pas son public

Karen Percy confirme sa forme physique en terminant deuxième

ZINAL, Suisse (AFP et PC) — La Suisseuse Michela Figini n'a pas déçu son public en remportant, hier, avec brio la première descente de Zinal, dans le sud de la Suisse, comptant pour la Coupe du monde féminine de ski alpin.

En 1:55.16, Figini a devancé de près d'une seconde la Canadienne Karen Percy (1:56.10), de Banff, en Alberta, qui a confirmé son bon début de saison malgré un pouce cassé, et l'Autrichienne Petra Kronberger qui a réalisé un coup de maître pour sa deuxième descente de Coupe du monde.

« Je suis un peu surprise mais je pense que je méritais ce résultat », a révéillé Percy, 21 ans. Mon pouce ne m'a pas du tout gêné. Dès que je suis sur la piste, je ne le sens plus. »

Après avoir réalisé les meilleurs temps des deux premiers entraînements, Figini paraissait imbattable sur la piste de Zinal, la plus longue du cirque blanc avec ses 2,870 mètres. Son tracé réalisé au pied levé mais jugé excellent par la plupart des concurrents, avait tout pour lui plaire avec une première partie très technique. Les quarante premières secondes de course précipitaient les

descendeuses sur une pente très raide et glacée où il fallait néanmoins gagner de la vitesse afin d'aborder au mieux la seconde partie.

« J'ai été très secouée dans le haut et je n'ai pas l'impression d'avoir vraiment bien skié », a déclaré Figini qui conforte sa place en tête de la Coupe du monde. Mais ce qui n'était qu'une simple gêne pour la meilleure skieuse du moment se transforma en sérieuses difficultés pour ses rivales.

« C'est dans le haut que j'ai perdu », a confié sa compatriote Maria Walliser. Elle lui a concédé 1.46.

2e place méritée

Contrairement à la double championne du monde qui termine quatrième, la jeune Canadienne Karen Percy a su se rattraper dans la seconde partie de la descente pour obtenir une 2e place qu'elle estime méritée après son bon début de saison où elle a figuré deux fois dans les 10 premières en descente.

Nullement handicapée par un pouce gauche cassé au cours d'un entraînement libre en début

d'année, Percy pourrait devenir la coqueluche du public de Calgary.

Laurie Graham, d'Inglewood, en Ontario, a pris la 20e place (1:58.20) tandis que Kerrin Lee, de Rossland, en Colombie-Britannique, a terminé 24e (1:58.58). Lucie Larocque, de Québec, a pris la 27e place (1:58.84).

Partie avec le dossier numéro 35, l'Autrichienne Petra Kronberger a créé la principale surprise de cette descente qui remplaçait celle des Diablerets.

« Je ne pensais pas avoir skié aussi vite », a-t-elle dit à l'arrivée. Le matin à l'entraînement, j'avais concédé 3.61 secondes à Barbara Stadler.

Cette dernière, qui avait signé le meilleur temps de l'ultime entraînement, est sortie de la piste mais les Autrichiennes ont largement de quoi se consoler avec outre l'exploit de Kronberger, la cinquième place de Sigrid Wolf qui conserve ainsi le troisième rang au classement général de la Coupe du monde.

La seconde descente de Zinal, qui remplace celle de Pfronten aura lieu demain.

EN BREF...

- **O'Sullivan à la croisée des chemins**
TORONTO (PC) — Shawn O'Sullivan est à la croisée des chemins. Il doit annoncer, aujourd'hui, quels sont ses projets d'avenir après avoir subi, il y a une semaine, une raclée contre Luis Santana dans un combat pour le titre de la Fédération nord-américaine de boxe. O'Sullivan n'a subi que deux défaites en 19 combats dans les rangs professionnels. Il a remporté une médaille d'argent lors des Jeux olympiques de Los Angeles. Son entraîneur Peter Wylie a révéillé qu'il ne sait pas ce que le boxeur va annoncer. « Nous n'avons eu qu'une brève conversation à ce sujet », a-t-il dit, hier.
- **La Chine sera présente à Séoul**
LAUSANNE (Reuter et AP) — La Chine a officiellement avisé le Comité international olympique (CIO) de sa participation aux Jeux d'été de Séoul en septembre, hier, a indiqué un porte-parole du CIO. « Nous avons reçu la confirmation officielle de la République populaire de Chine », a révéillé Michèle Verdier. D'autre part, le Zimbabwe, un des pays africains les plus proches politiquement de la Corée du Nord, a confirmé officiellement qu'il enverrait une délégation. Les guerilleros, qui ont porté l'actuel président Robert Mugabe au pouvoir en 1980, ont reçu une partie de leur entraînement des Nord-Coréens, et Pyong Yang a largement assisté à la restructuration de l'armée de l'ancienne Rhodésie.
- **Reggie Jackson est tenté par le Japon**
OAKLAND (AP) — Le redoutable Reggie Jackson envisage la possibilité de poursuivre sa carrière au Japon, la saison prochaine — si le salaire offert lui convient. Jackson, dont le nom est inscrit dans la formation d'hiver des Athletics d'Oakland, avait révéillé l'an dernier qu'il s'agissait de sa dernière saison. « On m'a offert un montant d'argent. Les chiffres sont tels qu'il n'est pas sûr que je dise non », a-t-il dit. Jackson a toutefois refusé de dévoiler le nom de l'équipe. « Je ne peux pas vous dire le nom de l'équipe. Je ne leur ai pas parlé encore », a-t-il ajouté.

Andre Dawson exige \$ 2 millions par année

NEW YORK (AP) — Andre Dawson, des Cubs de Chicago le joueur le plus utile au sein de la Ligue nationale de baseball en 1987, a porté sa cause en arbitrage salarial, hier, et son conseiller a laissé entendre que le voltigeur tout-étoile exigerait une rémunération annuelle supérieure à \$ 2 millions.

Six autres joueurs ont décidé de porter leur cause devant l'arbitre, soit le joueur d'avant-champ Darrell Evans, des Tigers de Detroit, le lanceur droitier Mark Gubicza, des Royals de Kansas City, le joueur d'inter Dick Schofield, des Angels de la Californie, le voltigeur Mike Marshall, des Dodgers de Los Angeles, le receveur Mickey Tettleton, des Athletics d'Oakland, et le lanceur droitier Frank Williams, des Reds de Cincinnati.

Au total, 121 joueurs peuvent encore porter leur cause en arbitrage; ils ont jusqu'à minuit ce soir pour le faire.

Dawson avait paraphé une entente d'un an évaluée à \$ 500,000 avec les Cubs l'an dernier, soit environ \$ 1 million de moins que le salaire de base qu'il touchait avec les Expos en 1986. Son conseiller, Dick Moss, avait alors offert un contrat en blanc au directeur-général des Cubs, Dallas Green. Ce dernier avait choisi d'offrir un demi-million à Dawson, somme agrémentée de quelque \$ 200,000 en bonus.

« Cette année, il me semble que c'est au tour des Cubs d'offrir un contrat en blanc à Dawson », a déclaré Moss.

Moss a ajouté que Dawson réclamerait une somme-record en arbitrage.

Don Gnesko, vice-président des Cubs, a affirmé hier que l'équipe était prête à offrir un contrat de deux ans à l'ex-joueur des Expos.

Dawson, qui a claqué 49 circuits et produit 137 points dans l'uniforme des Cubs l'an dernier, est devenu le premier joueur d'une équipe de dernière place à être proclamé le joueur par excellence de la ligue. Avant de porter sa cause devant l'arbitre, il exigeait un contrat de quatre ans à raison de \$ 2.5 millions par année.

Par ailleurs, neuf joueurs qui auraient pu faire appel à l'arbitrage ont

paraphé des ententes d'un an, hier. Ce sont: Mike Boddicker (\$ 850,000) et Mike Young (\$ 395,000), des Orioles de Baltimore; Mariano Duncan (\$ 200,000), Tim Leary (\$ 190,000) et John Shelby, des Dodgers de Los Angeles; Jay Tibbs (\$ 161,500), des Expos; David Green, des Cardinals de St. Louis; Matt Young, des Athletics d'Oakland; et Bud Black, des Royals de Kansas City.

Il refuse une offre de \$ 10 millions pour signer avec les Cards

Horner voulait revenir aux États-Unis

ST. LOUIS (AP) — Le joueur autonome Bob Horner, retenant une offre plus alléchante pour demeurer au Japon, s'est joint aux Cardinals de St. Louis pour tenter de combler la perte du puissant coéquipier Jack Clark.

« Je sais que Clark est un grand joueur, a dit Horner. Mais, souvent, par le passé, on a exigé beaucoup de moi et j'ai toujours bien répondu. Je sais que je peux aider cette équipe. »

Le directeur-gérant Dal Maxvill a révéillé que Horner avait signé un

contrat d'un an qui lui rapportera le salaire de base de \$ 950,000. Certaines clauses de bonus pourraient lui rapporter jusqu'à \$ 500,000 de plus.

« Je n'aurais pas eu de difficultés à signer un nouveau contrat avec une équipe japonaise, a dit Horner. Je n'avais qu'un coup de téléphone à donner. Financièrement, j'ai reçu une offre très alléchante pour pouvoir jouer aux États-Unis. Mais je suis très satisfait d'être de retour ici pour jouer au baseball. C'est ce que je voulais faire. »

Horner a touché \$ 1.8 million en 1986 avec les Braves d'Atlanta, sa dernière année d'un contrat de quatre ans. Il a ensuite refusé une offre de trois ans pour \$ 4.5 millions pour demeurer à Atlanta. Il a tenté sa chance en vain sur le marché des joueurs autonomes pour finalement accepter une offre de \$ 2 millions pour jouer avec le club Yakult.

Le club Yakult avait offert \$ 3 millions pour la saison 1988 et une entente à long terme qui aurait rapporté \$ 10 millions à Horner. La sai-

son dernière, il a conservé une moyenne de .327 avec 31 circuits et 73 points produits.

Son agent Bucky Woy a mentionné qu'il n'avait pas été facile de rejeter l'offre japonaise.

« Je fais ce travail depuis 23 ans et jamais je n'aurais pensé que je rejeterais un jour une offre de \$ 10 millions, a dit Woy. Bob n'a plus besoin que d'une saison complète pour avoir droit à sa pension complète des ligues majeures et il voulait absolument revenir aux États-Unis. »

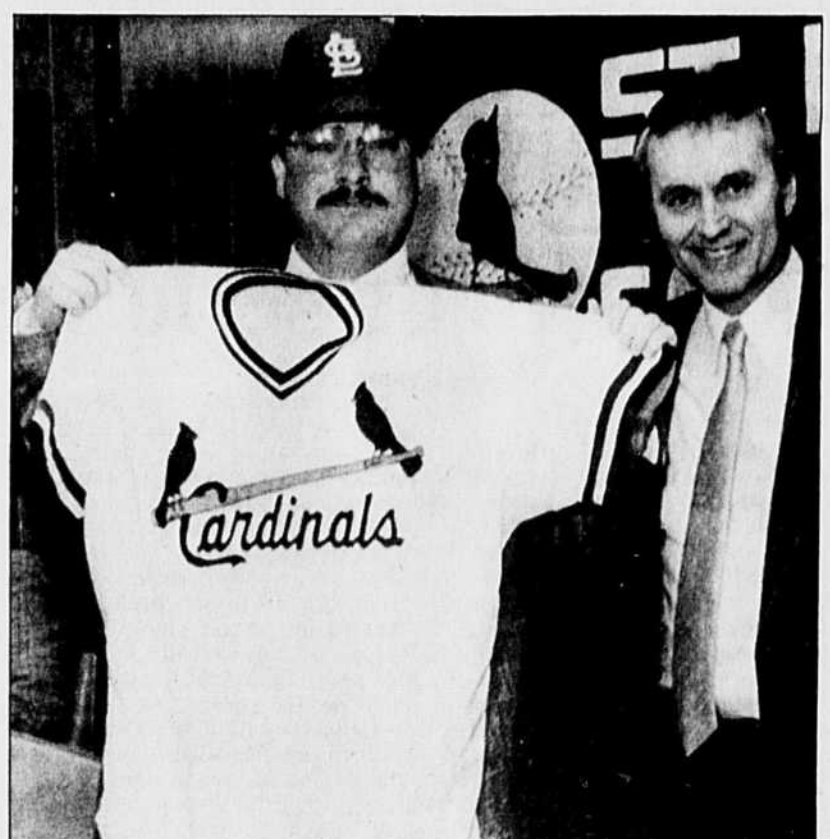
Première ronde du Tournoi des champions de golf

Dave Barr commence bien sa saison

CARLSBAD, Californie (AP) — Steve Pate n'a pas commis de bogey, a remis une carte de 66 et a pris une avance d'un coup sur le Canadien Dave Barr, hier, lors de la première ronde du Tournoi des Champions, première épreuve de la tournée américaine de golf.

Pate, qui a remporté sa seule victoire en carrière l'an dernier à la Classique Southwest, en est à sa première participation à ce tournoi qui réunit les golfeurs qui ont remporté au moins une victoire la saison précédente sur le circuit de la PGA.

« C'est vraiment la bonne façon d'entreprendre une tournée, a dit Pate. Je crois que je pourrais m'ha-



Le directeur-gérant des Cards de St-Louis, Dal Maxvill, offre un uniforme à son nouveau joueur de premier but Bob Horner, qui a signé un contrat d'une saison avec les champions de la Ligue nationale. Horner, qui a connu ses heures de gloire dans l'uniforme des Braves d'Atlanta, a passé la dernière saison dans la ligue Centrale du Japon.

LES ANNONCES CLASSEES

286-1200

- **Entretien, réparations, rénovations** 559
- **Peintres, peinture** 571
- **Santé** 578
- **Traitements de texte** 589
- **Services financiers** 595
- **Traiteurs** 579
- **Offres de services** 599
- **Occasions d'affaires** 591
- **Automobiles à vendre** 695
- **Bateaux, moteurs, yachts, voiliers** 675
- **Jeunes en entreprise** 675
- **Automobiles à vendre** 695
- **Sociétés, sports, loisirs** 565
- **Santé** 578
- **Perdus, trouvés** 569

- **Traitement de texte** 589
TRAITEMENT DE TEXTE IBM AT. Demandez Adèle: 486-1080, après 6 h.
- **Services financiers** 595
1ère ET 2e HYPOTHÈQUE
Prêt jusqu'à \$100,000.
Chèques illégaux - Informations: 322-4600
- **ACHETONS: Complexes recevables - Cheques illégaux - Chèques post-datés. Etc.** 255-2359
- **PARTICULIER ACHÈTE**
Pré-faillite, pré-saisies, refinancement, etc. Michel Henri: 646-4500.
- **Offres de services** 599
À BON PRIX, gypse, joints, peinture, décapage, sablage, etc.
277-9218
- **DÉTECTIVES D.P.S.** Disparition, vol, fraude, surveillance, filature, divorce. 522-1029
- **DACTYLOGRAPHIE CORRECTION DE TEXTE** Travaux de tous genres. Travail soigné, rapide. En tout temps.
374-2818
- **NOUS RAMASSONS...** Meubles, T.V., cuisinière, réfrigérateur, sècheuse, laveuse... Alions chercher gratuitement. 328-6482
- **RÉDACTRICE** formation en science et en éducation, cherche travail à la fois, dans journal ou magazine.
383-5422
- **SERVICE DE STÉNOGRAPHIE** Dactylographie de textes universitaires, correction, etc. 483-3465
- **Bateaux, moteurs, yachts, voiliers** 675
SUNKISS 454 chevrolet (Tunnel) jet boat. Fabrication américaine. Turbine Berkley J.G. remorque, essieu double de compagnie. Le tout en condition excellente. Prix: \$15,000. 1-819-229-1153
- **Automobiles à vendre** 695
AUDI 5000 CD Turbo 84, 69,300km. excellente condition. \$15,900.
1-742-1615 - 1-743-7965
- BMW 1988, 4 portes, 25,000km., 1987, 15,000km. Prix à discuter. 464-1170
- CELEBRITÉ 1982, 4 cyl., aut., freins et direction assistés, 72,000 km., femme propriétaire. 464-1552
- **Automobiles à vendre** 695
AUDI 5000 TURBO, 1985, intérieur cuir, IMPECCABLE, 70,000km., carte juin 88. \$15,500.
Jour: 386-6978. Soir: 666-6056
- CADILLAC Brougham, 1987, 4 portes, pleine grandeur, toutes options, incluant tout ouvrant électrique, int. blanc et marron, comme neuf! 7000 km. Neuve: \$39,000., demande: \$32,900. Appels sérieux: 1-613-932-1007. Echange bienvenue.
- CAVALIER RS 86, toit ouvrant, radio AM/FM stéréo. Balance de garantie 24,000km. \$8,800. 382-7123
- CHEVYVAN ASTRO 1987, de luxe, charcoal, 18,000 milles, faites une offre. (819)643-3564.
- DAYTONA TURBO 2 1986, toute équipée, automatique, rouge, garantie plan Chrysler. 50,000 km., immaculée. \$12,900.00 négociable. 583-5464 après 18h.
- FIREBIRD 86, "Midnight blue", toute équipée sauf air et T-Top, 28,000km. \$10,900. 665-4435
- GMV Vandura 30, boîte réfrigérée, 12 pi., toit ouvrant, radio AM/FM cassette, peinture métallique argent, 25,000km. \$14,000. Entre 9h et 17h. 282-0404
- HONDA CRX 85, Air, 52,000km., Blaupunkt 100W, haut-parleur M.E.I., E.q. 7/bd. \$8,000., discutable. 466-9232
- JAGUAR XK 120, 140, 150, construites pour commande spéciale. Finition pour qui veut investir dans voiture de sport de qualité. Allen Hall: 1-298-5078.
- JETTA GL 1986, 27,000 km., auto., toit ouvrant, verrouillage central, Am-Fm, vitres électriques. \$10,500.00. 270-7894
- JETTA GL187, 4 portes, manuelle, 5 vit., toit ouvrant, radio AM/FM cassette, peinture métallique argent, 25,000km. \$14,000. Entre 9h et 17h. 282-0404
- MAZDA 626, turbo, 1986, 5 portes, excellente condition, doit vendre, \$12,200. Daniel Francoeur: 497-6562
- MERCEDES 1929, Répique Gazelle, décapotable, mécanique Volkswagen. Vrai bijou! \$12,500. 366-1796
- MERKUR 1986, 5 vitesses, garantie juin 89. \$16,000. 665-1429, après 5:30h. P.M.
- **Automobiles à vendre** 695
MUSTANG LX 1987, manuelle, cruise, 24,000 km, radio cassette am/fm, parfait état. \$12,000. 253-2495.
- NISSAN MAXIMA 1985. Excellente condition. Intérieur intact, 5 vitesses, toute équipée, 4 pneus d'été. 70,000 km. \$15,000. 694-4538
- OLDSMOBILE CALAIS 1987, 14,000 km., balance de garantie transférable. 622-3179
- PONTIAC 6000, Station-wagon 1987, 13,000 km., \$15,500. A discuter. 435-7537
- PONY 1986, beige, 4 portes, automatique, 28,000 km. Bon état. 443-3540
- PORSCHE 944, 1983, toute équipée, voiture d'exécutif, étain métallique, alarmes, extra, 4 pneus P6, pas d'hiver. \$27,800. ferme. 521-5565. 672-9431.
- SUBARU Familiale, 1985, bleue marine, 61,000 km., aut., \$8,200. 443-2549
- SUBARU GL 81. Très bonne condition! \$13,500. 665-4435
- TOYOTA 1983, pick up, 3/4 tonne, très bon état. Radio am/fm/cass., boîte longue, pneus max. 521-5565, 672-9431.
- TOYOTA SUPRA 87, Turbo, 5 vit., intérieur cuir, 29,000km. Français. Jour: 430-3964, soir: 1-438-7614
- TOYOTA SUPRA GTS 1982 Aut., avec "over-drive", 102,000km., couleur bleue, parfaite condition. \$10,000. 625-4452 - 453-8256
- VOLVO, 85, 740, Manuelle, 70,000 km., \$14,500. 638-2786
- **Prêtres, remerciements** 913
- **REMERCIEMENTS**
- **SAINT-AMOUR, Robert** Suite au décès de Monsieur Robert Saint-Amour le 6 octobre 1987, vos nombreux témoignages de sympathie ont été sources de réconfort et de chaleur humaine. Pour cette manifestation d'amitié et de fraternité, la famille Saint-Amour vous dit un merci sincère et ému. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

AVIS PUBLICS

- VOIR AUSSI EN PAGE 4**
- PRENEZ AVIS que la compagnie LES FRUITS H & H INC./H & H FRUITS INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.
- Montréal, le 7 janvier 1988
MENDELSON ROSENZWEIG SHACTER
Les procureurs de la compagnie
- AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie WINCENT TRAMBLAY INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
- MONTRÉAL, ce 5 janvier 1988
GABRIELLE MÉNARD, Président.
- AVIS DE LA DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie SÉRIGRAPHIE M. J. INC./M. J. SCREEN PROCESS INC., constituée en corporation en vertu de la Partie I de la Loi sur les compagnies (Québec) le 20 avril 1970 demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
- Les procureurs de la compagnie GEOFFRION, JETTE
- AVIS D'INTENTION DE DISSOLUTION
M. W. BEDARD INC.
AVIS est par les présentes donné que M. W. BEDARD INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre conformément aux dispositions de la loi sur les compagnies. Le siège social de cette compagnie est situé au 4245, Gaboury, Laval, Québec, Laval, le 8 janvier 1988.
M. LUC LAFONTAINE, notaire
- AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
PRENEZ AVIS que TEK RAJ KHANNA, serveur, résident et domicilié au 1230 Du Fort, appartement 211, dans les villes et district de Montréal, province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat de changement de nom en vertu de la Loi sur les compagnies (Québec) le 29 décembre 1987.
GUILLET, ST-PIERRE & THÉRIEN
Procureurs du requérant.
4377 ouest, rue Notre-Dame
Montréal (Québec)
H4C 1R9
- AVIS est donné que: Gabriel Lemieux, Mont-Launier, comté Labelle, détenteur du permis M-509993-001, région 07, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Les Agrégats Trans-Québec Inc., Mont-Launier, comté Labelle, conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.
- Toute intéressée peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution de cet avis.
1ère parution: 15 janvier 1988
2ème parution: 16 janvier 1988
- CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-04-000026-881
- COUR SUPÉRIEURE**
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
DAME SIMONE GILET
Partie demanderesse,
C. PRINCIOUS VALCANT
Partie défenderesse,
ASSIGNATION
ORDRE EST DONNÉ À PRINCIOUS VALCANT de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, à Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
- Une copie conforme de la déclaration en séparation de corps a été remise au greffe à l'intention de PRINCIOUS VALCANT.
Date: 7 janvier 1988
MICHEL MARTIN, P.a.
- CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-05-00930-876
- COUR SUPÉRIEURE**
PRÉSENT
Protonotaire-Adjoint
LOCATION PIERRE LAFLEUR LEE,
Partie défenderesse
C. GUY MARC AURÉLE,
Partie demanderesse
ASSIGNATION
ORDRE EST DONNÉ À GUY MARC AURÉLE et INTER GLOBE PETROLEUM L.TÉE. de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame à Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
- Une copie du bref et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de GUY MARC AURÉLE et INTER GLOBE PETROLEUM L.TÉE.
Date: 11 janvier 1988
MICHEL MARTIN, Protonotaire-Adjoint.

